

THESES & MASTERS



***Les importations de céréales pour
l'alimentation animale en Espagne :
l'impact de l'entrée dans la CEE***

Master of Science de l' IAM-M

Priscilla FERNANDEZ CANADAS

1987

Collection thèses et Masters

Ce mémoire est la première de la nouvelle série *Thèses et Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* de l'Institut ayant obtenu du jury de soutenance la mention "publication", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse M.S. :

Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE

a été soutenue par Priscilla FERNANDEZ CANADAS en janvier 1987 devant le jury suivant :

Président :

M. MOULIAS, inspecteur général de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, ancien directeur de l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales)

Membres :

R. PEREZ, directeur de l'IAM-Montpellier
M. MARLOIE, ingénieur de recherche, GEI-INRA, Montpellier
G. FLICHMAN, enseignant-chercheur à l'IAM-Montpellier
F. JACQUET, enseignant-chercheur à l'IAM-Montpellier

Le texte a été révisé, pour la publication, par le Centre de Ressources Linguistiques de l'IAMM.



Bureau des Publications
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
3191, route de Mende
34060 MONTPELLIER CEDEX
Tél. 67 63.28.80 - Télex 480 783 F

Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE

Priscilla FERNANDEZ CANADAS, 1987

A MIS PADRES

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma plus sincère reconnaissance à :

- Monsieur Guillermo FLICHMAN, Directeur de cette thèse, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée,
- Monsieur Marcel MARLOIE, sa disponibilité constante et ses conseils ont sensiblement contribué à la réalisation de cette étude,
- Monsieur Michel PAPAYANNAKIS, Monsieur François LERIN, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider pour que ce travail soit mené à bien.
- Elisabeth CUBERO, Juan Angel PORTUGAL et Efthimia NANNOU pour le temps et l'attention qu'ils m'ont accordés,
- mes amis de l'I.A.M.M.,
- et à Thimios.

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions n'engagent que leur auteur.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LE MARCHÉ ESPAGNOL DE LA VIANDE ET DES CÉRÉALES	5
A/ STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU MARCHÉ DES CÉRÉALES	6
a.1) Avant l'entrée dans la C.E.E.	6
a.2) Après l'entrée dans la C.E.E.	8
B/ PERSPECTIVES DES SECTEURS DES CÉRÉALES ET DE L'ELEVAGE	12
b.1) Perspectives par rapport aux travaux déjà faits...	12
b.2) Analyse de la tendance d'effectifs des cheptels...	16
b.3) Réglementation de la viande dans le Traité d'Adhésion.....	17
C/ ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE	22
c.1) Effectifs des cheptels	22
c.2) Commerce extérieur de viande	23
c.3) Consommation de viande	23
D/ ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CÉRÉALES	25
d.1) La quantité de chaque céréale utilisée pour l'alimentation animale	25
d.2) Le volume de la production céréalière	28
d.2.1) Évolution de la production céréalière	28
d.2.2) Facteurs influençant les productions céréalières	32
d.2.2.1/ Évolution de la production céréalière	35
d.2.2.2/ Principaux facteurs influençant leur production	36
d.3-d.4) Le volume des exportations et des importations et l'origine des importations	40
d.5) Évolution des prix à la production des céréales ..	42

CHAPITRE II : PROJECTIONS	47
METHODE :	48
A/ SCENARIO DE DEMANDE N° 1	53
B/ SCENARIO DE DEMANDE N° 2	55
C/ SCENARIO D'OFFRE A PARTIR DES CEREALES LOCALES	59
D/ RELATIONS ENTRE LES SCENARIS D'OFFRE ET DEMANDE	65
d.1) Relations scénario demande n°1 - Scénario d'offre ..	67
d.2) Relations scénario demande n°2 - Scénario d'offre ..	68
E/ LA DISTRIBUTION DE LA CONSOMMATION PAR PRODUITS ET LES PRIX DES CEREALES DANS LA CEE (10) ET EN FRANCE	72
F/ PERSPECTIVES ET CONCLUSION D'ENSEMBLE	77
CHAPITRE III : MARCHE DES CEREALES COMMUNAUTAIRE ET FRANCAIS	80
A/ EVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DES CEREALES DANS LA CEE (10) ET EN FRANCE	81
B/ DISCUSSIONS ETATS UNIS/CEE	84
CONCLUSION	86
ANNEXE I	89
ANNEXE II	99
ANNEXE III	103
ANNEXE IV	108
ANNEXE V	116
BIBLIOGRAPHIE	124
ABREVIATIONS	130
LISTE DES TABLEAUX	131
LISTE DES GRAPHIQUES, DIAGRAMMES ET CARTES.....	134

INTRODUCTION

La situation céréalière mondiale s'est modifiée de façon significative au cours des dernières décennies. Son évolution s'est traduite, principalement, par une augmentation de la production et des échanges, tant du blé que des céréales secondaires, dont les principaux pays exportateurs sont les Etats-Unis, la C.E.E., le Canada, l'Australie et l'Argentine.

Dans la C.E.E. à dix, les céréales produites et utilisées sont principalement le blé et l'orge, produits pour lesquels la Communauté est largement exportatrice. En dépit d'une production croissante, des quantités substantielles de maïs sont encore importées pour répondre à la demande intérieure. Toutefois, ces importations sont en diminution car on enregistre une augmentation de la production et de l'utilisation du blé dans l'alimentation du bétail à partir de 1973.

Depuis 1973, la superficie emblavée en céréales a augmenté modérément. Par ailleurs, on constate un important mouvement de reconversion de la culture d'orge vers celle du blé tendre, notamment du blé d'hiver, pour des raisons de rentabilité.

La C.E.E. à dix destine 60% de sa consommation totale de céréales à l'alimentation animale.

En Espagne, ce pourcentage est un peu plus élevé, de l'ordre de 70% environ. Bien que la production espagnole de céréales ait augmenté au cours de chaque campagne, des importations demeurent encore nécessaires, surtout de maïs, pour satisfaire la demande interne. Les importations de maïs proviennent principalement des Etats-Unis.

A partir du premier Janvier 1986, date à laquelle l'Espagne est entrée dans la C.E.E., la situation en ce qui concerne la provenance des importations va connaître un chan-

gement important. L'Espagne participe, désormais, à l'Organisation Commune du Marché, et comme tous les pays communautaires doit respecter les principes de cette Organisation. C'est pour-quoi, bien que ces importations continuent à avoir encore une origine nord-américaine, (confère les dernières négociations CEE-USA), elle sera, d'une certaine façon, obligée à l'avenir de couvrir ses besoins avec les produits communautaires.

Se posent, alors, les questions suivantes :

- Comment vont évoluer les importations espagnoles de céréales ?
- Quels vont être les pays fournisseurs ?
- Quelle sera l'évolution des prix ?

L'objectif de ce travail est de tenter d'apporter des réponses à ces questions. Pour cela, on procédera en divisant le travail en trois parties.

Dans une première partie, nous analyserons le marché espagnol de la viande et des céréales. Après avoir décrit la situation actuelle et les perspectives futures dans ces secteurs, nous effectuerons, dans une deuxième partie, le calcul des projections sur la demande et l'offre des céréales jusqu'à l'an 2000. Nous aurons recours à la méthode de prévision *"Extrapolation à partir des tendances"*. *"Cette méthode consiste à établir des tendances sur la base de séries chronologiques de données couvrant une longue période, puis à projeter ces tendances dans l'avenir"* (1).

Pour la détermination de tendances, nous procéderons au calcul des différentes droites de régression par la méthode de *"moindres carrés"*, c'est-à-dire, de manière à rendre minimum la somme de carrés des écarts entre les points observés et les points correspondants de la droite (2).

(1) COMMUNAUTE EUROPEENNE. - Les perspectives de l'offre et la demande de produits agricoles : Horizon 1990. in L'EUROPE VERTE, n° 212, 1986, 17 p. - (Nouvelles de la Politique Agricole Commune).

(2) DAGNELIE (P.). - Théorie et méthodes statistiques. - Gembloux (Belgique), 1969. - p. 72.

Dans les projections, nous avons retenu deux scénari pour la demande des céréales destinées à l'alimentation animale et un scénario pour l'offre des céréales locales.

Nous insistons sur le fait que nous ne prétendons pas fournir des chiffres exacts sur la situation du secteur céréalier espagnol en l'an 2000 ; nous avons, seulement, l'intention d'établir une estimation globale de la situation afin de pouvoir déceler les changements les plus remarquables qui auront lieu dans ce secteur après l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Economique Européenne.

Enfin, on analysera, dans une troisième partie, la situation actuelle du secteur céréalier dans la CEE et en France, ainsi que les dernières négociations des Etats-Unis avec la CEE portant sur les exportations de maïs et de sorgho américains vers l'Espagne.

Pour notre étude, nous avons pris en compte uniquement les céréales destinées à l'alimentation animale. Bien que nous sachions que les rations alimentaires du bétail sont composées d'autres produits (soja, tournesol, etc...), et quoique nous ayons tenté de prendre le soja en considération dans certaines parties de notre travail, nous avons en somme essentiellement tenus aux céréales, car celles-ci représentent la partie la plus importante de la ration alimentaire du bétail et constituent par conséquent la problématique de notre étude.

Au début de notre travail, nous supposons que les importations espagnoles du maïs allaient diminuer très lentement, atteignant, en l'an 2000, entre 1500 et 2000 millions de tonnes environ. La France étant le principal pays communautaire producteur de céréales, nous avons pensé analyser de façon plus approfondie sa production de maïs, ainsi que sa capacité à approvisionner l'Espagne en maïs dans l'avenir.

Cependant, une fois réalisée notre projection sur l'offre et la demande des céréales en Espagne et obtenu les résultats, nous nous sommes aperçus que :

1) la quantité de maïs importé, en l'an 2000, pourra devenir presque négligeable par rapport aux importations actuelles

2) les importations que l'Espagne pourra réaliser, en l'an 2000, ne seront pas exclusivement de maïs, mais elles pourront comporter aussi du blé.

A partir de ces résultats, une étude plus approfondie de la production française de maïs ne se justifiait plus, car la France promet d'être fournisseur de l'Espagne pour des quantités marginales de maïs et de blé.

CHAPITRE I

- LE MARCHÉ ESPAGNOL DE LA VIANDE ET DES CÉRÉALES

A - STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU MARCHÉ DES CÉRÉALES

A.1/ AVANT L'ENTREE DANS LA CEE

Pendant la Guerre Civile espagnole de 1936, et surtout pendant la période de l'après-guerre, le rôle du blé dans l'alimentation humaine était très important.

Tout au long de la période 1937-84, le marché du blé espagnol était géré par un régime de Commerce d'Etat. Il était régulé par le Décret-loi d'Aménagement du Blé du 23 août 1937 (1).

Le Service National du Blé (S.N.C.) produit de la loi de 1937, et — organisme d'Etat détenait le monopole d'achat et de vente du produit.

De 1940 à 1951, il existait un rationnement de la consommation du blé d'environ 100 kg annuels par habitant.

A partir de 1951, la situation du marché du blé se modifie profondément : libéralisation de la consommation, augmentation des prix aux agriculteurs, mécanisation des exploitations agricoles etc... Cette nouvelle politique aboutira plus tard, dans les années 60, à l'auto-approvisionnement, à la disparition du marché noir, à la satisfaction des exigences de qualité de la consommation, et aussi, à la réflexion sur la possibilité de la suppression du monopole d'Etat.

En 1971, le S.N.C. est remplacé par le SENPA (Service National des Produits Agricoles), celui-ci ayant les mêmes fonctions que le SNC, et le FORPA (Fond de Régulation des Prix et des Produits Agricoles).

Pour les céréales secondaires, on constate qu'à partir de 1968-69, le S.N.C. intervient davantage au niveau de l'achat et la distribution de ces céréales, bien que la liberté du marché soit respectée. Ces interventions sont liées au début du développement du secteur de l'élevage, surtout porcin et avicole, qui

(1) Decreto-ley de Ordenación Triguera del 23 de Agosto de 1937.

rend le secteur de plus en plus dépendant des importations de céréales secondaires.

En résumé, et s'agissant du blé, on peut dire que le monopole d'achat et de vente exercé par le SENPA, entraîne une absence de structures privées de collecte et de commercialisation.

Pour les céréales fourragères, le SENPA n'exerce pas de monopole d'achat. Il se contente d'acheter à un prix de garantie toutes les quantités qui lui sont offertes. Néanmoins, les producteurs sont libres de commercialiser directement leurs produits sur le marché.

Dans la perspective de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun, il fallait adapter la Politique Agricole nationale à celle de la CEE. Dans ce processus, la loi 16/1984 du 29 Mai (1), donne, soit au producteur de blé, soit aux agents commerciaux, la liberté des transactions pour ce produit, en libéralisant le marché.

Cette loi, établit que la production et le commerce intérieur du blé seront régis par les principes de liberté de production, de circulation et des prix, dans le cadre de l'économie de marché.

Parmi les mesures d'organisation céréalière, on peut citer les prix témoins, les prix de garantie des céréales, de la farine et du pain, les Certificats de Dépôt et les crédits aux agriculteurs (dépôts réversibles).

En ce qui concerne le commerce extérieur, et pour éviter les déséquilibres sur le marché, le SENPA (Service National de Produits Agricoles) a le monopole des importations et des exportations de ce produit.

Au cours de l'année 1985, une modification considérable du régime s'est produite, guidée toujours par le souci d'une adaptation à celui de la CEE. Ainsi, par exemple, pour réaliser des importations, il faut une licence d'importation et, l'obten-

(1) Ley 16/1984 de 29 de Mayo por la que se liberaliza el mercado del trigo.

tion de celle-ci est assujettie au versement d'une caution assurant la réalisation de l'opération dans les délais prévus.

Pour les autres céréales (céréales secondaires) nous l'avons déjà dit, le marché était libre.

Une fois disparu le monopole du SENPA, le régime d'organisation du blé devient identique à celui des autres céréales, intégrant la loi 16/1984 (1) dans l'ensemble des mesures d'organisation céréalière. Donc, le secteur des céréales est réglementé par les Décrets-Royaux 1031/1984, du 23 Mai et 1032/1984, également du 23 Mai (2).

Le premier établit la réglementation de l'organisation du marché pour les trois années à venir, c'est-à-dire, pour les campagnes 1984/85, 1985/86 et 1986/87.

Il contient aussi, la nouvelle norme d'organisation du secteur des céréales, (régime des prix, mesures d'organisation etc...) à partir de la campagne 1984/85, en accord avec la norme communautaire.

Le deuxième décret prévoit l'organisation de la campagne 1984/85 en ce qui concerne la commercialisation des céréales.

Pendant toute la période d'harmonisation (1984/85, 1985/86, 1986/87) se sont mises en place des mesures de caractère financier (crédits exceptionnels aux agriculteurs) permettant une meilleure adaptation à la nouvelle situation.

A.2/ APRES L'ENTREE DANS LA CEE

Depuis l'adhésion de l'Espagne aux Communautés Européennes (1.1.86), l'organisation du secteur céréaliier est régie par les accords du Traité d'Adhésion (3).

Comme tout pays communautaire, l'Espagne doit respecter la réglementation de l'Organisation Commune du Marché (O.C.M.)

(1) Loi qui libéralise le marché du blé, ibid p. 7.

(2) Decretos-Royales 1031/1984 et 1032/1984 del 23 de Mayo.

(3) ESPAGNE.Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA) Madrid. - Tratado de Adhesión España-CEE : Agricultura, in BOLETIN ET INFORMACION EXTRANJERA , Mai-juin 1985/3, 148 p.

qui a pour principales caractéristiques :

- 1) le régime des prix
- 2) le régime d'intervention
- 3) le régime d'aides
- 4) le régime des échanges.

(voir annexe I).

En ce qui concerne la période transitoire, on peut souligner les aspects suivants :

a) Durée et Union Douanière :

Il s'agit d'une transition classique avec une durée de :

1) sept ans pour l'harmonisation des prix et des aides, ainsi que pour l'élimination des Montants Compensatoires d'Adhésion (M.C.A.) qui sont temporaires. Ces M.C.A., s'utilisent, soit pour les échanges entre l'Espagne et la CEE à dix, soit pour les échanges entre l'Espagne et les pays tiers (1).

2) Dix ans pour le Mécanisme Complémentaire Applicable aux Echanges (M.C.E.) (2). Il consiste essentiellement en la détermination d'un calendrier prévisionnel concernant le développement des échanges et la fixation d'un "plafond indicatif" d'importation sur le marché concerné. Cette opération est réalisée produit par produit, au début de chaque campagne de commercialisation et sur la base d'un bilan prévisionnel établi en fonction des prévisions de production et de consommation espagno-

(1) Depuis l'adhésion à la CEE, l'Espagne a transformé son système de droits douaniers, pour tous les produits inclus dans l'O.C.M., en une protection variable aux frontières : les prélèvements par les pays tiers. Ceux-ci sont modulés maintenant par les M.C.A.

En ce qui concerne les échanges avec la CEE à dix, les M.C.A. se calculent sur la différence entre les prix espagnols et les prix communautaires.

(2) Sont soumis à ce mécanisme les importations en Espagne, en provenance de la CEE à dix du blé tendre panifiable.

les. Au cas où ce plafond serait atteint ou dépassé, et en cas de risque de perturbation sur les marchés de destination, diverses mesures peuvent être déclenchées, pouvant comporter, dans certaines conditions, la limitation ou la suspension des importations (1).

b) Ajustement des prix :

Depuis la date d'adhésion, l'Espagne a adopté les prix communautaires pour lesquels la différence avec les prix espagnols sera au maximum égale à 3 %. Pour les autres, l'harmonisation aura lieu au cours des sept campagnes suivantes, en établissant pour toutes les céréales le premier ajustement, le premier août 1986, sauf pour le blé dur, pour lequel il aura lieu le premier juillet 1986.

c) Ajustements des aides durant la période transitoire :

Pour les aides au blé dur et les restitutions à la production, les ajustements s'effectueront durant sept campagnes, le premier se faisant le premier juillet 1986 pour le blé dur et le premier août pour le reste des céréales.

d) Régime des échanges :

d.1) Avec la C.E.E. (10)

Selon le système des M.C.E., le "plafond indicatif" pour les importations du blé tendre panifiable vers l'Espagne, en provenance de la C.E.E. à dix atteindra 175 000 Tn pendant l'année 1986, avec une augmentation de 15 % pour chacune des trois années suivantes (1987-1988-1989) (tableau n° 1).

(1) COMMUNAUTE EUROPEENNE : Les aspects agricoles de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, in L'EUROPE VERTE n° 214, Luxembourg 1986. - 58 p. (Nouvelles de la Politique Agricole Commune).

TABEAU N° 1 : IMPORTATIONS DU BLE TENDRE PANIFIABLE EN PROVENANCE DE
LA C.E.E. (10)

ANNEES	PLAFOND INDICATIF (tonnes)
1986	145 833 a)
1987	201 250
1988	231 437
1989	266 152

Notes : a) pour la première année (1986), c'est seulement 5/6ème de 175 000 Tn, car l'intégration effective dans l'Organisation Commune du Marché n'aura lieu qu'au 1er mars 1986.

Dès le début de l'adhésion, les exportations communautaires vers l'Espagne n'entraînent plus les restitutions qui existaient antérieurement.

d.2) Avec les Pays Tiers

Pour le blé tendre panifiable, en plus du régime de prélèvements des céréales, modulés en fonction des M.C.A., s'établiront des restrictions quantitatives aux importations.

Les exportations espagnoles des céréales vers les pays tiers bénéficieront de restitutions pour leur mise en place dans des conditions de concurrence avec les marchés internationaux. Ces restitutions sont modulées par d'éventuels M.C.A.

B - PERSPECTIVES DES SECTEURS DES CÉRÉALES ET DE L'ÉLEVAGE

Dans cette partie de notre travail, nous analyserons, d'abord les perspectives par rapport aux travaux déjà faits, pour procéder ensuite, à l'analyse de la tendance d'effectifs des cheptels, et finir par la réglementation sur les prix des différentes viandes dans le Traité d'Adhésion.

B.1/ PERSPECTIVES PAR RAPPORT AUX TRAVAUX DÉJÀ FAITS (1) :

Parmi toutes les études ayant été réalisées sur l'impact de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun pour les secteurs des céréales et de l'élevage, nous en avons retenu deux, en raison de leur intérêt, leurs analyses s'appuyant sur une bonne base statistique et sur des modèles économétriques performants.

La première étude est fondée sur un travail de recherche réalisé par la Michigan State University (Etats-Unis). Au terme de ce travail, les auteurs (Albert Pelach Paniker, E. Wesley et F. Peterson) ont écrit dans la revue espagnole "Agricultura y Sociedad" un article très complet présentant les principales conclusions de leur étude sur l'impact de l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. sur les secteurs des céréales et de l'élevage. Cette étude date de 1982 et nous a servi de première base de travail.

Le deuxième travail qui a retenu notre attention est un livre écrit en 1984 par Arturo CAMILLERI : "La agricultura española ante la CEE". Ce livre propose, également une vision générale de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun par secteurs. Ce fut notre deuxième base de travail.

En ce qui concerne la première étude, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

(1) Nous nous référons concrètement aux travaux suivants :
- PELACH P. (A.), WESLEY (E.), PETERSON (F.). - Impacto de la adhesión de España a la CEE en el sector cerealista y ganadero, in AGRICULTURA Y SOCIEDAD, n° 22, Enero-Marzo, 1982. - pp. 131-172.
- CAMILLERI (A.). - La agricultura española ante la CEE. - Madrid : Instituto de Estudios Económicos, 1984. - 750 p.

1) SECTEUR "ELEVAGE"

TABEAU N° 2 : PREVISIONS APRES L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN

PRODUITS	PRODUCTION	CONSOMMATION	DEGRE D'AUTO-APPROVISIONNEMENT
Viande volaille	=	+ (modérée)	100 %
Viande porc	+	-	+ 100 % (si on peut résoudre le problème de la Peste Porcine Africaine)
Viande bovine	-	-	- 100 %
Viande ovine et caprine	=	=	+ 100 %

= Tendance sans modifications

+ Tendance à l'augmentation

- Tendance à la diminution.

Nous pouvons remarquer dans ce tableau que les prévisions de diminution de la consommation ont lieu dans les secteurs bovin et porcin. Cela est dû à la diminution de la production bovine, ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'alimentation du bétail.

D'une façon générale et malgré la diminution de la production, cette étude prévoit pour le secteur élevage un degré d'auto-approvisionnement égal ou supérieur à 100 % sauf pour le secteur bovin qui sera inférieur à la moyenne. Cependant, elle prévoit que la diminution de la production sera proportionnelle à la diminution de la consommation.

Les prévisions pour le commerce extérieur ont, donc, une tendance soit à la stagnation, soit à petits mouvements intracommunautaires qui ne seront pas significatifs.

2) SECTEUR "CEREALES"

Nous pouvons résumer les conclusions de ce travail de la façon suivante :

a) L'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. va encourager la production d'orge, tandis que son utilisation va croître plus lentement. L'étude prévoit des excédents en 1990 (entre 2 et 4 millions de tonnes).

b) Les possibilités d'augmentation de la surface du maïs en Espagne sont très limitées. Néanmoins, l'amélioration des rendements peut aboutir à l'augmentation de la production totale. Toutefois, l'Espagne continuera à être dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en maïs.

c) L'augmentation du niveau des prix des céréales utilisées pour l'alimentation animale, conséquence de l'adhésion, va aboutir à un ralentissement de la croissance de l'utilisation du maïs, ainsi qu'à l'augmentation de l'usage du blé et de la STH (Surface Toujours en Herbe).

En ce qui concerne la deuxième étude, nous pouvons déduire les conclusions suivantes :

1) SECTEUR "ELEVAGE"

TABEAU N° 3 : PREVISIONS APRES L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LA CEE

PRODUITS	PRODUCTION	COM. EXTERIEUR		PRIX		REGULATION DU MARCHÉ	
		INTRA-C.E.E.	EXTRA-C.E.E.	A LA PRODUC.	A LA CONSOM.	INTERIEUR	EXTERIEUR
Viande bovine	=	Import. = 0 +	Import. = 0 +	+	+	Facile	Difficile
Viande ovine	+	Export. France/ Italie	=	=	=	Difficile	Facile
Viande porcine	= 0 + (modérée)	Export. = ou +	=	=	+ (léger)	Difficile	Difficile
Viande volaille	=	=	Export. +	=	+ (léger)	Facile	Difficile

= Tendance sans modifications

+ Tendance à l'augmentation

- Tendance à la diminution.

L'augmentation de la production dans le secteur porcin est possible si le problème de la Peste Porcine Africaine est résolu. Cette augmentation peut aboutir à des petites exportations intra-communautaires.

L'augmentation prévue pour les exportations de volailles est liée aux restitutions effectuées par la C.E.E. pour ce produit.

En ce qui concerne les prix, cette étude prévoit une augmentation du prix de la viande bovine. Pour le reste, la tendance ne semble pas subir de modifications importantes.

La régulation du marché extérieur va être difficile dans tous les secteurs, sauf pour l'ovin. Ces difficultés proviennent surtout du passage d'un commerce d'Etat à un système libéral, bien que les problèmes sanitaires soient, eux-aussi, importants.

La régulation du marché intérieur connaît des difficultés dans les secteurs ovin et porcin. Pour le premier, il faut s'adapter au système d'intervention communautaire qui n'existait pas en Espagne. Pour le deuxième, c'est l'élimination du prix d'intervention ou de garantie, qui constitue le problème le plus épineux.

2) SECTEUR "CEREALES"

TABEAU N° 4 : PREVISIONS APRES L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LA CEE

PRODUITS	PRODUCTION	COMM. EXTERIEUR		PRIX		REGULATION DU MARCHE	
		INTRA-C.E.E.	EXTRA-C.E.E.	A LA PRODUC.	A LA CONSOM.	INTERIEUR	EXTERIEUR
Blé dur	+	+ Ex-port.	=	+	+	Facile	Facile
Blé tendre	-	+ Imp.	+ Import.	=	+	Facile	Facile
Orge	+	+ Exp.	=	-	=	Très fac.	Très fac.
Maïs	=	=	=	-	=	Très fac.	Très fac.

= Tendance sans modifications

+ Tendance à l'augmentation

- Tendance à la diminution.

Le maïs constitue le principal problème du secteur céréalier, car, c'est l'une des céréales les plus utilisées pour l'alimentation animale. Ainsi l'Espagne qui accuse un déficit pour ce produit est-elle dépendante de l'extérieur.

Malgré les différences existants entre les deux études, nous pouvons noter une convergence sur les points les plus marquants. Ceux-ci peuvent être résumés de la façon suivante :

1) la production et le commerce extérieur de la viande, ne constituent pas un problème majeur. Néanmoins, on pourra assister à des petites importations intracommunautaires de viande bovine mais pas de façon significative.

2) en revanche, l'adhésion engendrera un certain nombre de problèmes pour le maïs. Selon ces auteurs, l'Espagne deviendra plus dépendante de l'extérieur pour les importations de maïs.

B.2/ ANALYSE DE LA TENDANCE D'EFFECTIFS DES CHEPTELS

Après avoir dégagé les conclusions des travaux réalisés par la Michigan State University (U.S.A) et Arturo Camilleri, nous avons procédé à une analyse de la tendance d'effectifs des cheptels. Cela va supposer une variable très importante pour la décision de nos projections, puisque les céréales utilisées pour l'alimentation du bétail dépendent surtout, de l'importance des différents cheptels.

Pour cela, nous avons utilisé la méthode des "moindres carrées".

Nous avons choisi une série de onze années (1975-1985), mesurée par deux types d'unités différentes (milliers de têtes et milliers d'UGB (Unité de Gros Bétail (1))). Nous avons fait ce choix, d'une part, pour pouvoir comparer plus tard ces effectifs avec ceux de la France et de la C.E.E. D'autre part,

(1) "L'unité gros bétail correspond à la vache de 550 kg qui a 12 mois dans l'entreprise et qui produit 3000 litres de lait par an, pour une consommation de 3000 unités fourragères". Economie de l'Entreprise Agricole, P. CORDONIER, R. CARLES et P. MARSAL. - Paris, Editions CUJAS, 1977. - 541 p.

parce que les cheptels mesurés en UGB nous permettront d'étudier l'ensemble de tous les cheptels. Ensuite, nous avons projeté ces tendances jusqu'à l'an 2000.

Les deux types d'unités choisies nous ont conduit au même résultat qui peut se résumer de la façon suivante (voir graphiques 1 et 2).

TABLEAU N°5 : TENDANCE D'EFFECTIFS DES DIFFERENTS CHEPTELS (1975 - 2000)

SECTEUR	TENDANCE
Bovin	=
Porcin	+
Ovin	= 0 - (légère)
Caprin	=
Volaille	= 0 + (légère)
Total UGB	+

- = Tendence sans modifications
- + Tendence à l'augmentation
- Tendence à la diminution.

D'une façon générale, la croissance des cheptels, va continuer tout au long de la période (1975-2000). En particulier, nous pouvons souligner que cette augmentation concerne essentiellement, les secteurs porcin et volaille.

B.3/ REGLEMENTATION DE LA VIANDE DANS LE TRAITE D'ADHESION

Depuis que l'Espagne est entrée dans la C.E.E., le secteur viande est règlementé par le Traité d'Adhésion. Les principales conclusions de celui-ci sont :

TABLEAU N°6

ANALYSE DES TENDANCES DES EFFECTIFS DES CHEPTELS (1975-2000) 1000 TETES

ANNEES	BOVIN T.	BOVIN L.	OVIN	CAPRIN	PORCIN	AVICOLE
1975	4312	1852	13989	2097	9026	50965
1976	4377	1859	14267	2131	9445	51250
1977	4442	1866	14544	2166	9794	51535
1978	4507	1873	14822	2201	10143	51820
1979	4572	1880	15100	2236	10493	52106
1980	4638	1887	15377	2271	10842	52391
1981	4703	1894	15655	2306	11191	52676
1982	4768	1901	15932	2340	11540	52961
1983	4833	1908	16210	2375	11890	53246
1984	4898	1915	16488	2410	12239	53532
1985	4964	1922	16765	2445	12588	53817
1986	5029	1929	17043	2480	12937	54101
1987	5094	1936	17320	2515	13286	54387
1988	5159	1943	17598	2549	13636	54672
1989	5224	1950	17876	2584	13985	54958
1990	5290	1957	18153	2619	14334	55243
1991	5355	1964	18431	2654	14683	55528
1992	5420	1971	18708	2689	15033	55813
1993	5485	1978	18986	2724	15382	56098
1994	5550	1985	19264	2758	15731	56384
1995	5616	1991	19541	2793	16080	56669
1996	5681	1998	19819	2828	16430	56954
1997	5746	2005	20096	2863	16779	57239
1998	5811	2012	20374	2898	17128	57524
1999	5876	2019	20651	2933	17477	57810
2000	5942	2026	20929	2967	17826	58095

SOURCE: Calculs de l'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

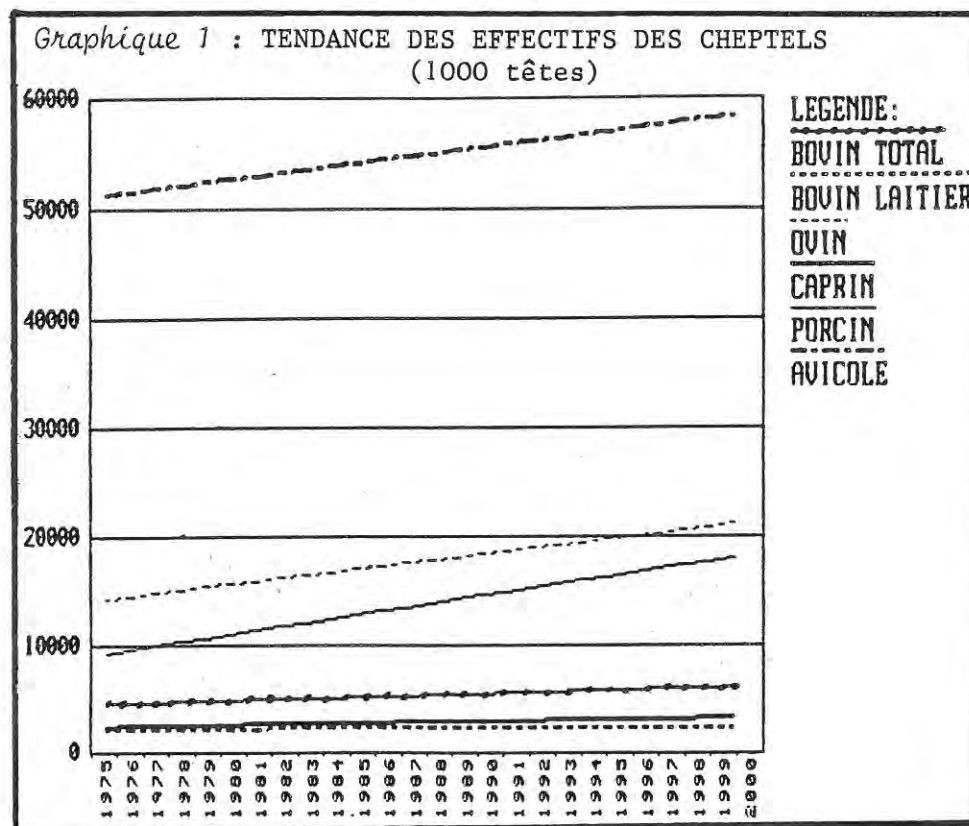
TABLEAU N°7

ANALYSE DES TENDANCES DES EFFECTIFS DES CHEPTELS (1975-2000) 1000 UGB

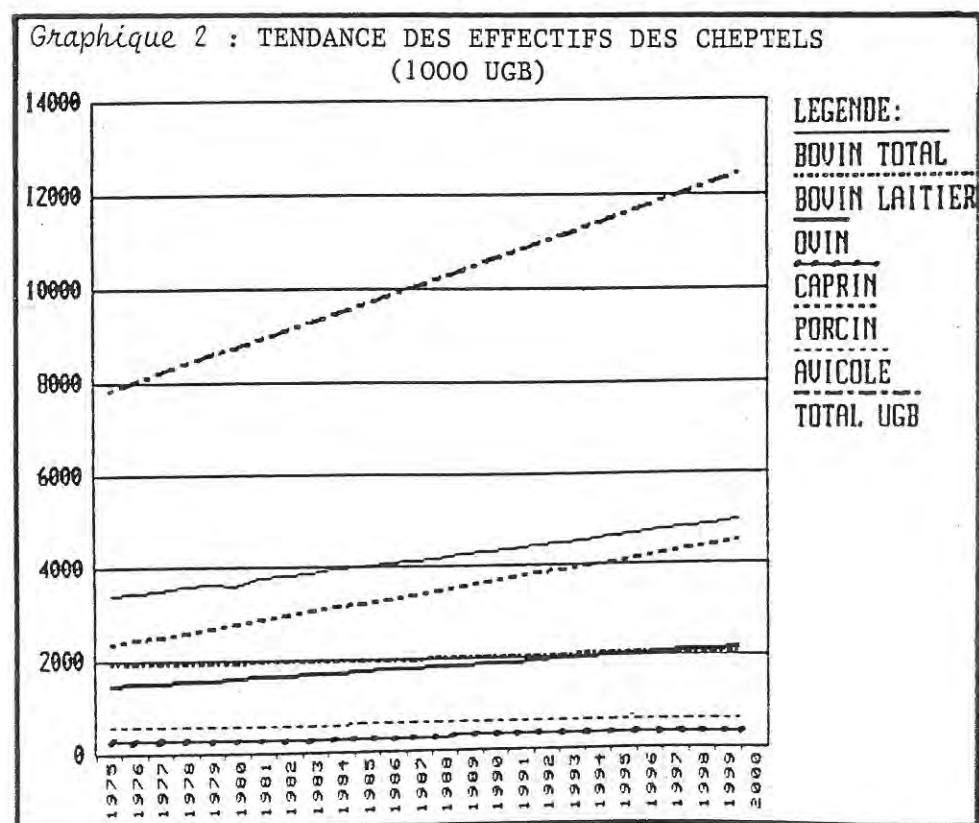
ANNEES	BOVIN T.	BOVIN L.	OVIN	CAPRIN	PORCIN	AVICOLE	TOT. UGB
1975	3339	1852	1399	210	2274	510	7731
1976	3402	1859	1427	213	2361	512	7916
1977	3466	1866	1454	217	2448	515	8101
1978	3530	1873	1482	220	2536	518	8286
1979	3593	1880	1510	223	2623	521	8471
1980	3557	1887	1538	227	2710	524	8656
1981	3720	1894	1565	230	2798	527	8841
1982	3784	1901	1593	234	2885	530	9026
1983	3847	1908	1621	237	2972	532	9211
1984	3911	1915	1649	241	3060	535	9395
1985	3974	1922	1676	244	3147	538	9580
1986	4038	1929	1704	248	3234	541	9765
1987	4102	1936	1732	251	3322	544	9950
1988	4165	1943	1760	255	3409	547	10135
1989	4229	1950	1787	258	3496	549	10320
1990	4292	1957	1815	262	3584	552	10505
1991	4356	1964	1843	265	3671	555	10690
1992	4419	1971	1871	268	3758	558	10875
1993	4483	1978	1898	272	3845	561	11060
1994	4546	1985	1926	275	3933	564	11245
1995	4610	1991	1954	279	4020	566	11430
1996	4674	1998	1982	282	4107	569	11615
1997	4737	2005	2009	286	4195	572	11799
1998	4801	2012	2037	289	4282	575	11984
1999	4864	2019	2065	293	4369	578	12169
2000	4928	2026	2093	296	4457	581	12354

SOURCE: Calculs de l'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

ESPAGNE



ESPAGNE



Source : L'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

a) Viande bovine

L'Espagne dispose d'une période de 7 ans pour les ajustements des prix et des aides, ainsi que 10 ans pour le Mécanisme Complémentaire aux Echanges (M.C.E.).

En ce qui concerne les prix, pendant 7 ans et au début de chaque campagne, les prix espagnols vont subir des augmentations qui seront équivalentes à 1/7 de la différence entre les prix espagnols et les prix communautaires.

De plus, la viande bovine, connaîtra la même augmentation de prix que celle de la C.E.E.

En ce qui concerne les aides, l'Espagne recevra chaque année 1/7 de l'aide communautaire. De cette façon, à la fin des 7 ans, elle aura perçu l'aide communautaire totale.

b) Viande ovine et caprine

Dans la C.E.E., il existe deux types de prix :

- 1) le prix base
- 2) le prix de marché (1).

- Depuis l'Adhésion, les prix communautaires sont applicables en Espagne.

- Les aides sont totales depuis l'Adhésion.

c) Viande porcine

Le prix de la viande porcine est le prix de base qui existe dans la C.E.E.

En ce qui concerne les aides, certaines mesures exceptionnelles peuvent être mises en oeuvre, dans le but d'améliorer la situation sanitaire.

Pour conclure, nous pouvons dire que pendant la période de 7 ans, se réaliseront tous les changements nécessaires à l'intégration totale de l'Espagne au sein de la Communauté. Pendant cette période, devront être résolus, de nombreux problèmes surtout d'origine sanitaire, ceci sera très difficile, mais indispensable au bon développement du secteur. La C.E.E. y contribuera avec des aides exceptionnelles.

(1) Le prix du marché est la moyenne pondérée de la valeur des carcasses d'ovins dans tous les Etats Membres.

Les prix espagnols de la viande bovine augmenteront tout au long de la période transitoire jusqu'à atteindre les prix communautaires en fin de période, tandis que les prix communautaires de la viande ovine et porcine seront applicables à l'Espagne dès l'Adhésion.

CONCLUSIONS

La comparaison des études analysées et les tendances dégagées concernant la taille des cheptels peuvent nous donner une vue d'ensemble de la consommation des céréales utilisées pour l'alimentation du bétail, ainsi que des effectifs des cheptels.

- Consommation des céréales utilisées pour l'alimentation du bétail -

La croissance de l'utilisation du blé tendre et de l'orge pour l'alimentation animale provoqueront une diminution de la consommation de maïs. Néanmoins, il semblerait que l'augmentation de la production d'orge soit supérieure à son utilisation, ce qui sera à l'origine d'excédents que l'on peut évaluer entre 2 et 4 millions de tonnes.

Pour le reste des céréales, on peut dire qu'il y aura une augmentation normale de leur utilisation aux niveaux actuels.

- Effectifs des cheptels

Nous pouvons remarquer une augmentation importante dans les secteurs porcin et avicole. Dans les autres secteurs (ovin et bovin), il existe une tendance à la stagnation qui peut aboutir à de légères diminutions des effectifs des cheptels.

C - EVOLUTION HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE PERSPECTIVES

Nous analyserons ici non seulement l'évolution historique des effectifs des cheptels et de la production de viande en provenance des abattages, mais aussi, le commerce extérieur et la consommation de ce produit.

C.1/ EFFECTIFS DES CHEPTELS

Les effectifs des cheptels en Espagne ont augmenté pendant la période 1965-85, d'environ 32,5 %.

Si nous analysons le secteur de l'élevage par espèces, on peut remarquer que le cheptel d'ovins a connu une augmentation presque négligeable (0,7%), alors que le cheptel porcin s'est accru considérablement (143%). Cette augmentation est liée à de nombreuses améliorations techniques introduites dans ce secteur. Toutefois, les taux de productivité sont encore inférieurs à ceux de la C.E.E.

D'une façon générale, l'accroissement des effectifs a été plus important au début des années 80, pour atteindre une quasi stagnation au cours de l'année 1983. La seule exception est constituée par le secteur avicole qui accuse une forte expansion pendant les années 1974-75 pour stagner ensuite, ceci étant dû à une modification dans le comportement alimentaire, annoncée déjà à la fin des années 60.

Quant à la production de viande provenant des abattages, on peut remarquer que, bien que l'ensemble ait connu une augmentation significative, la production des viandes de bovin et de volaille a pratiquement stagné depuis 1974. En revanche, la viande porcine est toujours en croissance. De même, la production de viande de mouton et chèvre reste stable tout au long de la période analysée (voir annexe II : tableau II.1).

La production de viande provenant des abattages représente la presque totalité de la production totale.

C.2/ COMMERCE EXTERIEUR DE LA VIANDE

Le commerce extérieur de viandes n'a pas connu de changement notoire pendant la période, sauf pour la viande de bovin pour laquelle les importations sont passées de 107 mille Tn en 1967 à 23 mille Tn en 1984.

Pour les autres secteurs, les importations et les exportations ne sont dûes qu'à de petites fluctuations qui n'altèrent pas le marché.

C.3/ CONSOMMATION DE VIANDE

Enfin, et en ce qui concerne la consommation de viande, nous pouvons souligner la stagnation de la consommation des viandes bovines, de mouton et de chèvre, et l'accroissement important de la consommation de viande de porc et de volaille.

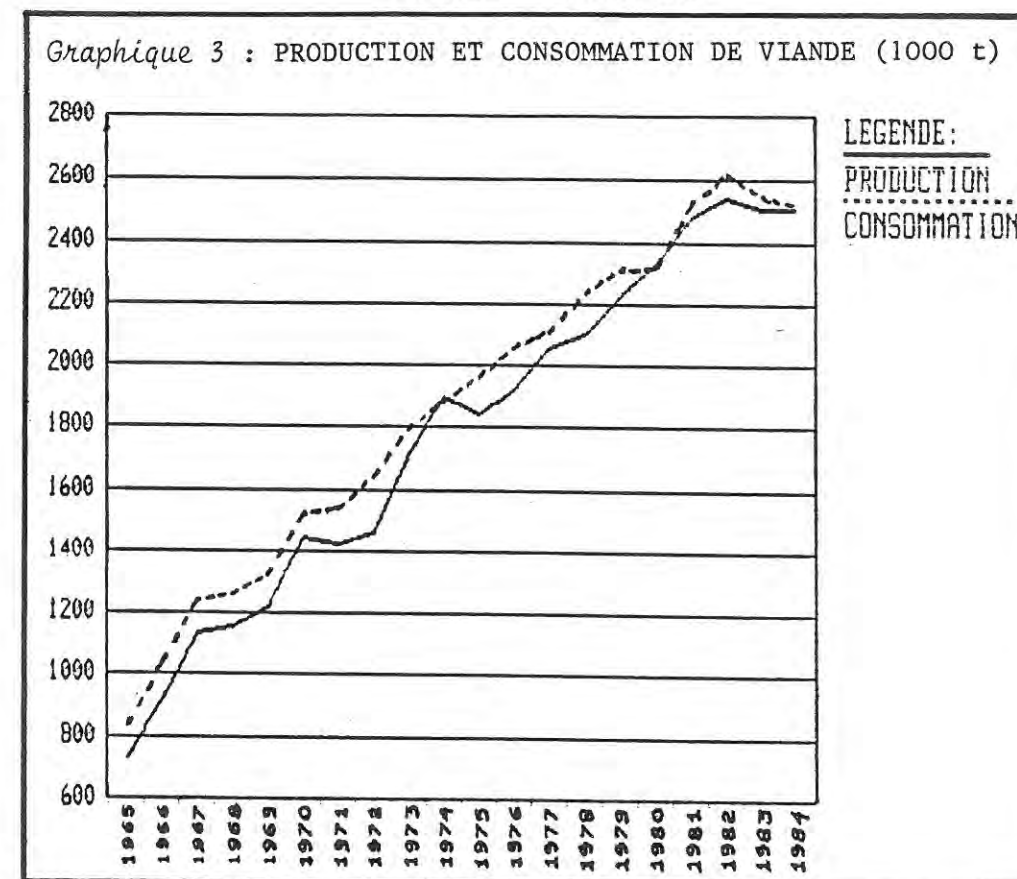
La consommation de viande par tête est, elle aussi, stable pour les viandes de bovin, de mouton et de chèvre au long de la période.

On enregistre une stagnation des autres secteurs à partir de 1974.

Actuellement, on peut préciser que la légère augmentation de la consommation est due à la croissance de la population. Nous pouvons considérer que l'Espagne a un taux annuel de croissance de la population d'environ 1,01 %.

En conclusion, on peut dire que toute la demande de viande est satisfaite par la production intérieure. Le commerce extérieur devenant presque négligeable. On estime que cette situation se poursuivra même après l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E., et ce malgré l'adaptation que devront subir certains secteurs (bovin, volaille et porcin).

VIANDE - ESPAGNE



Source : Annexe II : Tableaux II.1 et II.3

D - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CÉRÉALES

La demande globale de céréales secondaires dépend, principalement, des quantités de céréales utilisées pour l'alimentation animale.

De même, ces quantités sont fonction de la production intérieure, ainsi que du volume des exportations et des importations.

Si on prend en compte la consommation de viande analysée dans le point b.2 et si l'on fait la conversion en unités céréales (U.C.), par les coefficients de conversion respectifs, on peut évaluer quelle a été la demande globale des céréales au cours des dernières années (tableau n° 8).

Comme on peut le constater dans le tableau n° 8, la demande de céréales pour l'alimentation animale a connu des augmentations significatives au cours de la période 1965-1984.

A ce stade, nous pouvons nous interroger sur :

- 1) la quantité de chaque céréale utilisée
- 2) le volume de la production
- 3) le volume des exportations
- 4) le volume et l'origine des importations.

Dans cette partie du travail, on tentera de répondre à ces questions.

D.1/ LA QUANTITE DE CHAQUE CEREALE UTILISEE POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Si nous analysons dans la consommation intérieure des céréales, les céréales utilisées pour l'alimentation du bétail (voir annexe III : tableau III.1), on peut évaluer la distribution par produits de la façon suivante (tableau n° 9).

TABEAU N° 8 : DEMANDE DE CEREALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Source : Pour les coefficients de conversion : EUROSTAT CEE à 10, 1980
Pour le reste, l'auteur.

ANNEES - PRODUITS	CONSOMMATION VIANDE (1000 Tn)	COEF. CONVERS.	DEMANDE TOTALE (1000 Tn d'U.C.)
1965	Bovin	8	1968
	Porcin	4,8	1397
	C + O	8	1064
	Volaille	4,8	725
	Total	-	5154 *
1970	Bovin	8	3256
	Porcin	4,8	2227
	C + O	8	1112
	Volaille	4,8	2390
	Total	-	8985 *
1975	Bovin	8	3968
	Porcin	4,8	3202
	C + O	8	1192
	Volaille	4,8	3053
	Total	-	11415 *
1980	Bovin	8	3352
	Porcin	4,8	4637
	O + C	8	1096
	Volaille	4,8	3754
	Total	-	12839 *
1984	Bovin	8	3064
	Porcin	4,8	5717
	O + C	8	1096
	Volaille	4,8	3826
	Total	-	13703

TABLEAU N° 9 : POURCENTAGE DE LA CONSOMMATION INTERIEURE DE CEREALES
UTILISEES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE (1978 - 1984) (%)

ANNEES PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Orge	85,6	86,4	85,6	86,6	83,2	85,2	85,2
Seigle	52,7	50,8	50,7	49,4	66,0	65,8	65,8
Avoine	85,3	87,6	86,9	88,3	86,1	84,6	78,7
Maïs	91,7	91,3	90,7	91,9	91,4	90,5	86,9
Sorgho	100,0	99,8	97,9	97,1	99,7	99,5	99,5
Blé	-	-	13,5	7,7	10,3	13,8	26,4

Source : l'auteur à partir de données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

TABLEAU N° 10 : REPARTITION DE LA CONSOMMATION UTILISEE DANS L'ALIMENTATION
ANIMALE PARMI LES DIFFERENTES CEREALES (1978-1984) (%)

ANNEES PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Orge	44,8	48,2	46,1	46,8	38,5	46,5	49,1
Seigle	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1
Avoine	3,3	3,1	2,8	3,0	2,9	2,6	2,9
Maïs	44,6	43,0	40,8	44,1	44,7	41,2	30,2
Sorgho	6,1	4,6	4,3	2,8	9,9	4,3	6,1
Blé	-	-	5,0	2,4	3,1	4,4	10,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : l'auteur à partir de données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

Le tableau 9 nous permet d'apprécier l'importance de l'utilisation des céréales pour l'alimentation animale par rapport à la consommation intérieure espagnole. En même temps, on peut remarquer dans le tableau n° 10, le début de l'utilisation du blé dans la composition des rations animales à partir de 1980, ainsi que la substitution du maïs et du sorgho par l'orge et le blé. Celle-ci engendrera, comme on verra plus tard, une diminution des importations du maïs, surtout à partir de 1984.

D.2/ LE VOLUME DE LA PRODUCTION

En ce qui concerne la production des céréales à l'échelle nationale, nous allons analyser l'évolution de la production céréalière pendant la période 1965-1985, ainsi que les facteurs ayant une incidence sur les productions des céréales au niveau régional ou des "autonomías". (1)

d.2.1) Evolution de la production céréalière

Pendant la période 1965-1985, la production de céréales (blé et céréales secondaires) a connu une augmentation importante. Ceci est davantage lié à l'amélioration des rendements qu'à l'augmentation de la Surface Agricole Utile (S.A.U.) (2) consacrée aux céréales.

La croissance de la surface céréalière a été inférieure à l'augmentation de la production, qui est passée de 8510 à 20440 mille tonnes au cours de la période étudiée.

L'Espagne est donc parvenue à plus que doubler sa production, tandis que la surface augmentait, seulement, d'environ 7%.

(1) On entend par "Autonomías", les régions espagnoles qui ont le droit de s'administrer elles-mêmes dans les limites définies par leurs rapports respectifs avec l'organe étatique souverain.

(2) On entend par Surface Agricole Utile, la somme du total de la Surface Cultivée, des prairies et des pâturages moins les jachères.

Si l'on procède à une analyse produit par produit, on peut remarquer les caractéristiques suivantes (voir annexe III: tableau III.2).

Blé : Bien que la surface ait beaucoup diminué en conséquence de la substitution blé/orge, la production est passée de 4715 à 5326 mille tonnes au cours de la période. Cependant, on peut observer une diminution importante pendant la campagne 1980/81, causée par la grande sécheresse de l'été. Les rendements ont plus que doublé, bien qu'ils soient encore inférieurs à la moyenne communautaire. Cette croissance s'est très sensiblement accentuée pendant les années 1975 et 1983.

Orge : A l'inverse du blé, la surface d'orge a augmenté d'une façon significative en conséquence de la substitution blé/orge. Elle a plus que triplée de 1965-1985. Les rendements ont doublé et la production espagnole d'orge, malgré la diminution enregistrée pendant la campagne 1980-81 à cause de la sécheresse, a quintuplé.

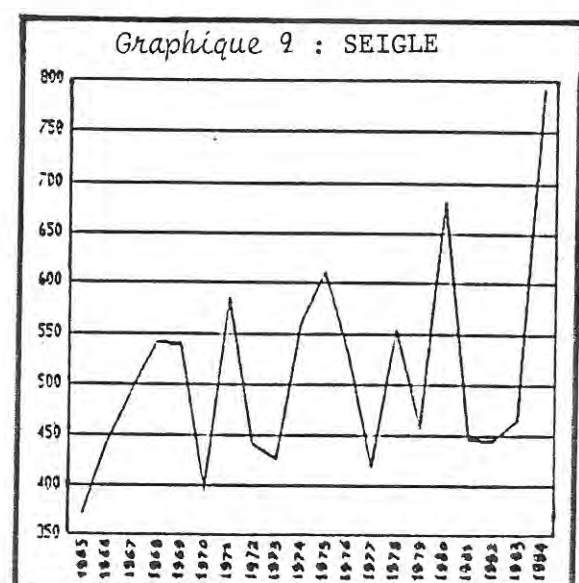
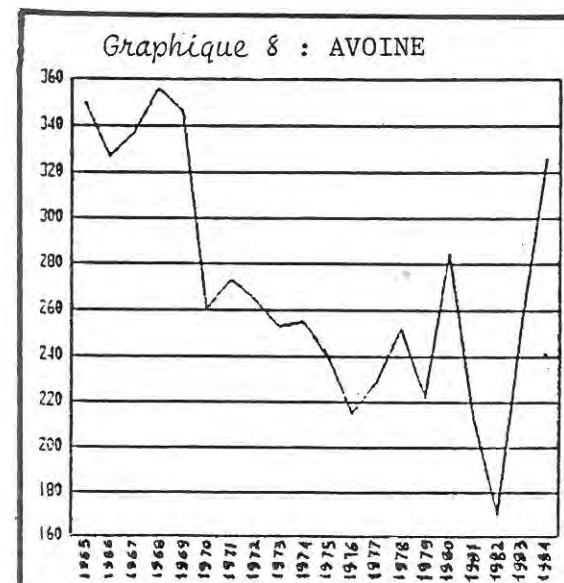
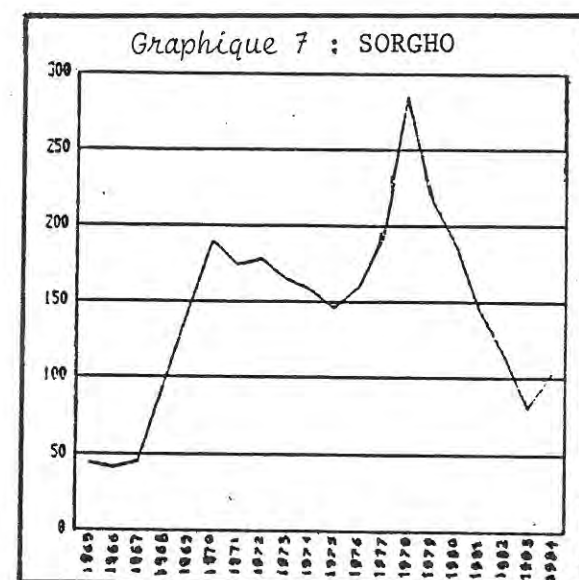
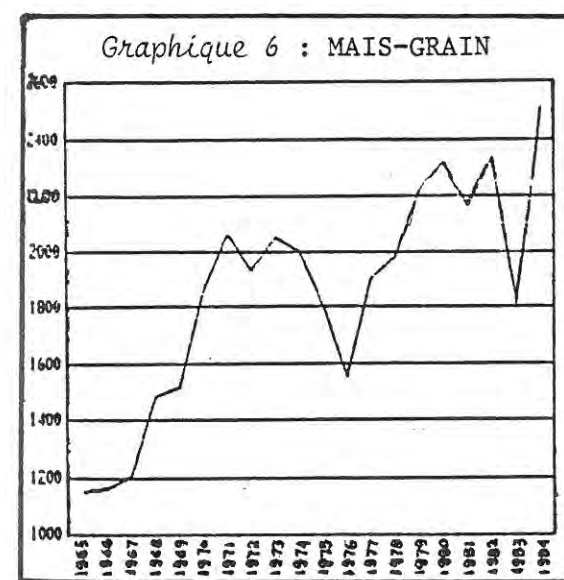
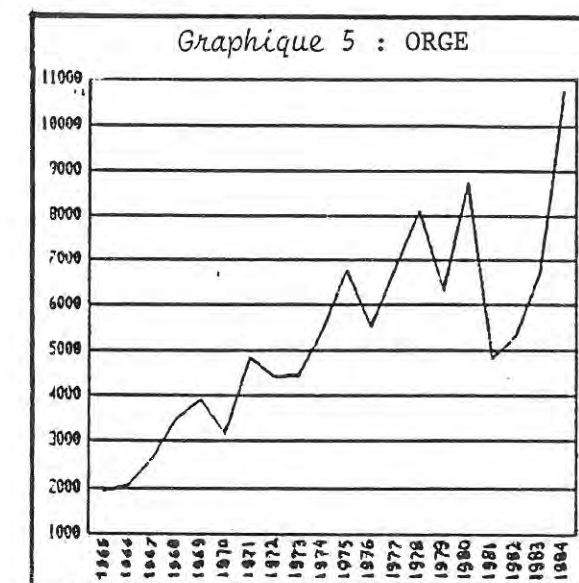
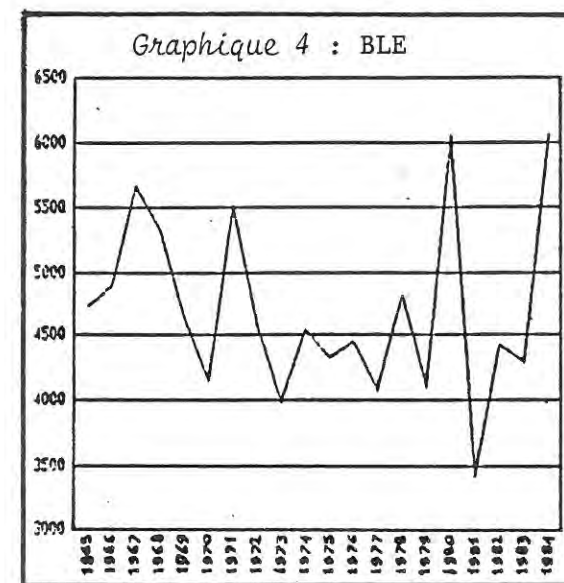
Maïs grain : Bien que l'on remarque pendant la campagne 1980/81 une diminution de la surface et des rendements, causée, comme pour le blé et l'orge, par la sécheresse de l'été, on peut observer, une stagnation générale de la surface de maïs pendant la période analysée.

En Espagne, les 2/3 de la surface du maïs sont irrigués. Le climat sec espagnol rend très difficiles les possibilités d'expansion de ce produit.

Pour améliorer sa production, en termes quantitatifs, l'Espagne pourrait avoir recours à de nouvelles variétés de maïs aux rendements plus élevés en terrains secs. Ces variétés existent d'ores et déjà, selon les experts américains, mais leurs semences ne sont pas encore commercialisées.

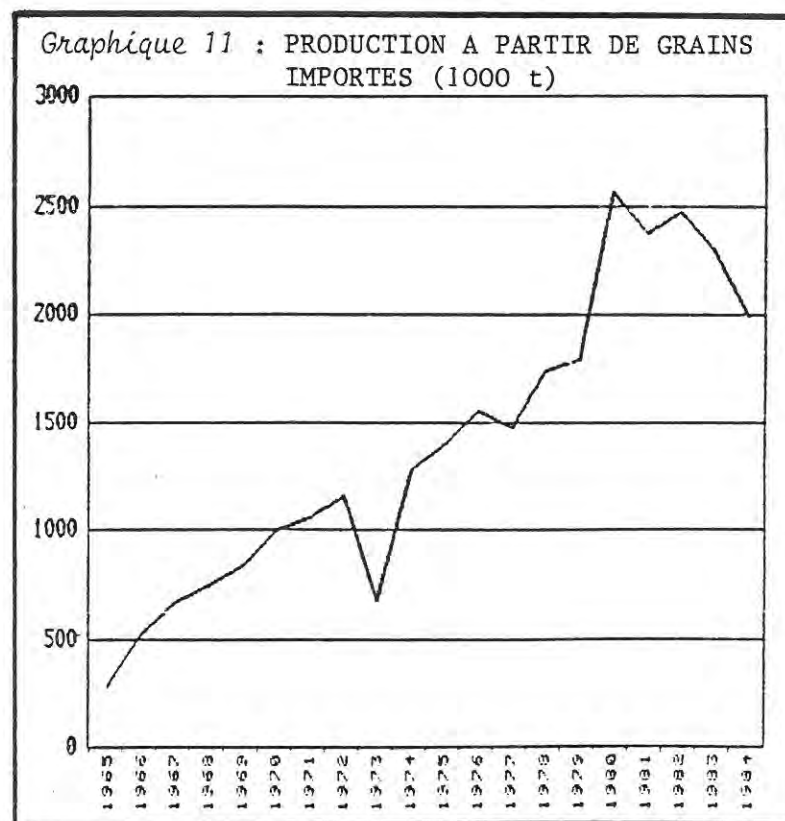
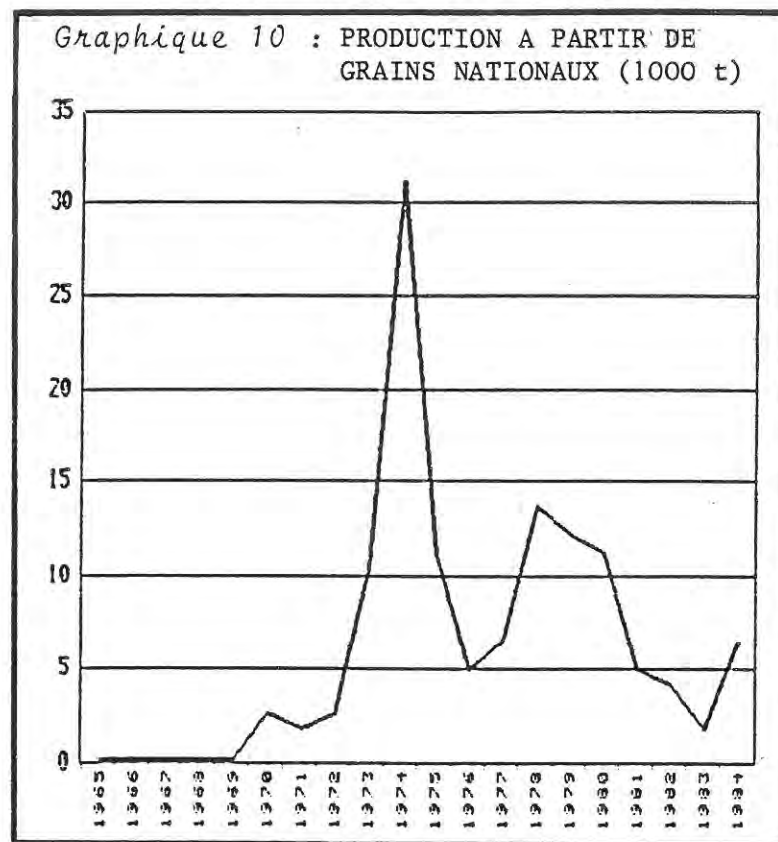
Quoiqu'il en soit, les rendements ont beaucoup augmenté au cours de la période étudiée, en grande partie grâce aux améliorations des techniques d'irrigation mises en oeuvre depuis quelques années. Ces rendements ont plus que doublé pour

PRODUCTION DE CEREALES - ESPAGNE (1000 tonnes)



Source : L'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

SOJA, TOURTEAUX - ESPAGNE



Source : L'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (Espagne)

atteindre pendant l'année 1985, 65 Q/ha en moyenne, provoquant une augmentation très importante de la production qui est alors passée de 1142 à 3328 mille tonnes (1965-1985).

Sorgho : La production de sorgho en Espagne n'est pas significative. Les variétés existantes dans le pays ont un degré très fort de toxicité, et sont donc, très dangereuses pour les animaux, surtout pendant la floraison (1), leur utilisation doit alors être très limitée. Néanmoins, les rendements et la production ont doublé. Celle-ci est passée de 43 à 92 mille tonnes.

Avoine : La surface d'avoine a diminué d'environ 7,4% par rapport à l'année 1965. Et pourtant, les rendements et la production ont presque doublé.

Seigle : Comme dans le cas de l'avoine, la surface de seigle a diminuée d'environ 43,3% par rapport à 1965. Alors que les rendements augmentaient d'environ 46%, la production diminuait de 15% par rapport à 1965.

d.2.2) Facteurs influençant les productions céréalières

Pour bien analyser les facteurs influençant les productions céréalières au niveau des "autonomías", nous allons procéder ainsi :

d.2.2.1) Choix des principales "autonomías" productrices de céréales ;

d.2.2.2) Principaux facteurs influençant leur production.

(1) GUERRERO (A). - Cultivos herbáceos. - Madrid. - pp. 160 - 205.

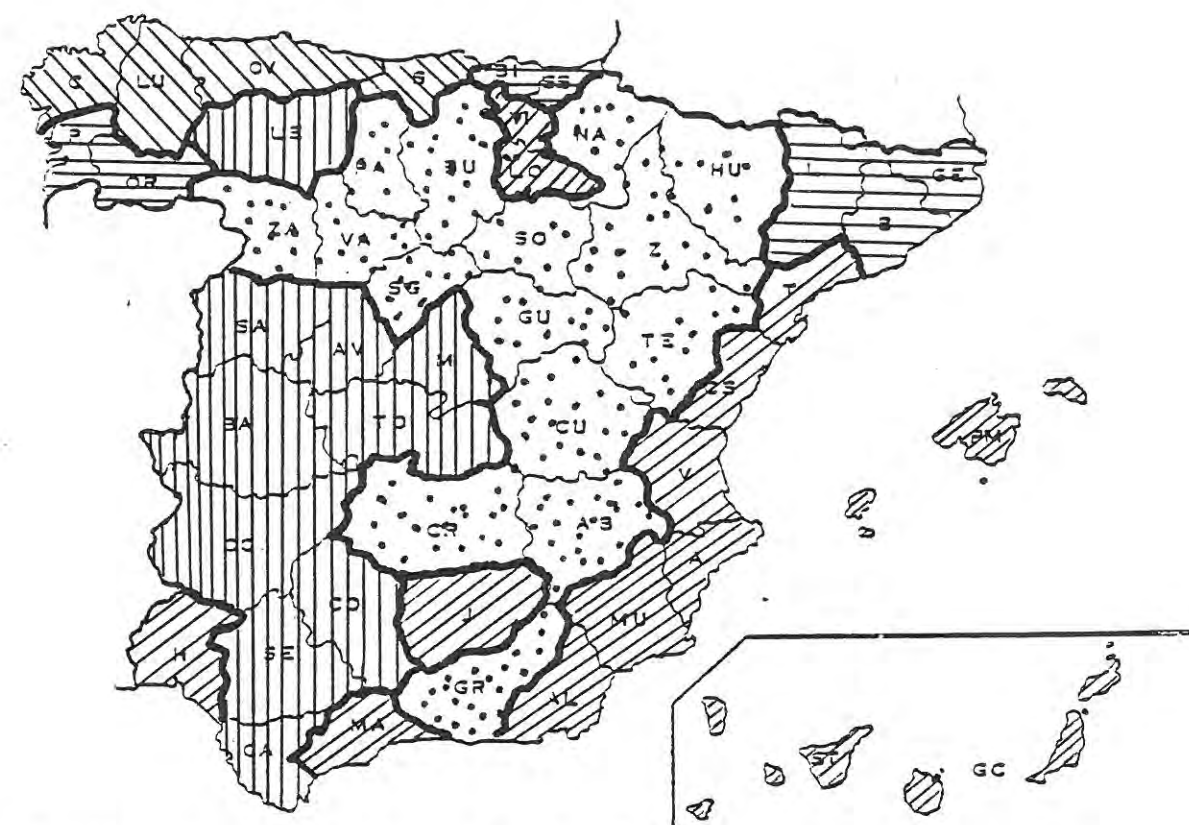
CARTE N°1: "AUTONOMIAS"



LEGENDE

N°	"AUTONOMIAS"	PROVINCIAS
1	GALICIA	La Coruña, Lugo, Orense et Pontevedra
2	PRINCIPADO DE ASTURIAS	Oviedo
3	CANTABRIA	Santander
4	PAIS VASCO	Alava, Guipúzcoa et Vizcaya
5	NAVARRA	Navarra
6	LA RIOJA	Logroño
7	ARAGON	Huesca, Zaragoza et Teruel
8	CATALUÑA	Barcelona, Gerona, Lérida, et Tarragona
9	BALEARES	Palma de Mallorca
10	CASTILLA-LEON	Avila, Burgos, Léon, Palencia, Salamanca, Segovia, Soria, Valladolid et Zamora
11	MADRID	Madrid
12	CASTILLA-LA MANCHA	Albacete, Ciudad Real, Cuenca, Guadalajara et Toledo
13	COMUNIDAD VALENCIANA	Alicante, Castellon et Valencia
14	REINADO DE MURCIA	Murcia
15	EXTREMADURA	Badajoz et Cáceres
16	ANDALUCIA	Almería, Cádiz, Córdoba, Granada, Huelva, Jaén, Málaga et Sevilla
17	CANARIAS	Las Palmas et Sta Cruz de Tenerife

CARTE N°2: LOCALISATION ZONES CEREALES-ELEVAGE



- Forte intensification maïs-bovin
- Moyen intensification maïs-bovin-porcine
- Forte culture ble
- Forte intensification d'orge et d'autres céréales fourragères, ainsi que d'élevage caprin
- Faible intensification cultures bétail. Grande surface en jachère

SIGLES DES "PROVINCIES"

SIGLE	PROVINCE	SIGLE	PROVINCE	SIGLE	PROVINCE
VI	ALAVA	GR	GRANADA	GC	LAS PALMAS
AB	ALBACETE	GU	GUADALAJARA	P	PONTEVEDRA
A	ALICANTE	SS	GUIPUZCOA	SA	SALAMANCA
AL	ALMERIA	H	HUELVA	ST	S.T. DE TENERIFE
AV	AVILA	HU	HUESCA	S	SANTANDER
BA	BADAJOS	J	JAEN	SG	SEGOVIA
PM	BALEARES	LE	LEON	SE	SEVILLA
B	BARCELONA	L	LERIDA	SO	SORIA
BU	BURGOS	LO	LOGROÑO	T	TARRAGONA
CC	CACERES	LU	LUGO	TE	TERUEL
CA	CADIZ	M	MADRID	TO	TOLEDO
CS	CASTELLON	MA	MALAGA	V	VALENCIA
CR	CIUDAD REAL	MU	MURCIA	VA	VALLADOLID
CD	CORDOBA	NA	NAVARRA	BI	VISCAYA
C	LA CORUÑA	OR	ORENSE	ZA	ZAMORA
CU	CUENCA	OV	OVIEDO	Z	ZARAGOZA
GE	GERONA	PA	PALENCIA	E	ESPAÑA

d.2.2.1) Principales "autonomías" céréalières (voir cartes n° 1 et n° 2)

L'analyse de la situation de la production des différentes régions espagnoles, fait ressortir les "autonomias" suivantes :

a) GALICIA : c'est une région humide, située au Nord de l'Espagne, où, d'une part, la production de maïs est très importante (100 à 500 mille tonnes) et d'autre part, la production de seigle, deuxième en importance dans la région, atteint environ 50 à 100 mille tonnes.

b) CASTILLA-LEON : c'est "l'autonomía" la plus importante pour la culture du blé, de l'orge, de l'avoine et du seigle. Néanmoins, elle souffre de fortes variabilités inter-annuelles. La substitution blé/orge est un phénomène important de la région.

c) EXTREMADURA : la production d'orge et de blé stagne, mais celle du maïs est en progression.

d) CASTILLA-LA MANCHA : la production d'orge est très importante. Le phénomène de substitution blé/orge est aussi typique de la région. La production de blé est en diminution.

e) NAVARRA : pour cette région, la substitution blé/orge est significative. Cette "autonomía" située au Nord-Ouest de l'Espagne, est, après la Galice, la deuxième région productrice de maïs. Cependant, on évolue vers une tendance à la stagnation, car les surfaces sont irriguées au maximum.

f) ARAGON : elle connaît aussi la substitution blé/orge. La production du maïs stagne. Par rapport au reste du pays, elle produit une quantité de sorgho significative.

g) CATALUÑA : bien que la culture du maïs soit présente, sa production n'est pas très importante.

En revanche, et toujours en tenant compte des productions des autres "autonomias", la culture de sorgho est tout à fait remarquable.

h) ANDALUCIA : cette "autonomía" se caractérise par une stagnation de la production d'orge liée à la concurrence du blé dur. La production de sorgho est en diminution et celle du maïs se développe. La culture du blé dur est très significative.

d.2.2.2) Principaux facteurs influençant la production des céréales

Nous pouvons considérer les facteurs suivants :

1) Relief et climat : le relief espagnol varie de la côte méditerranéenne et atlantique (moins de 500 mètres) aux massifs montagneux (plus de 2000 mètres). Le reste de l'Espagne est située entre 500 et 1000 mètres d'altitude.

Du point de vue pluviométrique, on peut remarquer quatre types de seuils :

a) Moins de 400 mm : ce sont les zones les plus sèches, où les rendements des céréales (blé et orge) sont très faibles.

b) De 400 à 750 mm : la plus grande partie de l'Espagne est comprise dans cette tranche de pluviométrie moyenne, l'eau étant toujours un facteur limitant.

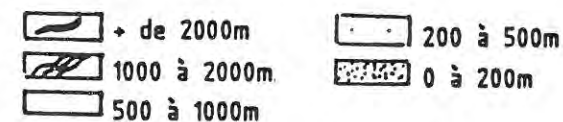
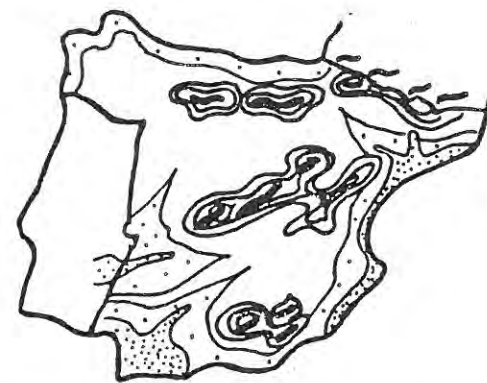
c) De 750 à 1000 mm : dans cette zone, l'eau n'est pas un facteur limitant. Les bonnes conditions sont réunies pour les cultures céréalières.

d) Plus de 1000 mm : cette zone est située au Nord de l'Espagne. La culture de maïs est possible sans irrigation, grâce aux bonnes conditions climatiques (voir carte n°3).

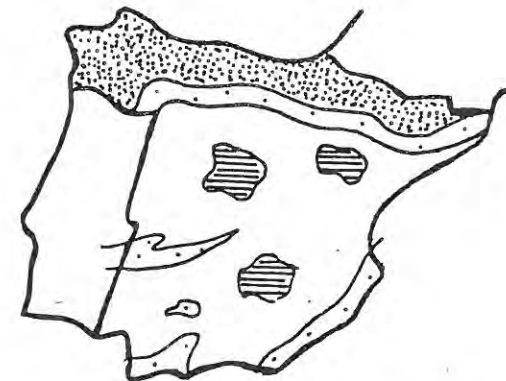
La plupart des principales "autonomías" céréalières (CASTILLA-LEON, EXTREMADURA, CASTILLA LA MANCHA, ARAGON, CATALUÑA et ANDALUCIA) rentrent dans la deuxième tranche (400 à 750 mm), l'eau étant toujours le facteur le plus limitant de la production.

CARTE N°3: RELIEF ET PRECIPITATIONS

_ RELIEF



_ PRECIPITATIONS



SOURCE: OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES (ONIC)

Les conditions les plus favorables se trouvent en Aragón, Galícia, et dans une partie de Andalucía, les conditions les moins favorables étant en Castilla-Léon, bien qu'elle soit la région la plus céréalière (blé et orge), (1).

2) Densité de la population

Comme on peut le remarquer dans le tableau 11, si on excepte les grandes villes (Madrid et Sevilla), la population est plus concentrée dans les "autonomías" : PAIS VASCO, CATALUÑA, BALEARES, COMUNIDAD VALENCIANA, CANARIAS et ANDALUCIA. Ces "autonomías" ne sont pas céréalières. Elles sont spécialisées dans la plupart des cas, dans les agrumes et l'industrie.

TABLEAU N° 11 : DENSITE DE LA POPULATION

AUTONOMIES	ANNEE 1970	ANNEE 1981 *
	Densité population hab./km ²	Densité population hab./km ²
Galícia	87	93
P. de Asturias	99	106
Cantabria	88	96
País Vasco	259	294
Navarra	45	48
La rioja	47	50
Aragón	24	25
Cataluña	160	186
Baléares	111	136
Castilla-Léon	27	27
Madrid	474	591
Castilla-La Mancha	22	21
C. Valenciana	131	156
P. de Murcia	74	84
Extremadura	27	25
Andalucía	68	74
Canarias	160	192

Source : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación. Annuaire de Statistique Agricole 1983.

* 1 Mars 1981, nouvelle date de recensement changé par la Loi 70/1980. Jusqu'à 1970 date de recensement juillet.

(1) OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES (ONIC) Paris. - L'Espagne et le Marché Commun : le volet céréales. - Paris : Bureau des Etudes Economiques (ONIC). - 27 pp. - (dossier n° 2).

3) Systèmes d'exploitation

Selon le travail de JUDEZ (L) et VELAZQUEZ (A) (1), on peut distinguer trois groupes de "provincias" (2) par rapport au système de production.

o Provinces ayant une productivité moyenne de la terre (Lérida et Alava) :

40 % de la S.A.U. (Surface Agricole Utile) sont utilisés pour les céréales. Néanmoins, l'intensification du système de production présente des caractéristiques différentes.

Dans la "provincia" de Lérida, l'importance de la production fruitière et celle du secteur porcin expliquent une productivité de la terre relativement élevée.

Dans la "provincia" d'Alava, ce sont les bonnes conditions climatiques qui expliquent les hauts rendements des céréales d'hiver.

Malgré l'intensité de leur système de production, la productivité du travail est faible à cause du nombre relativement élevé d'actifs par hectare.

o Provinces ayant une très faible productivité de la terre : (Castilla-Léon (sauf Valladolid) et Aragón)

La faible productivité de la terre dans ces provinces s'expliquent par des conditions climatiques très défavorables qui obligent à laisser une partie de la surface en jachère, et par l'importance de la Surface Toujours en Herbe (S.T.H.).

La faible intensité de la productivité de la terre est liée à la faible productivité du travail, bien que les actifs par hectare soient très peu nombreux.

o Valladolid :

La productivité de la terre, dans cette province, se situe à un niveau intermédiaire par rapport aux deux cas précédents.

(1) JUDEZ (L) et VELAZQUEZ (A). - Analyse comparative des structures d'un groupe des régions à orientation céréalière en Espagne, Grèce, Italie et Portugal.- in Extrait d'Economie Rurale, n° 156, juillet-août 1983. - pp. 33 - 40.

(2) En Espagne, la "provincia" correspond à chaque département qui compose une "autonomía" ou région.

La productivité relativement élevée s'explique par la faiblesse de la S.T.H. et l'importance du secteur avicole.

4) Localisation de l'élevage

Les principales "provincias" de localisation de l'élevage sont les suivantes :

* La Coruña, Lugo, Oviedo et Santander : (Nord-Ouest et une partie de la Galice).

Il existe une forte intensification de l'élevage bovin, majoritairement destinée à la production laitière. Cette région consomme 15% de la production d'aliments composés (voir carte n° 4).

* Pontevedra, Orense, Bilbao, San Sebastian, Lérida, Barcelona et Gerona :

On enregistre une intensification moyenne de l'élevage bovin et porcin. Cette région consomme environ 45% de la production d'aliments composés.

* Les provinces d'Aragon, Castilla-Léon et Castilla-La Mancha :

On note une forte intensification de l'élevage caprin. Cette région consomme 40% de la production d'aliments composés.

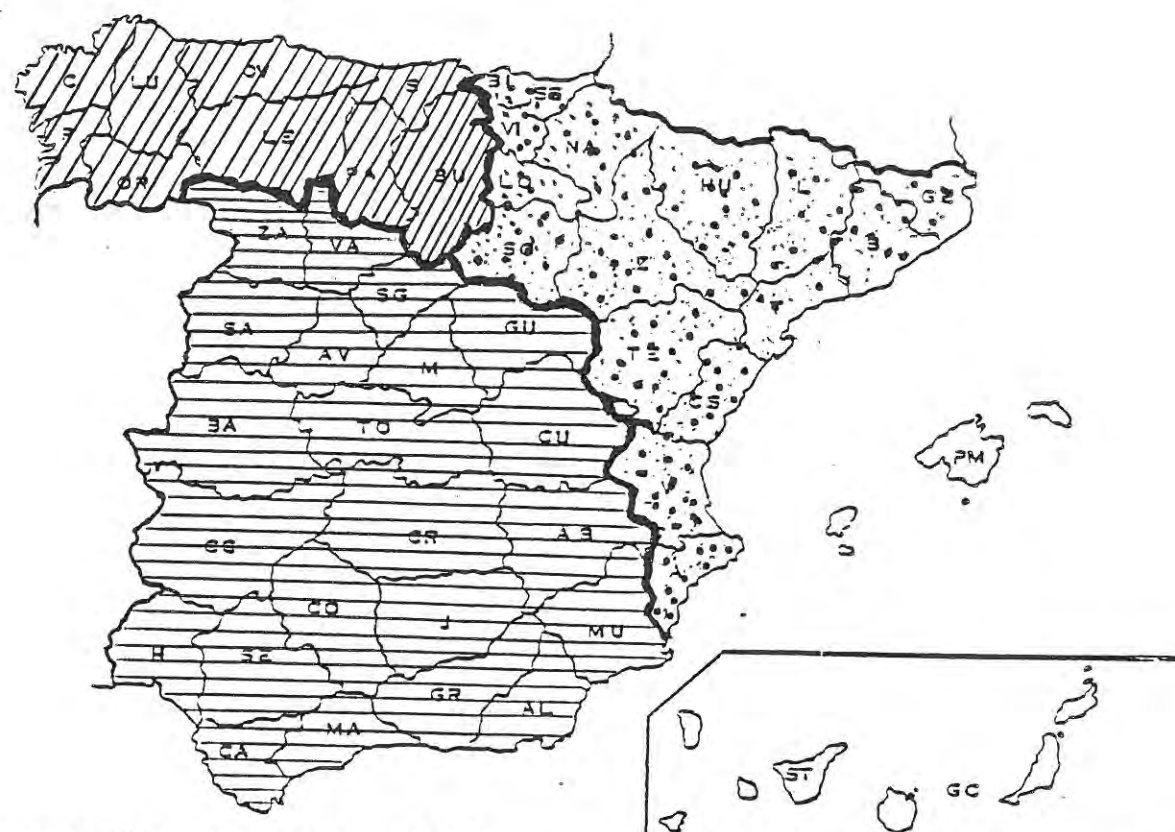
L'élevage hors-sol est surtout localisé en bordure de la côte (Cataluna).

Les régions les plus éloignées des usines de fabrication d'aliments du bétail se trouvent dans le Centre-Sud du pays, c'est-à-dire, Castilla la Mancha, Andalucía et Extremadura.

D.3/ et D.4/ LE VOLUME DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS ET L'ORIGINE DES IMPORTATIONS

En ce qui concerne le commerce extérieur des céréales, nous allons analyser quelle a été l'évolution des importations et des exportations espagnoles.

CARTE N°4: CONSOMMATION DES ALIMENTS COMPOSES



// Consommation d'environ 15% de la production d'aliments composés
 == Consommation d'environ 40% de la production d'aliments composés
 ... Consommation d'environ 45% de la production d'aliments composés

SIGLES DES «PROVINCIA»

SIGLE	PROVINCE	SIGLE	PROVINCE	SIGLE	PROVINCE
VI	ALAVA	GR	GRANADA	GC	LAS PALMAS
AB	ALBACETE	GU	GUADALAJARA	P	PONTEVEDRA
A	ALICANTE	SS	GUIPUZCOA	SA	SALAMANCA
AL	ALMERIA	H	HUELVA	ST	S.T. DE TENERIFE
AV	AVILA	HU	HUESCA	S	SANTANDER
BA	BADAJOS	J	JAEN	SG	SEGOVIA
PM	BALEARES	LE	LEON	SE	SEVILLA
B	BARCELONA	L	LERIDA	SO	SORIA
BU	BURGOS	LO	LOGROÑO	T	TARRAGONA
CC	CACERES	LU	LUGO	TE	TERUEL
CA	CADIZ	M	MADRID	TO	TOLEDO
CS	CASTELLON	MA	MALAGA	V	VALENCIA
CR	CIUDAD REAL	MU	MURCIA	VA	VALLADOLID
CO	CORDOBA	NA	NAVARRA	BI	VISCAYA
C	LA CORUÑA	OR	ORENSE	ZA	ZAMORA
CU	CUENCA	OV	OVIEDO	Z	ZARAGOZA
GE	GERONA	PA	PALENCIA	E	ESPAÑA

D'une façon générale, les importations espagnoles des céréales ont augmenté au cours de la période (1965-1985). Au cours de l'année 1982, elles ont atteint un maximum (7506 mille tonnes). A partir de 1983, elles commencent à diminuer de façon significative, pour atteindre 3883 mille tonnes en 1984 (voir Annexe III, tableau III.3.)

Si on considère le tableau produit par produit, on peut remarquer que les importations de maïs représentent la partie la plus importante, soit 83% des importations totales des céréales. Le reste des produits représente des importations marginales.

L'Espagne était jusqu'en 1983 un des principaux pays méditerranéens importateurs de maïs.

Les principaux fournisseurs de l'Espagne sont les Etats-Unis et l'Argentine, bien que ce dernier ait perdu un peu d'importance sur le marché espagnol pendant les dernières années.

Le Brésil a exporté du maïs vers l'Espagne jusqu'en 1978, date à laquelle les Etats-Unis prennent la place de premier pays pourvoyeur (voir annexe III : tableau III.4.).

En ce qui concerne les exportations, on peut dire qu'elles ne sont pas significatives. Malgré quelques exploitations d'orge et de blé, l'Espagne ne parvient pas à se situer comme un pays nettement exportateur.

D.5/ L'EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES (1)

Pendant la période 1978/1985, les prix courants à la production des céréales espagnoles ont augmenté, annuellement, d'environ 14 %, sauf pour le blé tendre. Le prix de ce dernier a augmenté de 10,7 %, c'est à dire, près de 3,3 % moins que le

(1) Les prix à la production sont égaux aux coûts du marché des céréales moins le coût de transport de commercialisation. Ils constituent l'axe autour duquel oscillent les prix de marché. Ces derniers se trouvent, normalement, entre les prix indicatifs et les prix d'intervention.

reste des céréales (voir annexe V : tableau V.3).

En termes de prix constants, on peut observer une diminution importante pour tous les produits, le blé étant le plus défavorisé (voir graphiques n° 12-16).

TABLEAU N° 12: RELATION ENTRE LES PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINES CEREALES
(PRIX COURANTS)

ANNEES	PRIX BLE/P. MAIS		PRIX BLE/P. ORGE		PRIX ORGE/P.MAIS	
	Espagne	France	Espagne	France	Espagne	France
1978	1,1	1,0	1,4	1,1	0,8	0,9
1979	1,1	1,1	1,3	1,0	0,8	1,0
1980	1,0	1,0	1,3	1,1	0,8	0,9
1981	1,0	1,0	1,3	1,1	0,8	0,9
1982	1,0	1,0	1,2	1,0	0,9	1,0
1983	0,9	1,0	1,1	1,0	0,8	0,9
1984	0,9	0,9	1,1	1,0	0,8	0,9
1985	0,9	0,9	1,2	1,0	0,8	1,0

Source : calculs de l'auteur à partir de données :

- 1) Espagne : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
- 2) France : CEE (Commission) : rapports annuels.

Comme on peut le voir dans le tableau précédent, les prix du blé ont augmenté plus lentement que ceux du maïs et de l'orge. Toutefois, il faut remarquer qu'en 1985, les prix du blé ont augmenté beaucoup plus que ceux de l'orge.

Enfin, les prix de l'orge ont évolué de la même façon que ceux du maïs, or la relation orge/maïs est restée d'environ 0,8 tout au long de la période étudiée.

En comparant l'évolution de la relation de ces prix en France et en Espagne, on peut remarquer que :

1) Les prix du blé par rapport au maïs et à l'orge ont évolué, en France, de la même façon qu'en Espagne, c'est à dire, en faveur du maïs et de l'orge.

2) En France, les prix de l'orge ont augmenté plus que ceux du maïs, tandis qu'en Espagne les deux produits ont connu la même évolution.

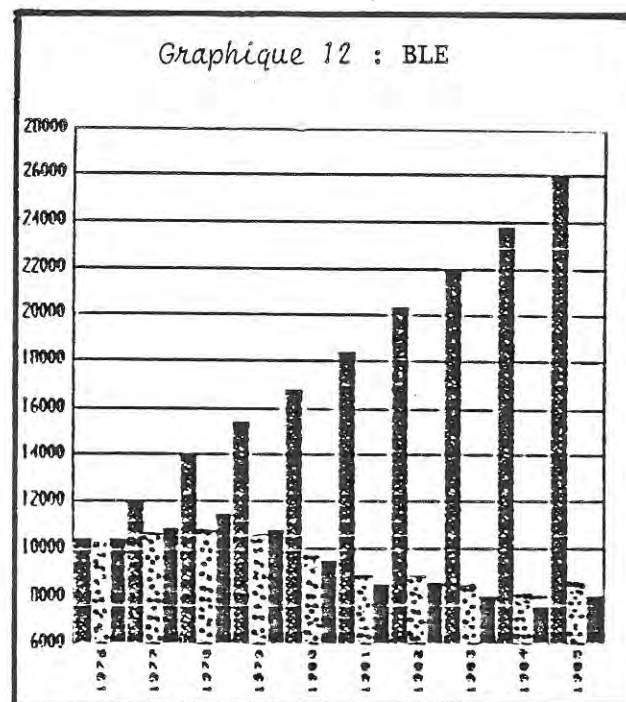
En outre, on observe qu'actuellement la relation des prix blé/maïs est la même dans les deux pays. Cependant, les prix du blé par rapport à ceux de l'orge sont plus favorables en Espagne et ceux du maïs par rapport à l'orge sont plus favorables en France.

Cependant, les prix à la production en Espagne sont plus élevés qu'en France, mais, la différence entre eux n'est pas significative. Elle se situe entre 0,07 \$/kg pour l'orge et 0,25 \$/kg pour le blé tendre.

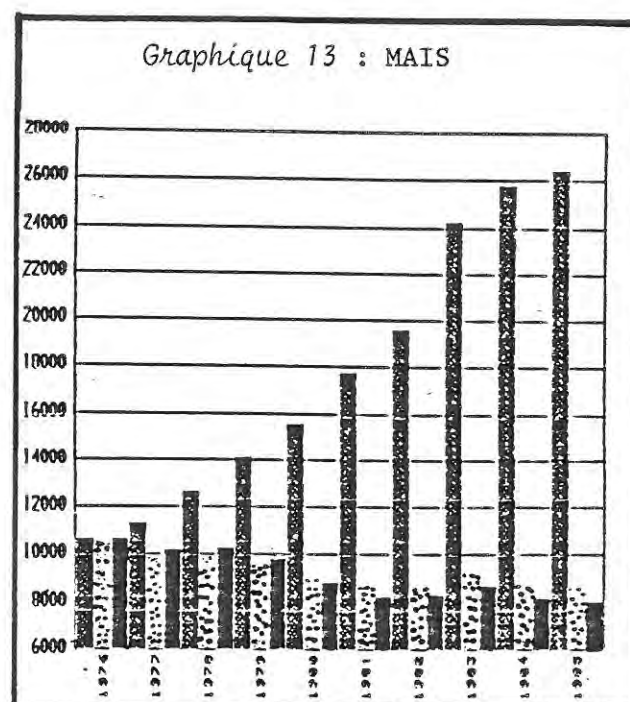
CEREALES - ESPAGNE

PRIX COURANTS ET CONSTANTS DES CEREALES (Pts/tonne)

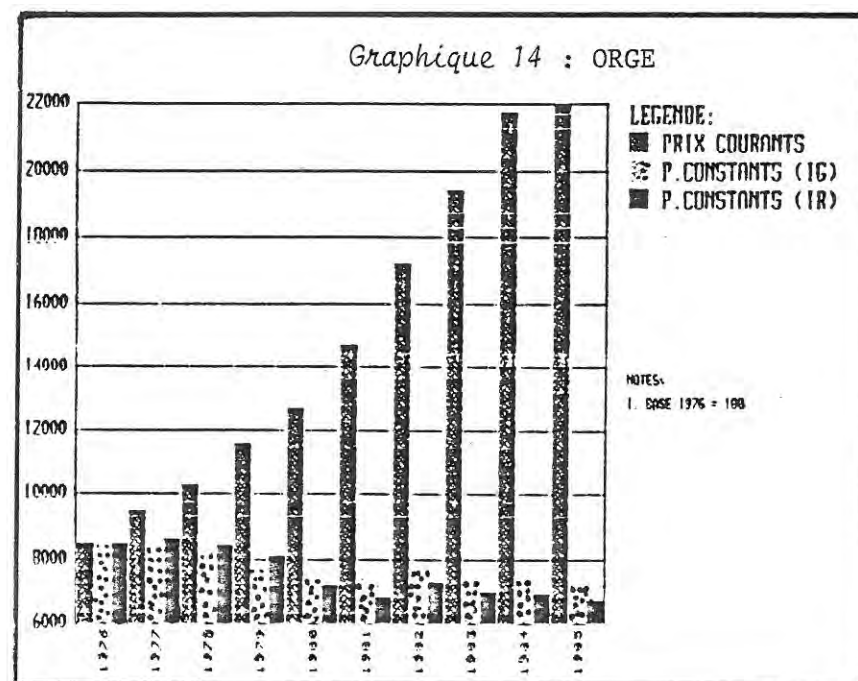
Graphique 12 : BLE



Graphique 13 : MAIS



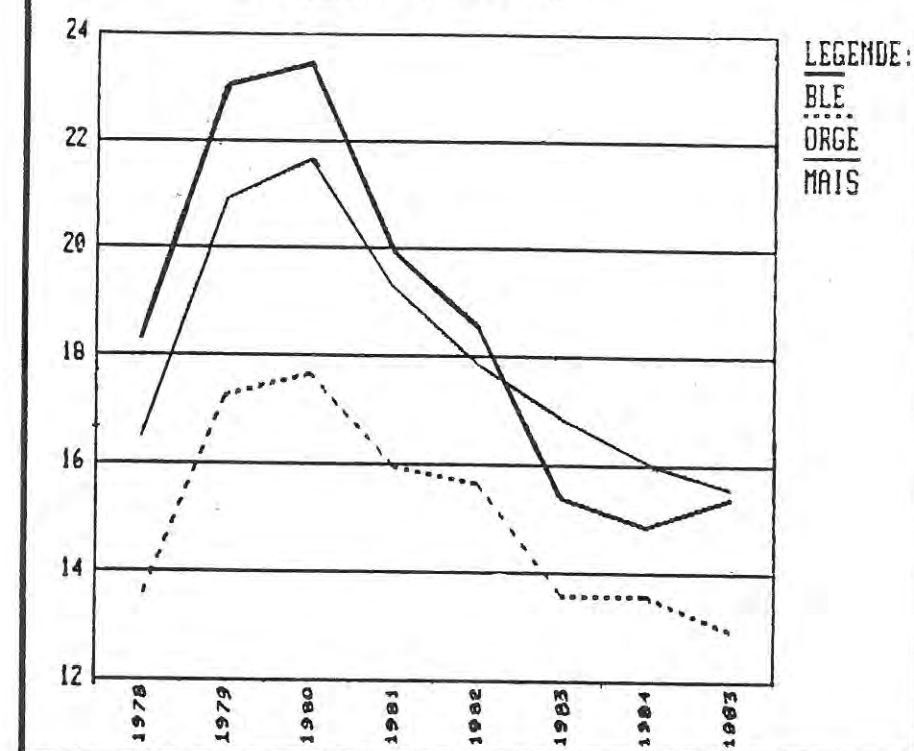
Graphique 14 : ORGE



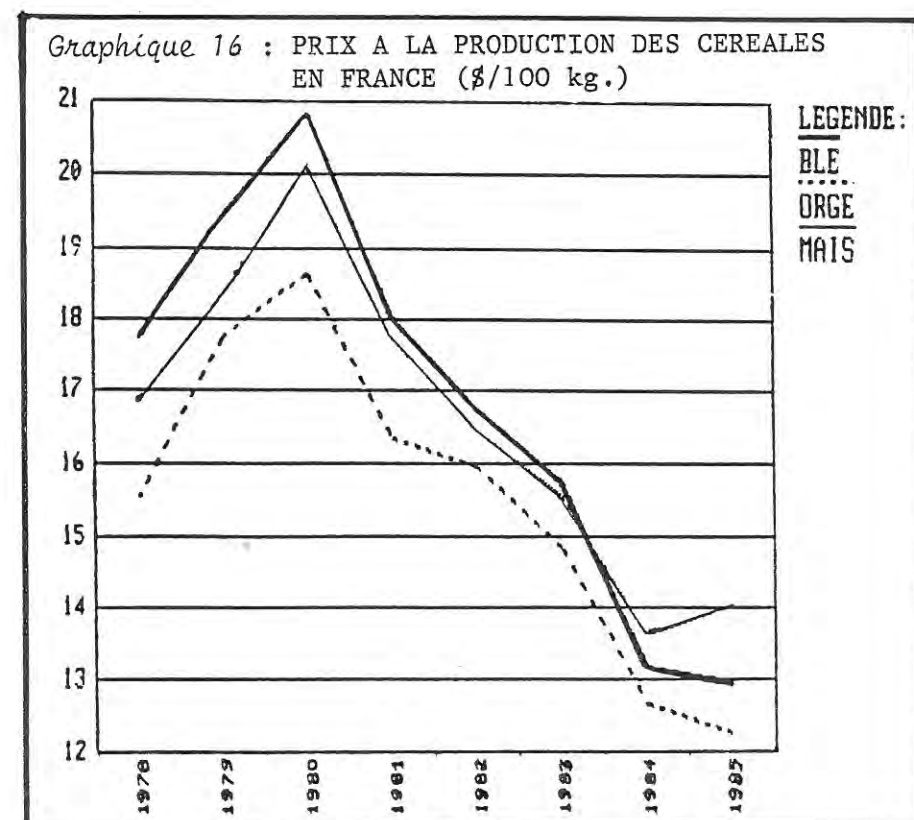
Source : Annexe V : Tableaux V.3 et V.4

CEREALES - ESPAGNE, FRANCE

Graphique 15 : PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES EN ESPAGNE (\$/100 kg.)



Graphique 16 : PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES EN FRANCE (\$/100 kg.)



Source : Annexe V : Tableau V.3

CHAPITRE II

PROJECTIONS

PROJECTIONS

Après avoir essayé de donner une vue d'ensemble de la situation actuelle et les prévisions (selon certains auteurs) concernant les céréales utilisées pour l'alimentation animale il nous semble nécessaire pour pouvoir estimer la situation des céréales et de l'élevage dans l'avenir, de réaliser quelques projections tant pour la demande, que pour l'offre.

Pour faire des projections sur les besoins en alimentation animale, il convient de tenir compte de l'accroissement des besoins qui résultent de l'augmentation des effectifs du cheptel (1) et de celui de la production animale. De même, il est important d'analyser les possibles modifications dans les méthodes d'alimentation animale qui peuvent avoir une incidence sur les quantités nécessaires par animal ou par unité de produit animal.

L'élément essentiel de ces projections sont les céréales composantes de l'alimentation du bétail. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une grande partie des aliments est utilisée pour l'alimentation animale, sous forme de produits non commercialisés ; il n'existe donc pas de statistiques fiables. C'est pour cela, que nous analyserons, principalement, dans cette étude, les besoins en céréales des fourrages concentrés.

o METHODE

En ce qui concerne l'Espagne, quasi autosuffisante en production animale, nous avons supposé que les tendances continueront dans le futur et la projection sera faite à partir de la consommation de viande diversifiée entre les multiples catégories d'animaux.

Ensuite, la méthode consistera à appliquer le taux de conversion en Unités Céréales à la consommation de viande en tenant compte de plusieurs hypothèses.

(1) Première approche à partir des tendances dégagées dans le chapitre précédent.

Les taux de conversion appliqués seront les suivants :

TABLEAU N° 13 : CLEF DES UNITES CEREALES

UN KG DE PRODUIT	CORRESPOND A KG D'UNITES CEREALES
<u>PRODUITS VEGETAUX</u>	
Céréales (de toute nature)	1,0
Tourteaux	1,0
<u>PRODUITS ANIMAUX</u>	
Viande de boeuf et de veau	8,0
Viande de porc	4,8
Viande de mouton et chèvre	8,0
Viande de volaille	4,8

Source : EUROSTAT. CEE (10). - 1980.

Nous avons choisi ces taux parce qu'ils semblent être des taux moyens ajustables au cas espagnol.

Par ailleurs, les besoins en céréales peuvent être influencés par les rations animales. C'est pour cela que nous avons considéré plusieurs éventualités dans chaque scénario de demande

Ainsi, nous avons procédé à une analyse du bilan fourrager espagnol depuis 1978 et jusqu'à 1984. Enfin, nous avons retenu les dernières années (1983-1984) car les pourcentages de répartition de céréales ont fluctué de façon importante.

Les pourcentages sont les suivants :

TABLEAU N° 14 : PART DES DIVERSES CEREALES ET DU SOJA DANS LES
RATIONS ANIMALES (%)

PRODUITS	1983	1984 (*)
Blé	3,8	9,1
Seigle	0,9	1,0
Orge	39,6	42,2
Avoine	2,3	2,5
Maïs	35,2	25,9
Sorgho	3,6	5,2
Autres céréales	0,3	0,3
Soja	14,3	13,8
Total	100,0	100,0

* Estimation

Source : Exploitation bilan fourrager du MAPA (Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación). Boletín mensual de estadística.

Ce tableau représente 100 % des céréales et du soja utilisés pour l'alimentation animale et environ 88 % du total des aliments du bétail.

Nous pouvons apprécier les importantes variations de quantité de produits en deux ans. Le pourcentage de blé utilisé est plus important, mais il n'arrive pas au niveau communautaire.

L'orge augmente d'environ 2,4% entre les deux années.

Au contraire, le maïs diminue d'environ 9,3%.

Pour le choix de la troisième éventualité, nous avons retenu les coefficients techniques (1) des différentes espèces dans chaque secteur (bovin, porcin, ovin + caprin, volaille) et

(1) Les coefficients techniques sont les quantités des différentes céréales qu'il faut utiliser, théoriquement dans les rations alimentaires du bétail.

selon les besoins techniques de chacune d'elles, nous avons calculé les moyennes pondérées pour atteindre une répartition raisonnable des secteurs (tableau ci-dessus).

**TABEAU N° 15 : PART DES DIVERSES CEREALES ET DU SOJA
DANS LES RATIONS ANIMALES (%)**

PRODUITS	COEFFICIENTS TECHNIQUES (Moyenne)
Maïs	34,1
Orge	43,8
Avoine	2,9
Soja/48	5,1
Soja/44	14,1
Total	100,0

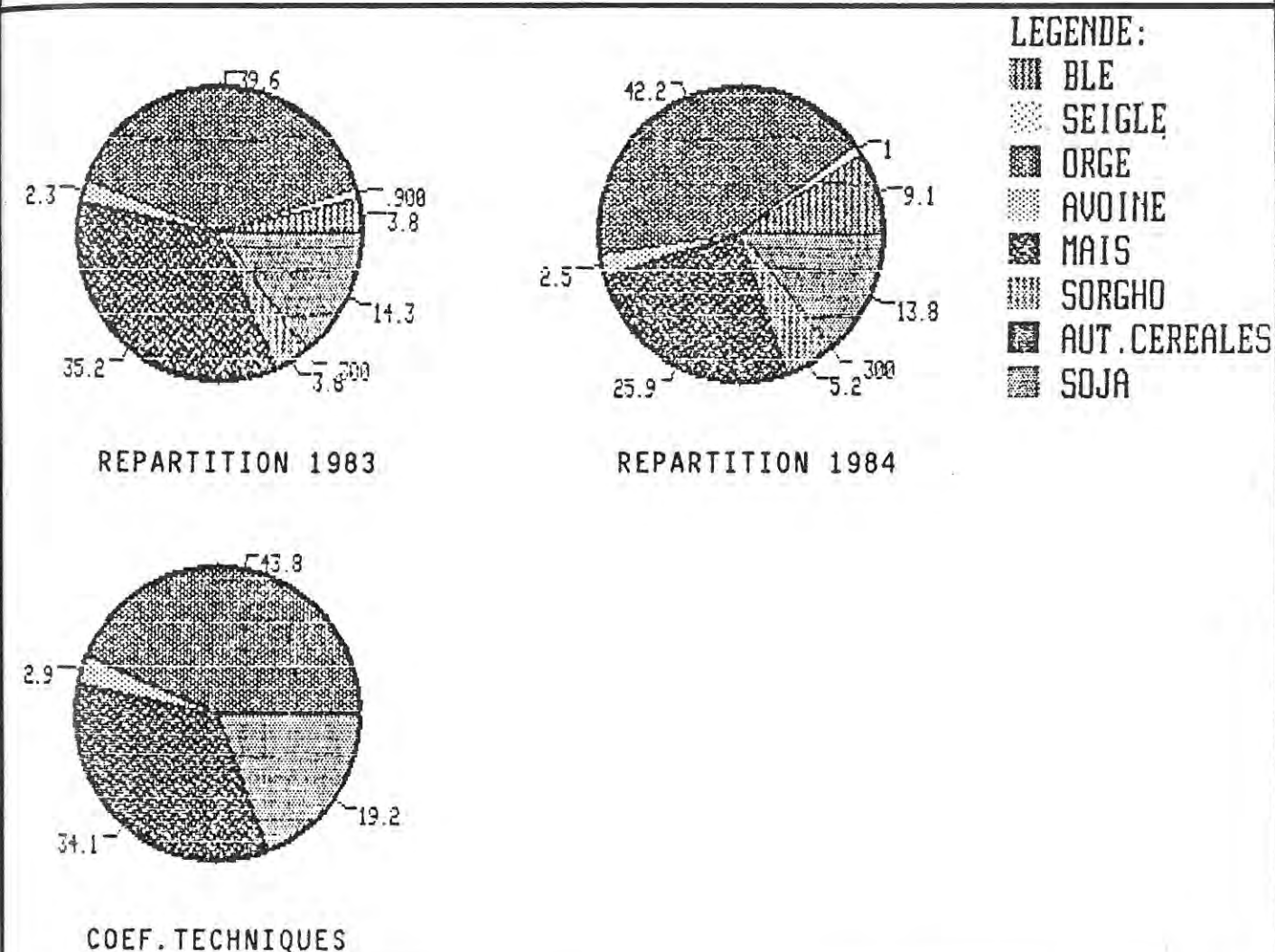
Source : l'auteur .

Ce tableau représente près de 100% des céréales et du soja utilisés dans l'alimentation animale. Par ailleurs, ces produits constituent la plus grande part du total des aliments pour le bétail (83,3%).

Nous voyons que le sorgho n'intervient pas dans cette répartition et pourtant, les spécialistes affirment que ce produit est souvent utilisé comme supplément dans les exploitations, mais il n'est pas inclu dans les statistiques générales.

CEREALES - ESPAGNE

Diagramme 1 : POURCENTAGES DE REPARTITION DES RATIONS ANIMALES



SCÉNARI

Pour pouvoir projeter la demande et l'offre des céréales utilisées pour l'alimentation animale, nous allons adopter plusieurs hypothèses dans différents scénari : deux ayant pour référence la demande et un concernant l'offre des céréales. Enfin, nous les comparerons entre eux pour estimer les conclusions d'ensemble.

Ainsi, dans un premier scénario, nous ferons des hypothèses sur la consommation de viande, ainsi que sur les rations d'alimentation animale.

Ensuite, comme deuxième scénario, nous adopterons des hypothèses sur un cas de consommation de viande maximale.

Enfin, une projection sur l'offre des céréales nous apportera un élément supplémentaire pour l'estimation globale des conclusions.

Il faut souligner que tous les scénari ont été faits en excluant toutes les catastrophes naturelles et sociales.

A - SCÉNARIO DE DEMANDE N° 1

Dans ce premier scénario, nous avons considéré quatre niveaux d'hypothèses. En premier lieu, nous avons calculé le taux annuel de croissance de la population pour la période 1970-81 (1), il est d'environ 1,01 %. Nous prendrons cette augmentation annuelle constante tout au long de la période projetée (1984-2000).

En deuxième lieu, nous avons supposé la consommation de viande par tête constante. Or, elle a atteint en 1983, 66,5 kg par personne et an.

En troisième lieu, nous avons maintenu constants, eux aussi, les pourcentages de consommation de viande bovine, porcine, ovine + caprine et volaille par rapport à la consommation totale de viande. Ils atteignaient respectivement en 1983 17,2 % ; 44,6 % ; 5,6 % et 32 %.

(1) Voir annexe IV : tableau IV.1.

En tenant compte de toutes ces données, nous avons calculé quelle sera l'augmentation de la demande totale de viande au long de la période 1984-2000. Ensuite, nous avons réparti celle-ci entre les quatre secteurs de l'élevage (bovin, porcin, ovin + caprin et volaille) en utilisant les pourcentages du troisième niveau des hypothèses.

Ensuite, et en appliquant les taux de conversion de viande en unités céréales (U.C.), nous avons estimé quelle pourra être la demande totale des céréales et du soja utilisée pour l'alimentation du bétail, et nous avons extrapolé les données jusqu'en l'an 2000.

En dernier lieu, nous avons supposé constantes les proportions des différentes céréales et du soja qui composent les rations animales. En considérant, d'une part, les pourcentages pour les années 1983 et 1984 et d'autre part, les coefficients techniques qui doivent être utilisés dans les rations animales, nous avons calculé l'augmentation pour chaque année. Les résultats donnent trois répartitions quantitativement différentes en céréales et en soja.

Les résultats de ce premier scénario (voir annexe IV : tableau IV.2.), permettent de remarquer que la demande des céréales utilisées pour l'alimentation du bétail augmentera en l'an 2000 d'environ 17,4 % par rapport à l'année 1984. Elle atteindra 16910 mille Tn d'Unités Céréales.

La répartition quantitative de cette demande entre les différentes céréales et soja sera la suivante :

TABLEAU N° 16 : REPARTITION DE LA DEMANDE TOTALE DES CEREALES ET DU SOJA
(milliers Tn d'U.C.) ANNEE 2000

PRODUITS	SELON POURCENTAGES 1983	SELON POURCENTAGES 1984	SELON POURCEN- TAGES COEF. TECHNIQUES
Orge	6696	7136	7407
Seigle	152	169	-
Blé	643	1539	-
Avoine	389	423	490
Maïs	5952	4380	5766
Sorgho	609	879	-
A. Céréales	51	51	-
Soja	2418	2334	3246 (*)
D. totale	16910	16910	16910

(*) Il comprend soja/44 et soja/48

Source : l'auteur

En faisant l'analyse des quantités demandées de maïs, on peut remarquer qu'elles se sont beaucoup réduites par rapport aux années 80. Toutefois, il faut analyser les tendances de production de céréales locales (scénario d'offre) pour estimer si l'Espagne pourra satisfaire ses besoins en maïs dans l'avenir, ou bien si elle continuera à être dépendante de l'extérieur.

B - SCÉNARIO DE DEMANDE N° 2

Dans ce deuxième scénario, on a supposé un cas maximal de consommation de viande par personne et par an en Espagne.

Pour cela, on a choisi la structure de consommation française. Ce choix est lié à l'importance de la consommation de viande, ainsi qu'à la consommation marginale de poisson dans le régime alimentaire du pays. Au contraire, en Espagne, la consommation de ces produits est plus équilibrée (voir tableaux ci-dessous).

TABLEAU N° 17 : CONSOMMATION DE POISSON ET CRUSTACES PAR PERSONNE
(kg/personne/an)

ANNEES PAYS	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
France	16,8	18,3	18,3	18,9	19,0	19,9	18,7	19,1	18,1	17,7
Espagne	31,9	33,2	29,1	29,1	24,2	28,5	27,4	30,0	27,5	31,5
Espagne-France	15,1	14,9	10,8	10,1	5,2	8,6	8,7	10,9	8,7	13,8

Source : Statistiques de la consommation des denrées alimentaires (1973-1982)
O.C.D.E. Paris, 1985.

TABLEAU N° 18 : CONSOMMATION DE VIANDE PAR PERSONNE
(kg/personne/an)

ANNEES PAYS	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
France	78,4	80,6	82,2	84,0	85,8	89,0	91,4	92,9	92,3	91,7
Espagne	51,3	53,4	54,5	57,2	57,8	60,7	62,2	61,9	66,8	68,9
Espagne - France	-27,1	-27,2	-27,7	-26,8	-28,0	-28,3	-29,2	-31,0	-25,5	-22,8

Source : Statistiques de la consommation des denrées alimentaires (1973-1982)
O.C.D.E. Paris 1985.

En tenant compte de la consommation de viande et poisson dans les deux pays, nous avons établi les hypothèses suivantes :

1) le taux de croissance annuel de la population espagnole est, comme dans le scénario précédent : 1,01 %.

2) Les pourcentages de consommation de viande des multiples catégories d'animaux restent constantes, ainsi que les trois éventualités de répartition quantitative des céréales et du soja.

3) On a considéré constante la consommation espagnole du poisson en 1982. Elle atteint 31,5 kg par personne et par an.

4) On a supposé que la somme de la consommation espagnole de poisson et de viande sera égale, en l'an 2000, à la consommation moyenne (1) française de ces produits. Elles atteindront respectivement 31,5 et 78,7 kg par personne et par an.

Selon ces hypothèses, on supposera la consommation maximale de viande par tête égale à environ 78,7 kg/personne/an.

Une fois obtenues la population et la consommation de viande en l'an 2000, on l'a multiplié par les taux de conversion de viande en Unités Céréales et ensuite, on a procédé à l'interpolation des données.

Les résultats obtenus (voir annexe IV : tableau IV.3) se traduisent par une augmentation de la demande totale en l'an 2000, d'environ 37,9 % par rapport à l'an 1984. Elle atteint donc, 19814 mille Tn d'U.C.

La répartition quantitative de la demande entre les différentes céréales et soja, se fera de la façon suivante :

(1) Nous avons calculé la moyenne de la période (1978-1982).

TABLEAU N° 19 : REPARTITION DE LA DEMANDE TOTALE DES CEREALES ET DU SOJA
(milliers Tn d'U.C.) ANNEE 2000

PRODUITS	SELON POURCENTAGES 1983	SELON POURCENTAGES 1984	SELON POURCENTAGES COEF. TECHNIQUES
Orge	7847	8362	8679
Seigle	178	198	-
Blé	753	1803	-
Avoine	456	495	575
Maïs	6975	5132	6757
Sorgho	713	1030	-
A. Céréales	59	59	-
Soja	2833	2735	3805 (*)
D. totale	19814	19814	19814

(*) Il comprend soja/44 et soja/48

Source : l'auteur

En ce qui concerne la part du maïs, on peut remarquer que dans ce cas, la demande augmente d'environ 17,1 % par rapport au premier scénario.

En analysant ensuite notre scénario d'offre de céréales locales, on pourra établir les conclusions d'ensemble.

C - SCÉNARIO D'OFFRE A PARTIR DE CÉRÉALES LOCALES

Une fois formulées, les hypothèses de demande totale des céréales et de soja, nous émettrons dans ce scénario des hypothèses sur l'offre à partir de céréales locales.

Pour cela, nous calculerons par la méthode de "moindres carrées" la tendance de la production des différentes céréales pendant la période 1984-2000, en partant d'une série chronologique de dix ans (1975-1985).

Ensuite, et pour projeter ces tendances dans le futur nous utiliserons la méthode de prévision "extrapolation à partir des tendances". Bien que cette méthode soit critiquable, les relations en cause persistent malgré l'ampleur des changements en matière de conditions économiques, de techniques, de structure des exploitations et d'influence exogènes, ce qui donne à la méthode une certaine crédibilité (1).

Nous réaliserons deux tendances différentes : sur la production et sur la surface. A partir de celles-ci nous calculerons la tendance des rendements. Nous supposerons qu'il n'y aura pas de variations considérables au niveau politique.

Il faut souligner, aussi, que nous n'avons pas pris en compte la production des graines de soja, parce que la production des tourteaux utilisés pour l'alimentation du bétail est faite à partir des graines nationales et importées, ces dernières étant les plus importantes.

D'après les résultats obtenus (voir annexe IV. : Tableaux IV.4. IV.5 et IV.6), les quantités des différentes productions des céréales projetées en l'an 2000 seront les suivantes :

(1) COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE. - Les perspectives de l'offre et de la demande de produits agricoles dans la Communauté - Horizon 1990, in l'EUROPE VERTE, n° 212, Luxembourg 1985. - 17 p.

TABLEAU N° 20 : PRODUCTIONS DE CÉRÉALES PROJÉTÉES EN L'AN 2000

PRODUITS	PRODUCTIONS (1000 Tn)
Blé	6598
Orge	13323
Maïs	4333
Sorgho	100 (*)
Seigle	358
Avoine	829
Total	21389

(*) Quantité modifiée car projection négative. En 1985, elle atteint 99 mille tonnes.

Source : l'auteur

A partir des projections, nous pouvons supposer que s'établira une situation d'autosuffisance, et ce à partir des hypothèses suivantes :

1) La demande de blé pour l'alimentation humaine reste constante en 1983. On suppose, seulement, une augmentation annuelle égale au taux de croissance de la population (1,01 %). Nous supposons que le reste de la quantité disponible est utilisée pour l'alimentation animale (tableau n° 21).

TABLEAU N° 21 : REPARTITION DU BLE SELON L'HYPOTHESE N° 1

ANNEES	H1 : BLE (MILLIERS DE TONNES)	
	ALIMENTATION HUMAINE	ALIMENTATION ANIMALE
1983	3506	1439
1984	3541	1501
1985	3576	1563
1986	3612	1625
1987	3648	1686
1988	3685	1746
1989	3722	1806
1990	3759	1867
1991	3796	1927
1992	3834	1986
1993	3873	2044
1994	3911	2104
1995	3951	2161
1996	3990	2219
1997	4030	2276
1998	4070	2334
1999	4111	2390
2000	4152	2446

Source : l'auteur

A partir de ce tableau, nous pouvons construire une nouvelle ration animale en céréales pour l'an 2000, telle que suit :

TABLEAU N° 22 : RATION ANIMALE EN CEREALES

PRODUITS	NOUVELLE RATION ANNEE 2000 (%)
Blé	11,4
Orge	62,3
Maïs	20,2
Sorgho	0,4
Avoine	3,9
Seigle	1,7
Total	100,0

Source : l'auteur.

Si l'on fait une comparaison avec les rations animales en céréales des autres scénaris, nous pouvons remarquer que l'orge et le blé interviennent d'une façon plus importante dans l'alimentation du bétail, tandis que la quantité de maïs n'a pas augmenté au même rythme que dans les années 80.

2) Nous pouvons supposer, selon les prévisions d'Albert Pelach PANIKER (1) un excédent d'orge entre 2 et 4 millions de tn. Dans ce cas, la nouvelle ration animale en céréales sera :

(1) PELACH P. (A), WESLEY (E) et PETERSON (P), op. cit. p. 12

TABLEAU N° 23 : NOUVELLE RATION ANIMALE EN CEREALES TENANT COMPTE
DE 4 MILLIONS TN DES EXCEDENTS D'ORGE

PRODUITS	TENDANCE PRODUCTION (1000 Tn)	NOUVELLE RATION ANI- MALE EN CEREALES (%)
Blé (aliment. animal)	2446	14,2
Orge	13323 - 4000 = 9323	54,2
Maïs	4333	25,2
Sorgho	100	0,5
Avoine	358	1,9
Seigle	829	4,0
Total	17189	100,0

Source : l'auteur

Comme nous pouvons l'apprécier, dans le tableau précédent, en l'an 2000, la nouvelle répartition des céréales pour l'alimentation animale ne variera pas beaucoup par rapport à celles des autres scénari. Néanmoins, selon cette tendance, la production totale des céréales augmentera d'une façon considérable. Cette croissance sera davantage liée aux augmentations des rendements qu'à un accroissement significatif de la surface destinée à ces produits.

Les rendements résultants des tendances de la production et de la surface sont les suivants :

TABLEAU N° 24 : TENDANCE DES RENDEMENTS (Q/ha)

PRODUITS	1990	1995	2000
Blé	27,0	33,3	41,6
Orge	23,6	24,8	25,9
Maïs	83,3	101,5	121,7
Sorgho	45,4	45,4	45,4
Avoine	14,5	15,5	16,5
Seigle	13,9	14,8	15,8
T. Céréales	26,8	29,7	32,5

Source : l'auteur.

Comme nous pouvons le voir dans le tableau précédent, le rendement du maïs est celui qui connaît la plus forte croissance pour atteindre en l'an 2000 : 121,7 Q/ha.

En comparant ces résultats avec les rendements de la C.E.E. (annexe V : tableau V.9), nous remarquons que dans certains pays communautaires, les rendements de maïs ont déjà atteint environ 100 Q/ha.

En général, la moyenne des rendements des céréales en Espagne en l'an 2000 est très inférieur à celle de la C.E.E. de nos jours.

De plus, l'Espagne vient de mettre en place dans "l'autonomia" d'Aragon un nouveau projet de 50 000 ha de maïs en irrigation. Alors que les possibilités d'augmentation de la surface étaient très difficiles, les investissements en irrigation ont rendu possible ce développement qui se traduira par une croissance de la production plus importante que celle prévue.

Tout cela nous porte à dire que notre scénario de production est très modeste et vraisemblable.

D - RELATIONS ENTRE LES SCÉNARI D'OFFRE ET DE DEMANDE

Dans cette partie, nous tenterons de faire une synthèse des deux scénaris de la demande, ainsi que celui de l'offre. En d'autres termes, l'analyse de la relation offre-demande.

Il convient de mentionner que, bien que l'on ait pris en compte le soja pour la demande d'alimentation du bétail, il n'entrera pas dans cette analyse, car la comparaison avec les tendances de l'offre des céréales indigènes n'est pas possible.

Dans le tableau n° 25, nous avons déterminé la répartition totale de l'offre et de la demande parmi les différents produits. Pour mieux évaluer les changements les plus significatifs, nous avons étudié l'évolution sur plusieurs années (1990 - 1995 - 2000).

Si l'on procède à une analyse générale de l'offre et de la demande des céréales pour l'alimentation animale, la tendance montre que la production, pour les trois années, est globalement suffisante pour couvrir les besoins de la demande, ainsi donc l'Espagne continuera dans un état d'autosuffisance global.

Si l'on fait l'analyse produit par produit, nous pouvons constater, dans tous les cas, un déficit en maïs et sorgho.

Pour le sorgho, le problème qui se pose n'est pas très grave, car le pays peut satisfaire ses besoins en important une moyenne d'environ 800 mille tonnes d'U.C. Cette quantité marginale était déjà importée en 1984, les principaux pourvoyeurs étant les Etats-Unis et l'Argentine. D'autre part, la production communautaire de ce produit n'est pas significative, elle ne pourra donc pas devenir un fournisseur de sorgho pour l'Espagne. Ce pays continuera, donc, à l'avenir à importer des Etats-Unis et d'Argentine.

En ce qui concerne le maïs, produit posant davantage de problèmes, on réalisera une estimation plus approfondie du déficit, en faisant une analyse selon les différentes scénari.

TABLEAU N°25

REPARTITION TOTALE DE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE CEREALES PAR PRODUITS
(1000 TN U.C)

PRODUITS	O.T	D.TOTAL SCENR.1			D.TOTAL SCENR.2			OFFRE - DEMANDE						
								SCENARIO.D. N°1			SCENARIO.D. N°2			
		F.PROD.	S.1.1	S.1.2	S.1.3	S.2.1	S.2.2	S.2.3	S.1.1	S.1.2	S.1.3	S.2.1	S.2.2	S.2.3
1990														
BLE (Aliment.A)	1867	581	1392	0	616	1475	0	1286	475	1867	1251	392	1867	
ORGE	10300	6056	6454	6699	6418	6839	7099	4244	3846	3601	3882	3461	3201	
MAIS	3251	5383	3961	5215	5705	4198	5226	-2132	-710	-1964	-2454	-947	-1975	
SORGHO	100	551	795	0	583	843	0	-451	-695	100	-483	-743	100	
AVOINE	692	352	382	444	373	405	470	340	310	248	319	287	222	
SEIGLE	301	138	153	0	146	162	0	163	148	301	155	139	301	
AUT.CEREALES	0	45	46	0	48	48	0	-45	-46	0	-48	-48	0	
TOTAL CEREALES	16511	13106	13183	12358	13889	13970	12795	3405	3328	4153	2622	2541	3716	
1995														
BLE (Aliment.A)	2161	611	1463	0	681	1631	0	1550	698	2161	1480	530	2161	
ORGE	11811	6368	6786	7044	7096	7562	7849	5443	5025	4767	4715	4249	3962	
MAIS	3792	5661	4165	5484	6308	4641	6111	-1869	-373	-1692	-2516	-849	-2319	
SORGHO	100	579	836	0	645	932	0	-479	-736	100	-545	-832	100	
AVOINE	760	370	402	466	412	448	520	390	358	294	348	312	240	
SEIGLE	329	145	162	0	161	179	0	184	167	329	168	150	329	
AUT.CEREALES	0	47	48	0	54	54	0	-47	-48	0	-54	-54	0	
TOTAL CEREALES	18953	13781	13862	12994	15357	15447	14480	5172	5091	5959	3596	3506	4473	
2000														
BLE (Aliment.A)	2446	643	1539	0	753	1803	0	1803	907	2446	1693	643	2446	
ORGE	13323	6696	7136	7407	7847	8362	8679	6627	6187	5916	5476	4961	4644	
MAIS	4333	5952	4380	5766	6975	5132	6757	-1619	-47	-1433	-2642	-799	-2424	
SORGHO	100	609	879	0	713	1030	0	-509	-779	100	-613	-930	100	
AVOINE	358	389	423	491	456	495	573	-31	-65	-133	-98	-137	-215	
SEIGLE	829	152	169	0	178	198	0	677	660	829	651	631	829	
AUT.CEREALES	0	51	50	0	59	60	0	-51	-50	0	-59	-60	0	
TOTAL CEREALES	21389	14492	14576	13664	16981	17080	16009	6897	6813	7725	4408	4309	5380	

S.1.1 = Pourcentages répartition céréales 1983 SCENARIO.DEMANDE 1
 S.1.2 = Pourcentages répartition céréales 1984 SCENARIO.DEMANDE 1
 S.1.3 = Pourcentages répartition céréales COEF.TEC.SCENARIO.DEMANDE 2
 S.2.1 = Pourcentages répartition céréales 1983 SCENARIO.DEMANDE 2
 S.2.2 = Pourcentages répartition céréales 1984 SCENARIO.DEMANDE 2
 S.2.3 = Pourcentages répartition céréales COEF.TEC.SCENARIO.DEMANDE 2

SOURCE: L'auteur

Au préalable, il nous faut souligner que des trois pourcentages de répartition des céréales choisies, dans chaque scénario de demande, nous ne retiendrons que ceux de 1983 et 1984. Les pourcentages de répartition par rapport aux coefficients techniques ont été faits exclusivement pour vérifier la fiabilité de notre choix.

D.1/ RELATIONS SCENARIO DEMANDE N° 1 - SCENARIO D'OFFRE

En prenant, d'une part, la projection concernant la consommation de viande par tête constante (66,5 kg/habitant/an, scénario demande n° 1), et d'autre part, la tendance des différentes productions de céréales (scénario d'offre), nous pouvons estimer les résultats tout au moins en ce qui concerne le maïs de la façon suivante (tableau n° 25).

1) Pourcentages de répartition par rapport à l'année 1983

En 1983, les besoins espagnols en maïs pour l'alimentation du bétail étaient d'environ 5773 mille tonnes.

Ils ont été satisfaits par la production et les importations, ces dernières ayant constitué la partie la plus importante (environ 4000 mille tonnes).

Selon ce scénario de demande, on assistera à une diminution importante des importations qui donnera à la production nationale le rôle de principal fournisseur.

Cette évolution sera très sensible en 1990, car la tendance de production montre que la quantité produite aura alors presque doublé par rapport à 1983, et la quantité demandée sera réduite d'environ 15,6 %.

En 1995, même si l'augmentation de la demande n'est que d'environ 5,16 %, celle de l'offre atteindra 16,6 % par rapport à l'année 1990. Le rythme de croissance de la demande est, donc, plus lent que celui de l'offre, or en l'an 2000 le déficit du maïs aura diminué d'environ 24,1 % par rapport aux années 90.

2) Pourcentages de répartition par rapport à l'année 1984

Pendant l'année 1984, et comme on l'a déjà analysé précédemment, les pourcentages de répartition des céréales connaissent des changements importants. Ainsi, la participation du maïs dans l'alimentation du bétail a diminué d'environ 9,3%, tandis que celle de l'orge a augmenté d'environ 3% par rapport à l'année 1983. Cependant, la caractéristique la plus remarquable du changement se trouve dans la croissance importante de la participation du blé dans l'alimentation animale qui augmente d'environ 5,3% (1).

Tout cela provoque une réorganisation de l'utilisation des matières premières pour l'alimentation du bétail, plus conforme à l'offre nationale céréalière.

C'est ainsi que les besoins en maïs diminueront d'une façon notoire dans les années à venir. Bien que les importations ne disparaissent pas, le déficit pourrait être réduit à 710 mille tonnes d'U.C. en 1990.

Cette évolution se poursuivra en 1995 (déficit : 373 mille tonnes d'U.C.) et l'Espagne atteindra presque l'autosuffisance en l'an 2000. Son déficit sera alors seulement de 47 mille tonnes d'U.C.

Nous remarquons que les tendances de répartition des céréales conduiront alors pendant toute la période projetée à des importations marginales. Ceci est très significatif si on prend en considération le fait que l'Espagne ait été pendant les années 70-80 un des premiers pays méditerranéens importateur de maïs.

D.2/ RELATIONS SCENARIO DEMANDE N° 2 - SCENARIO D'OFFRE

En retenant, une fois encore, les tendances de production des différentes céréales (scénario d'offre), nous allons analyser les modifications de la demande de maïs dans un cas de consommation maximale de viande par tête (78,9 kg/habitant/an - scénario demande n° 2).

(1) Voir méthode, même chapitre. p. 48

1) Pourcentages de répartition par rapport à l'année 1983

Comme on peut le remarquer dans le tableau n° 25, les besoins en maïs augmentent par rapport au premier scénario de demande pendant toute la période projetée. Cette croissance est, pour les trois années analysées, respectivement d'environ 6 %, 11,4 % et 17,2 %.

Nous pouvons considérer ce pourcentage de répartition des céréales, comme un cas maximal d'importation de maïs qui pourra conduire à une modification des pays fournisseurs. Bien qu'une partie des importations devienne intra-communautaire, l'Espagne demeurera encore plus dépendante de l'extérieur qu'actuellement.

2) Pourcentages de répartition par rapport à l'année 1984

Comme dans le premier scénario, les importations, selon ce type de répartition seront marginales pendant toute la période projetée. Bien que l'Espagne n'atteigne pas l'autosuffisance, ses importations de maïs pourront être substituées par d'autres produits céréaliers nationaux.

CONCLUSIONS PARTIELLES :

En tenant compte d'une part, des données réelles jusqu'en 1984, et d'autre part, des projections jusqu'en l'an 2000, nous pouvons conclure que le déficit du maïs (tableau n° 26) augmentera selon les pourcentages de répartition des céréales de l'année 1983, dans les deux scénari et, diminuera selon les pourcentages de répartition correspondant à l'année 1984, dans les deux scénari aussi (voir graphique n° 17).

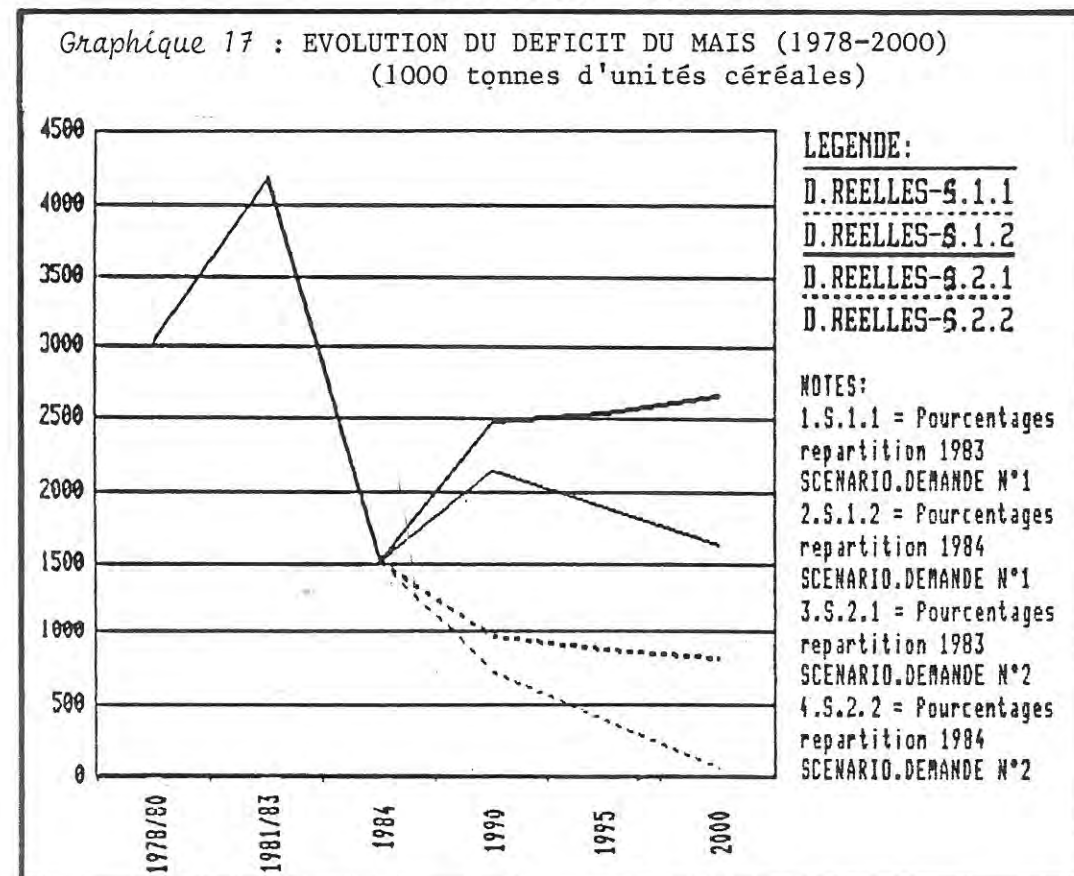
Pour le reste des produits, l'Espagne est autosuffisante sauf pour le sorgho. Il y aura une augmentation du déficit pour ce dernier, mais, il n'atteindra que 800 à 900 mille tonnes d'U.C. (voir annexe IV : tableau IV.7) environ .

Tableau 26 : DEFICIT DU MAIS (1000 tonnes d'UNITES CEREALES)

ANNEES	DEFICIT DONNEES REELLES	PROJECTIONS			
		SCENARIO N°1		SCENARIO N° 2	
		S.1.1.	S.1.2.	S.2.1.	S.2.2.
1978-80	3020				
1981-83	4173				
1984	1505				
1990		2132	710	2454	947
1995		1869	373	2516	849
2000		1619	47	2642	799

Source : L'auteur.

CEREALES - ESPAGNE



Source : L'auteur

Les résultats des projections, étant analysés, nous allons procéder au choix du pourcentage de répartition le plus réel. Nous le ferons en fonction des prix, ainsi que des pourcentages de répartition de la consommation des céréales destinées à l'alimentation du bétail dans la C.E.E. à dix et en France.

E - LA RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR PRODUITS ET LES PRIX DES CÉRÉALES DANS LA CEE A 10 ET EN FRANCE

L'estimation à court, moyen et long terme des besoins des céréales pour l'alimentation animale requiert le choix d'un pourcentage de répartition céréalière fiable et représentatif parmi les quatre cas exposés dans la partie précédente.

Pour choisir avec pertinence, il faudra donc tenir compte des pourcentages de répartition dans la C.E.E. à dix et en France, en fonction des prix existants. On pourra alors procéder à la comparaison avec ceux de l'Espagne.

Après l'entrée dans la C.E.E., l'Espagne doit s'adapter aux prix du Marché Commun. Elle achètera sensiblement aux mêmes prix les matières premières pour l'alimentation du bétail, et elle adoptera, par conséquent, des rations économiques semblables à celles de la C.E.E. à dix. Il nous semble donc nécessaire de réaliser une analyse des prix et de la répartition des principales céréales utilisées pour l'alimentation animale dans la C.E.E. à 10, en France et en Espagne.

E.1/ LES PRIX A LA PRODUCTION

TABEAU N° 27 : RELATION ENTRE LES PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES :
ESPAGNE, FRANCE, C.E.E. (10) (MOYENNE 1984-1985) (\$/100 KG)

	ESPAGNE	FRANCE	CEE (10)	ESPAGNE/FRANCE	ESPAGNE/CEE (10)
Maïs	15,75	13,8	15,95	1,1	0,98
Blé	15,05	13,0	14,45	1,2	1,0
Orge	13,2	12,4	14,15	1,1	0,9

Source : l'auteur à partir de données de : Espagne : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación ;

France, CEE : CEE (Commission), rapports annuels.

Dans le tableau précédent, on peut remarquer que les prix du maïs et de l'orge dans la C.E.E. à dix sont plus élevés que ceux de l'Espagne.

En revanche, les trois céréales connaissent un prix inférieur en France qui est le principal producteur et exportateur des céréales de l'Europe (pour l'évolution voir chapitre I, partie D.5. et annexe V : tableaux V.3 et V.4).

E.2/ LA REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES CEREALES

Bien que les pourcentages de répartition des céréales pour l'alimentation animale soient très hétérogènes dans la C.E.E. à dix, leur tendance est la même, surtout si on fait la différence entre pays du Nord et du Sud de la C.E.E.

Les pourcentages moyens de la consommation totale des céréales dans l'alimentation animale, parmi les différentes céréales sont les suivants dans la C.E.E. à dix :

TABLEAU N° 28 : POURCENTAGES DE REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES CEREALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE PAR PRODUITS (1977/78 ; 1983/84) (%)

C.E.E. (10)

PRODUITS	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Blé tendre	15,5	16,3	17,0	18,5	19,7	21,5	28,7
Orge	38,3	38,1	38,6	40,4	39,1	39,1	36,4
Seigle	2,5	2,1	2,0	1,9	1,7	1,7	1,4
Maïs	32,1	31,6	31,4	28,7	29,2	26,6	25,3
Avoines et mélanges	10,5	10,9	10,0	9,5	9,4	10,2	7,3
Autres céréales	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Total céréales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : l'auteur à partir des données de la C.E.E. : rapports annuels.

Dans le tableau n°28, nous remarquons une grande augmentation du blé dans la consommation totale des céréales, et une diminution importante du rôle du maïs dans la répartition totale.

Le pourcentage d'orge a été quasiment stable pendant toute la période, même si elle continue à avoir la plus forte participation dans la répartition totale des céréales.

- En ce qui concerne la France (tableau n° 29), on peut remarquer, de même que dans la C.E.E. à dix, l'importance tenue par le blé tout au long de la période (1977/1983).

Le pourcentage du maïs diminue ainsi que celui de l'orge, laissant au blé un rôle prépondérant dans la consommation totale des céréales à destination de l'alimentation animale. Le blé représentait en 1983/84, 35,1% de la consommation totale de céréales pour l'alimentation du bétail.

TABLEAU N° 29 : POURCENTAGES DE REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES CEREALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE PAR PRODUITS (1977/78 ; 1983/84) (%)

FRANCE

PRODUITS	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Blé tendre	22,7	23,5	22,0	26,0	27,9	29,9	35,1
Orge	30,3	29,7	30,3	30,2	28,3	27,4	25,9
Seigle	1,6	1,7	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5
Maïs	32,7	32,0	34,1	30,1	30,8	29,9	27,9
Avoines et mélanges	11,6	12,0	10,9	10,9	10,4	10,1	8,5
Autres céréales	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Total céréales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : l'auteur à partir des données de la C.E.E. : rapports annuels.

- En Espagne, les pourcentages de répartition de la consommation totale des céréales pour l'alimentation animale sont les suivants:

TABEAU N° 30 : POURCENTAGES DE REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES CEREALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE PAR PRODUITS (1978/1984) (%)

ESPAGNE

PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 *
Blé tendre	0,0	0,0	5,0	2,5	3,2	4,4	10,5
Orges	44,8	48,2	46,0	46,6	38,3	46,2	48,9
Seigle	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	1,0	1,2
Maïs	44,6	43,0	40,7	44,0	44,4	41,1	30,1
Sorgho	6,1	4,6	4,3	3,0	9,9	4,3	6,0
Avoines et mélanges	3,3	3,1	3,0	3,0	3,0	2,7	3,0
Autres céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Total céréales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Estimation

Note : Dans l'interprétation de ce tableau, il faut souligner qu'il n'y a pas de correspondance immédiate avec le tableau des rations animales, car nous n'avons pas tenu compte du soja.

Source : l'auteur à partir de données du "Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación" (Espagne).

- Le tableau n°30 souligne le faible emploi du blé pour l'alimentation animale par rapport aux autres céréales. Sa contribution à l'alimentation animale a commencé en 1980 et, acquiert une importance plus significative à partir de 1984.

Le pourcentage de maïs diminue, alors que celui de l'orge demeure le plus important tout au long de la période.

E.3/ CONCLUSIONS PARTIELLES

Il faut souligner, en dépit des variations de pourcentages, l'importance croissante du blé dans l'alimentation du bétail et ceci dans tous les cas.

Cela nous conduit à dire que la tendance d'une utilisation plus importante du blé en Espagne s'accroîtra avec son entrée dans la C.E.E. et qu'il atteindra, au moins, la moyenne communautaire.

F - PERSPECTIVES ET CONCLUSION D'ENSEMBLE

Tout ce qui précède, et l'analyse des quatre cas de répartition, nous permet de dire que :

1) A court terme, et étant donné d'une part, l'impossibilité d'une croissance de la population à un rythme beaucoup plus accéléré que celui décrit dans nos projections, et d'autre part, les pourcentages de répartition communautaires et français, notre choix est le scénario de demande n° 1 et, dans celui-ci, les pourcentages de répartition de la demande parmi les différentes céréales correspondant à l'année 1984.

2) A moyen et long termes, et en tenant compte de la croissance de la population pour la période projetée, notre choix est le scénario de demande n° 2, et dans celui-ci, les pourcentages de répartition de la demande parmi les différentes céréales correspondant à l'année 1984 (voir graphique n° 18).

- Pour savoir quelles seront les perspectives des besoins à moyen et long terme et en supposant que l'Espagne adopte les pourcentages de répartition communautaires, nous pouvons prendre ceux de la C.E.E. à dix pour 1983/84 et les projeter selon notre deuxième scénario de demande de la façon suivante :

TABEAU N° 31 : BESOINS EN CEREALES A MOYEN ET LONG TERMES
(1000 Tn d'Unités Céréales)

ESPAGNE

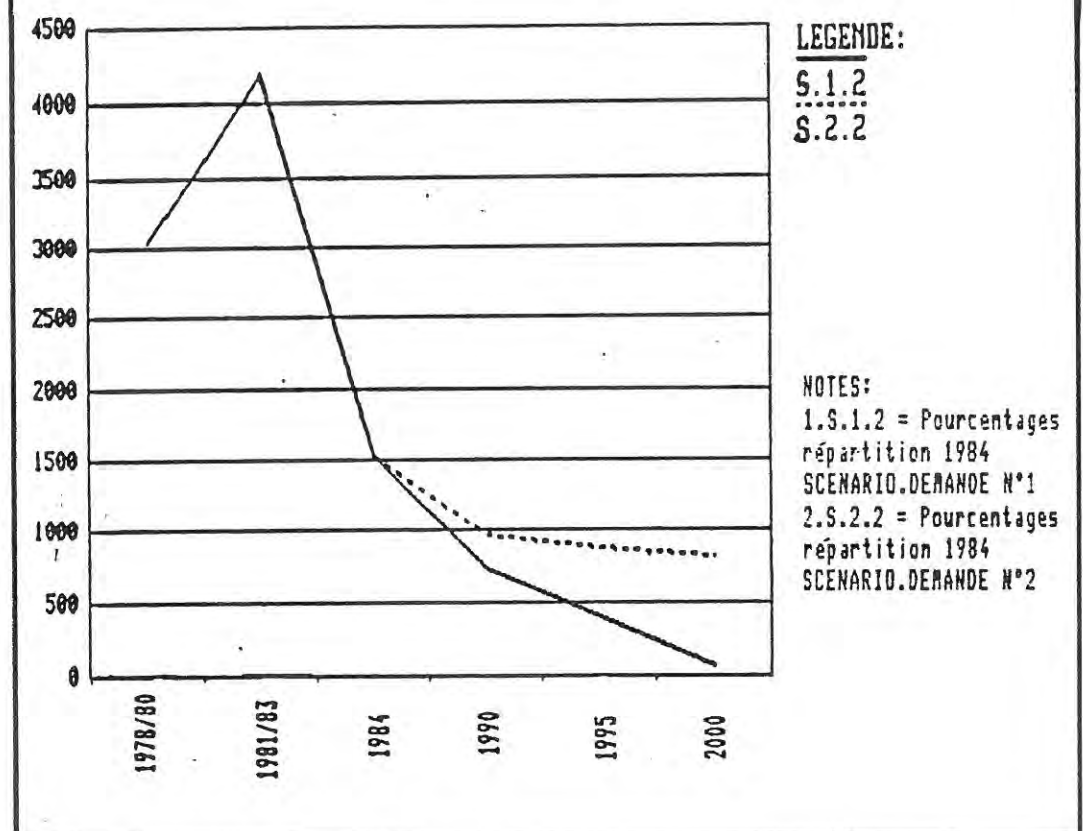
ANNEES	DEMANDE	BLE TENDRE	ORGE	SEIGLE	MAIS	AVOINE	A. CEREALES
1990	16207	4651	5899	227	4100	1183	147
1995	17920	5143	6523	251	4534	1308	158
2000	19814	5687	7212	277	5013	1446	179

Note : Pourcentages de répartition C.E.E. (10) (1983/84) constants pendant toute la période projetée.

Source : l'auteur.

CEREALES - ESPAGNE

Graphique 18 : EVOLUTION DU DEFICIT DU MAIS (1978-2000)
(1000 tonnes d'unités céréales)



Source : L'auteur

Si nous retenons notre hypothèse sur le blé du scénario d'offre à partir des céréales locales, en l'an 2000, l'Espagne aura besoin d'importer 3241 mille tonnes d'U.C. de blé et 658 mille tonnes d'U.C. de maïs, alors qu'elle accusera un excédent en orge d'environ 6111 mille tonnes d'U.C.

Comme on peut le voir, les importations de maïs ne sont pas significatives, alors que celles du blé prennent un essor considérable.

Cependant, il faut tenir compte que pendant la période 1965-1985, la surface utilisée pour l'orge s'est substituée en grande partie à celle du blé, et si les tendances se confirment : l'excédent espagnol en orge sera, en l'an 2000, très significatif. L'Espagne pourra alors, procéder à la substitution contraire.

Si cela ne s'avérait pas possible, les importations de l'Espagne en céréales proviendront de la C.E.E. à dix. Mais, il faudra alors importer non seulement le maïs mais aussi du blé.

Nous pouvons donc, conclure en disant qu'au niveau général des céréales, l'Espagne continuera à être en situation d'autosuffisance, mais, au niveau des produits, elle sera peut-être importateur de blé et de maïs en quantités marginales.

CHAPITRE III

- - - MARCHÉ DES CÉRÉALES COMMUNAUTAIRE ET FRANÇAIS

Dans ce chapitre, nous analyserons d'abord l'évolution et la situation actuelle du secteur des céréales dans la C.E.E. à dix et en France pendant la période (1977/78 ; 1983/84), puis nous nous intéresserons, aux négociations actuelles entre les Etats-Unis et la C.E.E. concernant les importations espagnoles de maïs et de sorgho provenant des Etats-Unis.

A - EVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR CÉRÉALES DANS LA C.E.E. ET EN FRANCE. PERSPECTIVES

Dans cette partie, nous examinerons en premier lieu la consommation intérieure totale et, surtout, celle correspondant à l'alimentation du bétail.

Ensuite, nous allons étudier la production globale des céréales, et plus spécifiquement, celle du maïs car c'est le l'objet principal de notre étude.

En troisième lieu, nous procéderons à une analyse du commerce extérieur, afin de déterminer le degré d'auto-provisionnement en céréales.

- En général, la consommation des céréales communautaires, qui avait augmenté de 4,5% de 1977/78 à 1979/80, commence à diminuer à partir de cette campagne jusqu'à atteindre une diminution d'environ 2,9% pour la campagne 1983/84. Cette diminution est liée, principalement, à la moindre utilisation des céréales dans l'alimentation animale et, à l'usage croissant des produits de substitution.

L'ensemble de la consommation est satisfaite par la production intérieure, qui continue à augmenter, malgré les mesures mises en place par la C.E.E. (voir annexe I).

L'augmentation de la production implique une chute significative des importations des céréales (54,8%). Pendant ce temps, les exportations augmentent d'environ 50,5% pour la période étudiée.

Le degré d'auto-approvisionnement de la C.E.E. à dix est, pour l'ensemble des céréales, d'environ 105,4 % (voir annexe V : tableau V.7).

- En ce qui concerne la France, premier pays communautaire producteur de céréales, nous pouvons remarquer une stagnation de la consommation totale des céréales. La part de celle-ci utilisée pour l'alimentation animale est, elle aussi, stable jusqu'à l'année 1982/83. Pendant la campagne 1983/84, cette quantité diminue d'environ 4,5 % par rapport à la campagne précédente.

La production française est capable de satisfaire la consommation intérieure, et de fournir aux autres pays de la C.E.E. des produits céréaliers manquants. Sa production a augmenté d'environ 15,6 % pendant la période étudiée.

TABEAU N° 32 : POURCENTAGE DE LA PRODUCTION TOTALE CEREALIERE DESTINEE AUX EXPORTATIONS NETTES DE LA FRANCE (1977/78, 1983/84)

ANNEES	PRODUCTION (1000 Tn)	IMPORTATIONS (1000 Tn)	EXPORTATIONS (1000 Tn)	EXPORTATIONS NETTES (1000 Tn)	%
1977/78	39205	2081	15793	13712	40,0
1978/79	45390	1712	18384	16672	36,7
1979/80	44217	1356	19851	18495	41,8
1980/81	47973	1744	22620	20876	43,5
1981/82	44935	2174	21934	19760	44,0
1982/83	48678	2613	22376	19763	40,1
1983/84	46468	1930	24570	22640	48,7

Source : l'auteur à partir de données C.E.E. : rapports annuels.

Comme on peut le constater dans le tableau précédent, à chaque campagne, le pourcentage de la production destinée aux exportations nettes a une tendance croissante. Celle-ci atteint pendant la campagne 1983/84 presque la moitié de la production.

- Les importations de céréales ne sont pas significatives.

- Le degré d'auto-approvisionnement français atteint environ 176,4%.

En portant notre attention sur le maïs, nous pouvons remarquer que dans l'ensemble de la C.E.E. à dix, la production n'est pas capable de satisfaire la consommation intérieure. Pour ce produit, le degré d'auto-approvisionnement est pour 1983/84, d'environ 82, 2%. La C.E.E. à dix est obligée d'importer environ 3000 à 4000 mille tonnes de maïs par an.

La France elle, est autosuffisante pour ce produit. Elle a exporté environ 5891 mille tonnes pendant la campagne 1983/84 et connaît un degré d'auto-approvisionnement d'environ 168,1%.

En général, l'examen de la situation de la production des principales céréales pour l'alimentation animale (blé, orge, maïs) dans la C.E.E. à dix, nous permet de remarquer que la production d'orge stagne de 1977 jusqu'en 1983, tandis que celle du blé augmente d'environ 51, 2 % et celle du maïs de 19, 2 %.

Cette remarque est très importante car, la C.E.E. à dix, excédentaire en blé, continue à augmenter beaucoup plus sa production en blé que celle de maïs, ce dernier étant pourtant un produit déficitaire au sein de la Communauté.

Le dysfonctionnement de la P.A.C. (Politique Agricole Commune) a abouti, même avec des mesures restrictives à la production, à une augmentation des excédents de blé communautaires alors qu'il faudrait parvenir à une diminution du déficit du maïs. Tout cela suppose une dépense très importante pour leur budget.

La P.A.C. n'a pas encouragé la production du maïs (surtout français), alors qu'avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché Commun, la nouvelle C.E.E. (12) sera beaucoup plus dépendante de l'extérieur pour ce produit.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les négociations actuelles entre les Etats-Unis et la C.E.E. relatives aux importations de céréales espagnoles (maïs et sorgho) en provenance des Etats-Unis.

B - DISCUSSIONS ETATS-UNIS/C.E.E.

Au mois de mai 1986, Washington annonce la mise en place de mesures de rétorsion contre les exportations agricoles de la C.E.E. (12). C'est une riposte face au danger que constitue l'élargissement pour les exportations de céréales américaines vers l'Espagne et le Portugal.

D'autre part, en France, pour la première fois, les prix du maïs sont en baisse (en-dessous des prix d'intervention). Cette baisse provoque de nombreuses discussions, parmi lesquelles nous retenons la déclaration du Président français de l'Association générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.) : "La Commission Européenne veut faire baisser la production du maïs".

Le conflit aboutira, le 16 juin 1986 au Luxembourg, à une décision des Ministres des Affaires Etrangères des Douze: ils prendront des "mesures correspondantes" à celles que comptent prendre les américains en juillet, s'ils n'obtiennent pas une compensation pour l'application du prélèvement communautaire aux importations espagnoles de maïs et de sorgho.

Au mois de juillet, et après six jours de négociations, à Bruxelles, et aux Etats-Unis, les deux parties sont parvenues à une "solution intérimaire au conflit sur le régime d'importation pour le maïs et le sorgho de l'Espagne, suite à l'élargissement".

Cette "solution intérimaire" prévoit notamment que :

"Les Etats-Unis n'augmenteront pas leurs droits sur les vins, blé, cognac etc..., en provenance de la C.E.E., et la

C.E.E. ne mettra pas en oeuvre les mesures correspondantes sur les importations en provenance des Etats-Unis (relèvement des droits sur le gluten de maïs etc...).

- Du premier juillet au 31 décembre 1986, la C.E.E. surveillera l'évolution des importations en Espagne, en provenance des Etats-Unis, de maïs (autres que semences de maïs), sorgho, corn gluten feed, drêches de brasserie et déchets d'agrumes, produits pour lesquels les arrangements d'importation ont subi des changements immédiats à la suite de l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E.

- Si les importations de ces produits en Espagne durant la période concernée tombent au-dessous de 234 000 tonnes par mois, la C.E.E. prendra les mesures nécessaires pour permettre l'importation des quantités manquantes dans la C.E.E. (le marché portugais reste exclu).

- La C.E.E. mettra en oeuvre la procédure de surveillance mensuelle avant fin septembre 1986, afin de permettre au système de fonctionner en octobre 1986". (1).

Le conflit USA-CEE a abouti, pour le moment, à des importations espagnoles de maïs, sorgho, etc..., en provenance des Etats-Unis, pour une quantité d'environ 1488 mille tonnes pendant la période concernée par l'accord. Cette quantité selon notre étude dépasse les besoins espagnols de maïs. Toutefois, il est probable que le maïs importé par l'Espagne proviendra, à court terme, des Etats-Unis. En même temps, les éleveurs espagnols auront la "chance" d'acheter le maïs à des prix plus bas que les éleveurs communautaires. Cela, parce qu'en 1986, les importations espagnoles de maïs américain se feront à des tarifs réduits, inférieurs aux prélèvements de la Communauté Economique Européenne.

(1) Agra-Europe, n° 1407, 4 juillet 1986.

CONCLUSION

La situation des secteurs de l'élevage et des céréales en Espagne va connaître une évolution très significative avec l'entrée dans la C.E.E.

Nos analyses, en ce qui concerne le secteur élevage accréditent les études sur lesquelles nous nous sommes aidés (1). En résumé, on peut dire que les effectifs des porcs et volailles augmenteront, et, que ceux des ovins resteront stables. Le cheptel des bovins se maintiendra stable ou subira une petite diminution qui entraînera, peut-être, des importations de viande. Quoiqu'il en soit, la quantité importée ne sera pas significative.

Dans le secteur céréalier, on connaît une forte augmentation de la production due à l'amélioration des rendements. Elle sera accompagnée d'une diminution des importations des céréales utilisées pour l'alimentation animale.

Selon les scénaris choisis pour l'offre et la demande des céréales destinées à l'alimentation du bétail (2), à court terme, l'Espagne continuera à diminuer ses importations de maïs, tant à cause de l'augmentation de la production que de la moindre demande de ce produit pour l'alimentation animale.

(1) PELACH. P.(A), WESLEY (E) et PETERSON (F), op. cit. p. 12.
CAMILLERI (A), op. cit. p. 12.

(2) A court terme, nous avons choisi dans le scénario de demande n° 1, les pourcentages de répartition des céréales de l'année 1984.

Scénario demande n° 1 : consommation viande par tête égale à 66,5 kg/habitant/an pendant toute la période projetée.

A moyen et long termes, nous avons choisi dans le scénario de demande n° 2 les pourcentages de répartition des céréales de l'année 1984.

Scénario demande n° 2 : consommation viande par tête égale à 78,7 kg/habitant/an en l'an 2000.

A moyen et long terme, l'adaptation des prix espagnols à ceux de la C.E.E. rapprochera la répartition des différentes quantités de céréales pour l'alimentation animale de celle de la C.E.E.

Le bas prix du blé fourrager sur le marché, plaide en faveur d'une utilisation accrue de celui-ci au détriment de l'orge et du maïs dans la fabrication des aliments composés. Toutefois, pour l'utilisation à la ferme, l'orge gardera probablement son intérêt.

Cela aura pour conséquence une diminution du déficit espagnol en maïs. Mais, pour que l'Espagne puisse atteindre l'autoapprovisionnement pour chaque produit céréalier, destiné à l'alimentation animale, il faudra changer les pourcentages de répartition des céréales dans les rations alimentaires du bétail. Cela doit être fait en accord avec l'offre des céréales locales.

Pour conclure, il faut dire que notre recherche conduit à prévoir que l'Espagne, un des premiers pays méditerranéens importateurs de maïs pendant les années 70-80, ne sera tout au plus qu'un importateur marginal de maïs dans l'avenir.

A court terme, ces importations, en vertu des dernières négociations de la C.E.E. à dix avec les U.S.A., proviendront des Etats-Unis. Mais, à moyen et long termes, si le bilan fourrager espagnol atteint un meilleur équilibre, le reliquat des importations viendra de la France, principal pays communautaire producteur de céréales. Cependant, il est possible que ces importations ne soient pas composées exclusivement de maïs, mais aussi de blé.

Tout cela nous conduit à penser que l'Espagne suivra une évolution, en ce qui concerne le maïs, très semblable à celle d'autres pays communautaires lors de leur adhésion à la C.E.E. (l'Angleterre et l'Italie).

Un approfondissement de ces conclusions serait bien évidemment souhaitable.

Ainsi une étude ultérieure des coûts de production des céréales, tant au niveau espagnol que communautaire, ainsi qu'une analyse du marché des produits de substitution des céréales complèteraient avantageusement ce travail de recherche.

ANNEXE I

- I.1 .- Les Organisations Communes de Marché
- I.2 .- Les céréales (à l'exception du riz)
- I.3 .- Régime des échanges

SOURCE: Communauté Européenne. - Produits végétaux, in L'EUROPE
VERTE N° 209. - pp.7-16. - (Nouvelles de la Politique
Agricole Commune).

1.1. Les organisations communes de marché

Le marché est organisé de la manière suivante :

- on distingue entre zone excédentaires, ou zone de production, (Orléans - Ormes dans le département du Loiret en France) et zone déficitaire, ou zone de consommation (Duisburg en RFA);
- on distingue entre prix du marché au départ de la zone excédentaire et le prix du marché à l'arrivée dans la zone déficitaire, la différence représentant les frais de transport, ou l'élément de régionalisation, ainsi qu'un élément de marché.

1. Le prix indicatif

Le Conseil fixe chaque année un prix indicatif (prix de gros franco magasin, marchandise non déchargée) dans la zone déficitaire sur proposition de la Commission avant le début de la campagne de commercialisation, qui va du 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Il existe un prix indicatif pour le froment tendre et pour le froment dur, ainsi qu'un prix indicatif commun pour le seigle, l'orge et le maïs (depuis 1981/82).

2. Le prix d'intervention unique

Les prix (prix de gros franco magasin, marchandise non déchargée) de marché en zone excédentaire ne peuvent tomber en cas de surabondance en dessous du prix d'intervention unique au centre d'intervention d'Orléans-Ormes. Pour soutenir les prix et garantir le revenu des producteurs, les organismes d'intervention sont tenus pour toute la durée de la campagne de commercialisation à acquérir pour le compte de la CEE les quantités qui leur sont offertes au prix d'intervention, à condition qu'elles respectent certains critères de qualité.

3. Le prix de référence

On distingue entre blé tendre panifiable et céréales fourragères. On déroge à la règle du prix d'intervention unique en fixant pour le blé tendre panifiable un prix de référence différent du prix d'intervention et plus élevé (d'environ 15%). Alors que l'intervention est permanente et obligatoire au prix d'intervention unique, celle-ci est facultative au niveau du prix de référence pour le blé tendre panifiable. En pratique le prix de référence n'est jamais appliqué à l'exception de l'Italie.

Les prix de marché en zone excédentaire doivent se situer à l'intérieur d'une marge au-dessus du prix d'intervention :

- 2% pour l'orge,
- 6% pour le blé fourrager,
- 10% pour le maïs,
- 4% pour le seigle,

Pour le blé panifiable le prix de marché doit se situer environ à 5% au-dessus du prix de référence.

Pendant toute la campagne, la Commission procède à des majorations mensuelles du prix d'intervention unique, du prix indicatif et du prix de référence du blé panifiable; ces majorations mensuelles sont décidées sur base annuelle par le Conseil au moment de la fixation des prix.

4. Aide directe complémentaire pour le blé dur:

Le producteur de blé dur, si son exploitation se situe dans certaines régions de l'Italie, de la Grèce et de la France, où les rendements sont particulièrement bas, perçoit une aide directe complémentaire, par hectare de blé dur ensemencée, afin de maintenir des prix relativement bas à la consommation (méthode du deficiency payment).

5. Indemnité de fin de campagne

Une indemnité compensatrice peut être accordée pour les céréales qui se trouvent en stock à la fin de la campagne de commercialisation. Cette indemnité est au maximum égale à la différence entre le prix d'intervention au début de la campagne suivante et le prix d'intervention augmenté de onze majorations mensuelles.

6. Régime de soutien aux produits amylacés

Une restitution à la production accordée pour la fabrication des produits amylacés destinés aux utilisateurs de l'amidon (industries textile, pharmaceutiques, du papier, de la colle, etc...) à l'exception de l'industrie alimentaire.

I.2. Les céréales (à l'exception du riz)*

Afin de freiner le développement de la production, un système de seuil de garantie a été instauré. Au delà du seuil de garantie une dégressivité du prix garanti doit assurer la coresponsabilité des producteurs et compenser la dépense supplémentaire au budget communautaire qui résulte du dépassement du seuil. Le seuil est toutefois modulé en fonction du volume d'importation des produits de substitution.

Le seuil de garantie est fixé en fonction d'un objectif de production à l'horizon 1990 de 126 millions de tonnes, permettant de fixer un taux annuel d'accroissement du seuil qui est actuellement de 0.66%.

1. Céréales autres que le blé dur

Un seuil de garantie a été fixé pour l'ensemble des céréales à l'exception du blé dur pour la première fois pour la campagne 1982/1983, au niveau de 119.5 millions de tonnes. Le Conseil a décidé que si, au cours des trois dernières campagnes, la production moyenne de céréales (à l'exclusion du blé dur) dépassait ce seuil, le prix d'intervention serait réduit de 1% par million de tonnes dépassant le seuil considéré, dans la limite d'un maximum de 5%. Cependant, le Conseil a également décidé que si les importations de produits de substitution de céréales au cours de la campagne de commercialisation précédant la fixation dépassaient 15 millions de tonnes, le seuil de garantie serait relevé en proportion.

Comme le seuil fixé pour 1982/1983 a été franchi de plus d'un million de tonnes, le prix d'intervention pour la campagne 1983/1984 a été réduit de 1%.

Le seuil fixé pour la campagne 1983/1984 est de 120.56 millions de tonnes, pour la campagne de 1984/1985 de 121.32 millions de tonnes.

* Règlement de base portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales :

Règl. (CEE) 2727/75 modifié en dernier lieu par le Règl. (CEE) 1018/84.

Comme le volume de produits de substitution importés a été en 1981/1982 de 16.418 millions de tonnes, la différence de 1.42 millions de tonnes est à ajouter au seuil de garantie de la campagne 1983/1984 pour arriver à un seuil effectif de 121.978 millions de tonnes. La production moyenne des 3 dernières campagnes est de 120.93 millions de tonnes, donc inférieure au seuil de garantie effectif et il n'y a pas d'effet sur la fixation du prix d'intervention pour la campagne 1984/1985.

2. Blé dur

A partir de la campagne 1984/1985 un seuil de garantie de 4.6 millions de tonnes est appliqué pour le blé dur.

Si la production effective moyenne au cours des trois campagnes de commercialisation les plus récentes dépasse le seuil de garantie fixé pour la campagne en cause, le prix d'intervention pour le blé dur est diminué pour la campagne de commercialisation suivante, de 1% pour chaque tranche de 50.000 t en excédent, dans la limite d'un maximum de 5%.

2.3. Régime des échanges

Comme les prix du marché mondial, essentiellement les prix du marché nord-américain, sont généralement inférieurs aux prix communautaires, le TDC (tarif douanier commun) ne suffit pas à protéger le marché intérieur et à assurer la préférence communautaire. Il a fallu instaurer le mécanisme du prélèvement agricole à l'importation et de la restitution en cas d'exportation.

1. Le système du prélèvement céréalier :

Le grand port céréalier de la Communauté est Rotterdam. On considère des céréales importées par Rotterdam dans la zone déficitaire de Duisburg. Le prix vente de ses céréales sur le marché de Duisburg se compose du prix des céréales rendues au port de Rotterdam, ou prix CAF Rotterdam (CAF = coût, assurance, fret), des frais de débarquement, des frais de transport fluviaux de Rotterdam à Duisburg et de la marge commerciale.

Pour ne pas perturber le marché, les céréales importées ne doivent pas se vendre en-dessous du prix communautaire dans les zones déficitaires, c'est-à-dire en-dessous du prix indicatif.

Connaissant les frais de débarquement et de transport, les marges de commercialisation et le prix indicatif on peut définir un prix de seuil à Rotterdam comme prix plancher pour les céréales importées. Le prix de seuil suit le prix indicatif dans ses majorations mensuelles.

- on compare le prix FOB (free on board, franco à bord au port d'embarquement) des céréales notamment au port de Rouen au prix FOB Golfe de la qualité concurrente nord-américaine (après inclusion au prix FOB à Rouen d'un montant compensatoire monétaire);

la restitution effective représente la différence entre les deux prix;

le prix FOB à Rouen s'obtient d'un prix de marché des céréales rendues à Rouen auquel on ajoute les frais de mise en FOB;

- le marché céréalier étant un marché à terme on établit une table de correctifs des restitutions sur plusieurs termes;
- des modulations peuvent être introduites suivant la zone d'exportation.

Un calcul analogue de la restitution pour les farines de blé tendre est effectué à partir des prix de marché à Chicago et à Chartres.

Un calcul mensuel est fait pour les restitutions des produits transformés. Ce calcul se base sur la moyenne ajustée du prélèvement céréalier du mois écoulé, auquel on ajoute la majoration mensuelle.

Les restitutions pour les gruaux et semoules de blé dur ainsi que pour le malt sont calculées sur la moyenne hebdomadaire ajustée des prélèvements à l'importation de blé dur et d'orge.

Les MCM (montant compensatoire monétaire) sont calculés à l'aide des prix d'intervention, sans tenir compte des majorations mensuelles, pour les produits concernés.

Cependant, pour le blé tendre le MCM est calculé sur base du prix de référence diminué du montant visé dans la note de bas de page du règlement fixant les prix agricoles céréaliers pour les campagnes (= prix applicable en cas de mesures spéciales d'intervention pour le blé tendre de qualité minimale).

Pour les produits amylacés et les gritz de maïs destinés à la brasserie communautaire le MCM est calculé sur base du prix utilisé pour le calcul des MCM du produit concerné, diminué de la restitution à la production.

Le prélèvement agricole est un montant fixé quotidiennement pour les céréales de base et farines appliqué à toutes les importations. La fixation de celui-ci se fait comme suit :

- essentiellement le prélèvement représente la différence entre le prix sur le marché mondial et le prix sur le marché intérieur, plus précisément entre le prix CAF des céréales importées à Rotterdam et du prix de seuil; la Commission détermine quotidiennement le prix CAF sur la base des possibilités d'achat réelles les plus favorables d'après les informations parvenues à sa connaissance,
- les prix agricoles sont exprimés en écu agricole; il est donc nécessaire pour comparer les prix du marché mondial exprimés en monnaies du marché mondial au prix de seuil exprimé en écu agricole d'utiliser un taux de conversion particulier appelé taux marché mondial; celui-ci est fixé quotidiennement.

A côté du prélèvement au terme courant on fixe également des prélèvements à terme sous forme de primes à ajouter au prélèvement.

Le prix de seuil est fixé pour des qualités de référence bien déterminés. La Commission a donc établi une table d'équivalence pour les autres qualités suivant les pays d'origine.

Pour les prélèvements de produits transformés à base de céréales la fixation est faite sur base mensuelle à partir des prélèvements de base. Un ajustement est fait durant le mois en cas de variation trop forte des prélèvements des produits de base.

2. Le système des restitutions :

Pour que les céréales communautaires restent compétitives à l'exportation, les exportateurs bénéficient d'une restitution à l'exportation .

Le calcul des restitutions en adjudication au départ du marché libre pour les céréales (blé tendre et orge) se fait comme suit :

- on compare le prix FOB (free on board, franco à bord au port d'embarquement) des céréales notamment au port de Rouen au prix FOB Golfe de la qualité concurrente nord-américaine (après inclusion au prix FOB à Rouen d'un montant compensatoire monétaire);

la restitution effective représente la différence entre les deux prix;

le prix FOB à Rouen s'obtient d'un prix de marché des céréales rendues à Rouen auquel on ajoute les frais de mise en FOB;

- le marché céréalier étant un marché à terme on établit une table de correctifs des restitutions sur plusieurs termes;

- des modulations peuvent être introduites suivant la zone d'exportation.

Un calcul analogue de la restitution pour les farines de blé tendre est effectué à partir des prix de marché à Chicago et à Chartres.

Un calcul mensuel est fait pour les restitutions des produits transformés. Ce calcul se base sur la moyenne ajustée du prélèvement céréalier du mois écoulé, auquel on ajoute la majoration mensuelle.

Les restitutions pour les gruaux et semoules de blé dur ainsi que pour le malt sont calculées sur la moyenne hebdomadaire ajustée des prélèvements à l'importation de blé dur et d'orge.

Les MCM (montant compensatoire monétaire) sont calculés à l'aide des prix d'intervention, sans tenir compte des majorations mensuelles, pour les produits concernés.

Cependant, pour le blé tendre le MCM est calculé sur base du prix de référence diminué du montant visé dans la note de bas de page du règlement fixant les prix agricoles céréaliers pour les campagnes (= prix applicable en cas de mesures spéciales d'intervention pour le blé tendre de qualité minimale).

Pour les produits amylacés et les gritz de maïs destinés à la brasserie communautaire le MCM est calculé sur base du prix utilisé pour le calcul des MCM du produit concerné, diminué de la restitution à la production.

ANNEXE II

- TABLEAU II.1 .- Production de viande provenant des abattages (1000 t)
TABLEAU II.2 .- Effectifs des cheptels (1000 têtes)
TABLEAU II.3 .- Consommation de viande (1000 Tn)
TABLEAU II.4 .- Consommation de viande par tête (Kg/habitant/an)
TABLEAU II.5 .- Commerce extérieur de viande (1000 Tn)

TABLEAU II.1

TABLEAU II.2

ANNEES	PRODUCTION VIANDE PROV. ABATTAGES (Milliers Tn)					EFFECTIFS DES CHEPTES (Milliers de têtes)			
	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL	TOTAL	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL
1965	177	266	134	147	724	3712	4931	19269	40436
1966	198	366	133	213	910	3721	5770	19040	45641
1967	215	417	134	353	1119	3914	6824	19097	48659
1968	241	419	131	351	1142	4021	6673	19230	49831
1969	256	436	130	386	1208	4215	7488	19553	46210
1970	308	492	140	499	1439	4282	7621	19556	46159
1971	324	475	136	477	1412	4169	7423	19116	47990
1972	302	461	137	554	1454	4235	8048	18318	49025
1973	371	589	144	600	1704	4495	9112	18641	45957
1974	416	710	155	608	1889	4438	8671	17829	44021
1975	454	602	148	631	1835	4335	8662	17488	51300
1976	418	649	146	696	1909	4384	9248	16954	53661
1977	430	734	144	735	2043	4538	9864	16742	52000
1978	392	803	142	755	2092	4601	10496	16805	48645
1979	394	939	132	747	2212	4469	10531	15773	49193
1980	422	986	138	771	2317	4495	11263	16157	53500
1981	418	1021	140	885	2464	4450	10850	16790	53000
1982	420	1115	142	853	2530	4874	12023	18906	54000
1983	422	1119	141	813	2495	4964	12364	19179	54000
1984	385	1181	138	785	2489	4942	11961	19586	53000

SOURCE: O.C.D.E.- Bilans de la viande dans les pays membres de la
O.C.D.E. - Paris 1984

TABLEAU II.3

TABLEAU II.4

ANNEES	CONSOMMATION VIANDE (1000 Tn)					CONSOMMAT. PAR TETE (KG/AN)				
	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL	TOTAL	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL	TOTAL
1965	246	291	133	151	821	7,7	9,1	4,2	2,6	23,6
1966	286	390	133	215	1024	8,9	12,1	4,1	2,7	27,8
1967	322	417	132	356	1227	9,9	12,8	4,0	10,9	37,6
1968	350	421	129	356	1256	10,6	12,8	3,9	10,8	38,1
1969	358	437	130	388	1313	11,1	13,1	3,9	11,7	39,8
1970	407	464	139	498	1508	12,1	13,8	4,1	14,8	44,8
1971	401	505	135	481	1522	11,8	14,9	4,0	14,1	44,8
1972	389	538	137	563	1627	11,8	15,7	4,0	16,4	47,9
1973	415	617	145	601	1778	11,9	17,8	4,2	17,3	51,2
1974	420	696	157	601	1874	12,0	19,8	4,5	17,1	53,4
1975	496	667	149	636	1948	14,0	18,8	4,2	17,9	54,9
1976	493	702	150	700	2045	13,8	19,6	4,2	19,5	57,1
1977	471	740	145	737	2093	13,0	20,4	4,0	20,4	57,8
1978	471	840	141	765	2217	13,0	22,9	3,8	20,8	60,5
1979	427	971	132	764	2294	11,5	26,2	3,6	20,6	61,9
1980	419	966	137	782	2304	11,4	25,9	3,7	21,0	62,0
1981	451	1023	141	894	2509	11,2	27,1	3,7	23,7	65,7
1982	446	1156	140	867	2609	11,7	30,5	3,7	22,9	68,8
1983	436	1130	141	827	2534	11,4	29,7	3,7	21,7	66,5
1984	383	1191	137	797	2508	10,0	31,2	3,6	20,9	65,7

SOURCE: O.C.D.E.- Bilans de la viande dans les pays membre de la
O.C.D.E. - Paris 1984

TABLEAU II.5

COMMERCE EXTERIEUR VIANDE (1000 Tn)

ANNEES	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS				
	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL	TOTAL	BOVIN	PORCIN	OV+CAP	AVICOL	TOTAL
1967	107	1	0	3	111	0	1	2	0	3
1968	109	2	0	5	116	0	0	2	0	2
1969	112	1	0	3	116	0	0	0	1	1
1970	99	1	0	0	100	0	1	1	1	3
1971	40	5	0	5	50	0	3	1	1	5
1972	78	77	1	9	165	0	0	1	1	2
1973	76	39	3	2	120	0	1	2	2	5
1974	14	9	3	1	27	0	1	1	8	10
1975	27	44	1	9	81	0	1	0	4	5
1976	44	53	5	6	108	0	0	1	2	3
1977	50	7	2	8	67	0	1	1	5	7
1978	73	38	1	11	123	0	1	2	2	5
1979	80	43	1	17	141	0	1	1	2	4
1980	17	9	0	13	39	3	1	1	3	8
1981	19	5	2	12	38	13	2	1	3	19
1982	22	6	0	14	42	1	1	2	3	7
1983	21	7	1	14	43	8	1	1	3	13
1984	23	11	1	15	50	25	1	2	3	31

SOURCE: O.C.D.E.- Bilans de la viande dans les pays membres de la
O.C.D.E. - Paris 1984

ANNEXE III

TABLEAU III.1 .- ESPAGNE: Bilan national des céréales
(1000 Tn)

TABLEAU III.2 .- ESPAGNE: Surface Rendements et
Production des céréales (1000 Ha,
Q/Ha, 1000 Tn)

TABLEAU III.3 .- ESPAGNE: Commerce Extérieur des
céréales (1000 Tn)

TABLEAU III.4 .- Origine des importations espagnoles de
maïs (1000 Tn)

TABLEAU III.1

ESPAGNE
BILAN NATIONAL DES CÉRÉALES UTILISÉES DANS L'ALIMENTATION ANIMALE
(Milliers de tonnes)

ANNÉES	RESSOURCES				UTILISATION			
	PROD. INTER.	VARIAT. STOCKS	CON. EXT. IMP-EXP	CONSO. INTER.	ALIMENT. ANIMAL	SENCES	AUTRES UTILISAT.	TOTAL
1978								
Orge	8068	2151	-1	5916	5066	499	351	5916
Seigle	251	0	2	253	134	23	96	253
Avoine	553	114	-2	437	373	63	1	437
Mais	1969	833	4357	5493	5040	17	436	5493
Sorgho	284	111	516	689	689	0	0	689
TOTAL C.	11125	3209	4872	12788	11302	602	884	12788
1979								
Orge	6252	-505	9	6756	5848	516	402	6756
Seigle	321	-37	0	258	131	29	98	258
Avoine	456	25	-4	427	374	51	2	427
Mais	2212	855	4368	5725	5225	18	481	5725
Sorgho	215	132	476	559	558	1	0	559
TOTAL C.	9356	470	4849	13735	12137	615	983	13735
1980								
Orge	8705	2292	554	6967	5967	567	433	6967
Seigle	284	17	0	267	135	30	102	267
Avoine	680	245	-4	431	375	54	2	431
Mais	2314	1016	4532	5830	5289	20	521	5830
Sorgho	186	280	666	572	560	2	10	572
Blé	6039	1308	65	4796	450	393	3753	4796
TOTAL C.	18298	5158	5813	19863	12976	1066	4821	19863
1981								
Orge	4758	-2929	-70	7617	6597	567	453	7617
Seigle	212	-53	0	265	131	30	104	265
Avoine	445	-43	0	408	431	54	3	408
Mais	2157	204	4827	6780	6230	20	530	6780
Sorgho	143	201	472	414	402	2	10	414
Blé	3408	-1962	-827	4543	352	400	3791	4543
TOTAL C.	11123	-4582	4402	20107	14143	1073	4891	20107
1982								
Orge	5279	-747	465	6481	5391	596	494	6481
Seigle	169	-29	0	198	131	29	38	198
Avoine	443	-43	-6	480	414	65	1	480
Mais	2330	914	5430	6846	6258	15	573	6846
Sorgho	114	120	1410	1404	1400	1	3	1404
Blé	4414	7	-61	4346	448	420	3478	4346
Autres C.	5	-8	31	44	43	1	0	44
TOTAL C.	12745	214	7269	19799	14085	1127	4587	19799
1983								
Orge	6662	667	1612	7607	6483	624	500	7607
Seigle	253	33	1	221	145	33	43	221
Avoine	464	11	-13	440	372	66	2	440
Mais	1803	-105	4468	6376	5773	13	596	6376
Sorgho	79	-207	316	602	599	1	2	602
Blé	4271	-630	-406	4495	621	368	3506	4495
Autres C.	4	-25	15	44	44	0	0	44
TOTAL C.	13536	-258	5993	19785	14037	1105	4643	19785
1984 (1)								
Orge	10495	3330	260	7625	6500	625	500	7625
Seigle	325	27	0	228	150	33	45	228
Avoine	790	322	-3	460	390	68	2	460
Mais	2495	341	2451	4605	4000	15	590	4605
Sorgho	102	111	813	904	900	1	3	904
Blé	4044	915	92	5311	1400	361	3550	5311
Autres C.	5	-28	9	41	41	0	0	41
TOTAL C.	20456	4990	3607	19074	13281	1193	4690	19074

(1) Estimation

SOURCE: ESPAGNE. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación.- Boletín Mensual de Estadística Agraria

TABLEAU III.2

Surface, Rendements et Production des céréales
(1000 Ha, Q/Ha, 1000 Tn)

ANNÉES	BLE			ORGE			MAIS GRAIN			SORGHO			AVOINE			SEIGLE			TOTAL	
	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	Surface 1000 Ha	Rendements Q/Ha	Production 1000 Tn	SURFACE 1000 Ha	PRODUCTION 1000 Tn
1965	4254,2	11,1	4714,8	1274,4	13,8	1891,4	478,3	23,9	1141,9	19,5	21,9	42,8	501,6	7,4	369,7	392,0	8,9	349,0	6920,0	7991,9
1966	4185,3	11,7	4876,3	1337,8	15,0	2006,3	482,2	23,7	1154,3	25,5	15,6	39,8	487,0	9,4	442,1	383,6	9,2	325,8	6883,4	8786,1
1967	4257,6	13,3	5650,4	1499,8	17,2	2575,8	477,9	25,0	1195,3	17,5	25,2	44,1	485,6	10,1	492,3	397,7	8,4	335,9	7136,1	10197,2
1968	3962,9	13,4	5312,4	1923,0	17,9	3441,0	523,0	28,2	1473,2	31,5	28,9	91,1	507,8	10,6	538,9	365,7	9,7	355,1	7313,9	11038,5
1969	3767,5	12,3	4624,1	2100,0	18,4	3877,3	494,4	30,5	1507,3	29,2	40,3	142,0	506,2	10,6	537,3	352,6	9,8	344,9	7262,3	10848,2
1970	3755,2	11,0	4125,7	2234,1	14,0	3103,2	539,0	34,3	1847,6	47,0	40,3	189,5	473,0	8,3	393,4	313,2	8,3	258,8	7351,5	9818,0
1971	3654,9	14,9	5499,0	2571,3	20,2	4784,7	543,5	37,8	2056,3	41,5	41,7	173,0	482,7	12,6	582,0	296,3	9,2	271,8	7568,2	13079,1
1972	3587,0	12,7	4562,0	2519,0	17,3	4358,3	533,7	36,0	1922,6	44,3	40,1	177,5	467,2	9,4	437,7	278,4	9,5	263,4	7429,6	11562,2
1973	3151,4	12,6	3966,4	2773,4	15,9	4402,2	522,7	39,0	2037,9	43,3	38,0	164,2	470,5	9,0	439,7	268,2	9,4	252,1	7229,5	11091,0
1974	3163,4	14,3	4533,7	3026,6	17,9	5404,0	500,5	39,8	1992,5	36,6	43,0	157,3	475,2	11,8	558,6	249,0	10,2	254,0	7451,3	12590,5
1975	2661,0	16,0	4302,0	3262,0	21,0	6728,0	485,0	37,0	1794,0	35,0	41,0	144,0	457,0	13,3	609,0	227,0	10,6	240,0	7127,0	13435,0
1976	2772,0	16,0	4436,0	3240,0	17,0	5473,0	432,0	36,0	1545,0	37,0	42,0	159,0	454,0	11,6	528,0	224,0	9,6	214,0	7159,0	12051,0
1977	2714,0	15,0	4064,0	3378,0	20,0	6766,0	442,0	43,0	1892,0	41,0	46,0	192,0	405,0	10,0	418,0	236,0	10,0	228,0	7216,0	13378,0
1978	2752,0	17,0	4806,0	3519,0	23,0	8068,0	443,0	44,0	1969,0	53,0	53,0	284,0	442,0	12,0	553,0	228,0	11,0	251,0	7437,0	13606,0
1979	2551,0	16,0	4082,0	3477,0	18,0	6252,0	447,0	47,0	2121,0	43,0	50,0	215,0	436,0	10,0	456,0	220,0	10,0	221,0	7194,0	13202,0
1980	2898,0	22,0	6395,0	3575,0	24,0	8705,0	454,0	51,0	2314,0	38,0	49,0	186,0	458,0	15,0	680,0	217,0	13,0	284,0	7440,0	17745,0
1981	2635,0	13,0	3408,0	3508,0	14,0	4758,0	279,0	50,0	2157,0	34,0	42,0	143,0	444,0	9,6	445,0	220,0	10,0	212,0	7090,0	12698,0
1982	2662,0	16,0	4412,0	3415,0	15,0	5270,0	418,0	56,0	2330,0	27,0	42,0	114,0	441,0	10,0	443,0	212,0	8,0	189,0	7375,0	12507,0
1983	2603,0	16,0	4278,0	3735,0	18,0	6662,0	354,0	51,0	1803,0	20,0	39,0	79,0	451,0	10,0	464,0	217,0	12,0	253,0	7383,0	13284,0
1984	2306,0	26,0	6044,0	3944,0	27,0	10695,0	436,0	57,0	2505,0	22,0	46,0	102,0	473,0	16,0	790,0	233,0	14,0	325,0	7414,0	19904,0
1985	2025,0	26,0	5326,0	4155,0	26,0	10680,0	516,0	64,0	3328,0	20,0	46,0	92,0	465,0	15,0	719,0	222,0	13,0	295,0	7403,0	19943,0

SOURCE: ESPAGNE. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación.- Anuarios de Estadística Agraria, et Boletín Mensual de Estadística Agraria

TABLEAU III.3
COMMERCE EXTERIEUR DES CEREALES ET SOJA (milliers de tonnes)

ANNEES	BLE		ORGE		MAIS (grain)		SORGHO		AVOINE		SEIGLE		SOJA		TOTCER		TOTCES	
	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	TIIPC	TEXPC	TIIPC	TEXPC
1965	150,0	72,6	539,4	0,0	1560,0	0,2	43,1	0,0	0,5	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	2295,4	72,8	2295,4	72,8
1966	80,2	2,0	560,8	0,0	2428,5	0,3	270,3	0,0	0,8	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	3341,8	2,3	3341,8	2,3
1967	7,1	780,8	465,7	0,0	2575,2	0,2	71,5	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3120,4	781,0	3120,4	781,0
1968	4,8	779,2	10,1	0,0	2315,3	0,1	20,3	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2350,9	779,3	2350,9	779,3
1969	1,3	901,5	10,6	253,1	2343,4	0,9	25,0	0,0	0,4	11,9	0,0	0,0	116,6	0,0	2380,7	1167,4	2497,3	1167,4
1970	0,9	414,2	6,4	20,4	1971,9	7,2	184,3	0,0	0,1	68,1	0,1	0,0	243,5	0,0	2163,7	509,9	2407,2	509,9
1971	191,1	26,8	220,1	0,1	2056,7	0,5	619,0	0,1	0,9	0,0	0,1	0,0	27,7	0,0	3087,9	27,5	3115,6	27,5
1972	0,9	214,2	7,4	0,0	2382,7	0,9	128,1	0,4	1,0	0,0	0,1	0,0	35,1	0,0	2520,2	215,5	2555,3	215,5
1973	1,6	202,1	1,9	58,3	2717,6	1,3	194,0	0,3	0,0	14,7	0,0	0,1	0,0	0,0	2915,1	276,7	3296,3	276,7
1974	29,9	84,3	128,0	6,7	4102,6	0,9	370,6	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	162,6	0,0	4651,2	92,0	4813,8	92,0
1975	22,7	19,8	6,1	34,4	4182,0	1,9	530,0	0,1	0,0	0,2	0,5	0,0	199,5	0,5	4741,3	56,4	4940,8	56,4
1976	68,3	30,7	0,7	254,5	3540,0	1,4	416,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	581,1	0,0	4025,0	286,7	4606,1	286,7
1977	210,0	67,4	0,4	2,8	4122,0	2,0	588,0	0,1	0,0	1,0	7,3	0,1	425,0	50,0	4907,7	73,4	5332,7	123,4
1978	226,7	162,4	2,4	0,6	4359,0	2,1	516,0	0,1	0,0	1,8	0,0	0,5	481,5	0,0	5104,1	170,0	5585,6	170,0
1979	225,3	233,3	9,7	0,6	4370,0	1,4	476,0	0,0	0,0	4,1	0,0	0,1	380,3	2,0	5081,0	239,5	5461,3	241,5
1980	304,9	239,9	554,1	0,3	4533,0	0,8	666,0	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0	531,0	14,6	6058,0	244,6	6589,0	259,2
1981	211,2	1086,6	481,3	757,8	4829,0	2,0	472,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	110,0	152,5	5993,5	1846,6	6103,5	1999,1
1982	220,2	265,0	445,1	0,7	5431,0	1,3	1410,0	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	160,7	308,4	7506,3	272,9	7667,0	581,3
1983	49,7	443,3	1593,0	1,9	4455,0	1,3	316,0	0,2	0,0	12,9	0,7	0,0	538,5	519,5	6414,4	459,6	6952,9	979,1
1984	143,4	92,5	214,5	0,4	2685,0	2,9	841,0	0,7	0,0	8,9	0,0	0,0	712,0	621,0	3883,9	105,4	4595,9	726,4

SOURCE: ESPADRE, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación.
Anuarios de Estadística Agraria, et Boletín Mensual de Estadística Agraria

TABLEAU III.4
ORIGINE DES IMPORTATIONS ESPAGNOLES DE MAIS

PAYS D'ORIGINE	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
FRANCE	208,0	0,3	19,0	20,0	24,0	10,0	0,3	0,3	0,1	5,0	0,6	0,1	0,3
ITALIE	0,1	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ETATS-UNIS	53,0	1285,0	1878,0	2710,0	3169,0	2481,0	2023,0	3223,0	2949,0	4428,0	4548,0	4678,0	3101,0
ROYAUME-UNI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R.SUDAFRICAINE	29,0	346,0	163,0	0,0	270,0	84,0	0,0	64,0	26,0	73,0	12,0	27,0	0,0
ARGENTINE	1322,0	726,0	649,0	906,0	486,0	346,0	1165,0	1040,0	1394,0	8,0	254,0	200,0	801,0
BRESIL	443,0	22,0	2,0	444,0	227,0	618,0	851,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES PAYS	1,0	4,0	7,0	22,0	5,0	1,0	77,0	16,0	1,0	17,0	14,0	526,0	554,0
TOTAL	2056,1	2383,7	2718,1	4102,0	4181,0	3530,0	4116,0	4358,3	4370,1	4531,0	4828,6	5430,1	4456,3

SOURCE: Estadística del Comercio Exterior. Dirección General de Aduanas Madrid

ANNEXE IV

- TABLEAU IV.1.- Taux de croissance de la population espagnole (%)
- TABLEAU IV.2.- Résultats Scenario demande N°1 (1000 Tn d'U.C)
- TABLEAU IV.3.- Résultats Scenario demande N°2 (1000 Tn d'U.C)
- TABLEAU IV.4.- Tendance de la Production des céréales (1975-2000) (1000 Tn d'U.C)
- TABLEAU IV.5.- Tendance de la Surface des céréales (1975-2000) (1000 Tn d'U.C)
- TABLEAU IV.6.- Tendance des Rendements à partir de la Surface et Production de céréales (1975-2000) (1000 Tn d'U.C)
- TABLEAU IV.7.- Céréales: Offre - Demande (1000 Tn d'U.C)

TABLEAU IV.1

TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION ESPAGNOLE

	1970 (1000 Habit.)	1981 (1000 Habit.)	T.C.ANNUEL %	1982 (1000 Habit.)	1983 (1000 Habit.)	1984 (1000 Habit.)
POPULAT.	38824	37617	1,01	37997	38381	38762

$$T.C.P = \frac{P.1981 - P.1970}{P.1970} \times 100 ; \quad T.C.P = T.C.P / 10$$

SOURCE: De l'auteur à partir des données du Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación.

TABLEAU IV.4

TENDANCE DE LA PRODUCTION DES CEREALES (1975-2000) (1000 T d'U.C)

CEREALES GRAINS							
ANNEES	BLE	ORGE	MAIS	SORGHO	AVOINE	SEIGLE	TOTAL CEREALES
1975	4167	5767	1627	212	486	216	12466
1976	4264	6069	1735	200	500	222	12981
1977	4361	6371	1843	189	514	228	13495
1978	4459	6673	1951	178	528	233	14009
1979	4556	6976	2060	168	541	239	14523
1980	4653	7278	2168	155	555	245	15037
1981	4750	7580	2276	144	569	250	15551
1982	4848	7882	2385	133	582	256	16065
1983	4945	8185	2493	122	596	262	16579
1984	5042	8487	2601	110	610	267	17093
1985	5139	8789	2709	99	623	273	17607
1986	5237	9091	2818	88	637	279	18121
1987	5334	9393	2926	77	651	284	18636
1988	5431	9696	3034	65	664	290	19150
1989	5528	9998	3142	54	678	295	19664
1990	5626	10300	3251	43	692	301	20178
1991	5723	10602	3359	31	705	307	20692
1992	5820	10905	3467	20	719	312	21206
1993	5917	11207	3576	9	733	318	21720
1994	6015	11509	3684	-2	746	324	22234
1995	6112	11811	3792	-13	760	329	22748
1996	6209	12114	3900	-25	774	335	23262
1997	6306	12416	4009	-36	787	341	23776
1998	6404	12718	4117	-47	801	346	24291
1999	6501	13020	4225	-58	815	352	24805
2000	6598	13323	4333	-70	829	358	25319

SOURCE: L'auteur

TABLEAU IV.5

TENDANCE DE LA SURFACE DES CEREALES (1975-2000) (1000 Ha)

ANNEES	BLE	ORGE	MAIS	SORGHO	AVOINE	SEIGLE	TOTAL CEREALES
1975	2829	3193	442	45	437	200	7173
1976	2779	3271	439	43	439	201	7197
1977	2729	3349	435	41	442	202	7221
1978	2679	3427	432	38	444	203	7246
1979	2630	3504	428	36	447	204	7270
1980	2580	3582	425	34	450	205	7294
1981	2530	3660	422	31	452	206	7319
1982	2480	3738	418	29	455	207	7343
1983	2431	3816	415	26	458	208	7367
1984	2381	3894	411	24	460	210	7391
1985	2331	3972	408	22	463	211	7416
1986	2281	4050	404	19	466	212	7440
1987	2232	4128	401	17	468	213	7464
1988	2182	4206	397	15	471	214	7489
1989	2132	4284	394	12	473	215	7513
1990	2082	4362	390	10	476	216	7537
1991	2033	4440	387	8	479	217	7562
1992	1983	4518	383	5	481	218	7586
1993	1933	4596	380	3	484	219	7610
1994	1883	4674	377	1	487	220	7634
1995	1833	4752	373	-2	489	222	7659
1996	1784	4830	370	-4	492	223	7683
1997	1734	4908	366	-6	494	224	7707
1998	1684	4986	363	-9	497	225	7732
1999	1634	5064	359	-11	500	226	7756
2000	1585	5142	356	-13	502	227	7780

SOURCE: L'auteur

TABLEAU IV.6

TENDANCE DES RENDAMENTS A PARTIR DE LA SURFACE
ET LA PRODUCTION DES CEREALES (1975-2000) (Q/Ha)

ANNEES	BLE	ORGE	MAIS	SORGH	AVOINE	SEIGLE	TOTAL C.
1975	14,7	18,1	36,8	47,1	11,1	10,8	17,4
1976	15,3	18,5	39,5	46,5	11,4	11,0	18,0
1977	16,0	19,0	42,4	46,1	11,6	11,3	18,7
1978	16,6	19,5	45,2	46,8	11,9	11,5	19,3
1979	17,3	19,9	48,1	46,6	12,1	11,7	20,0
1980	18,0	20,3	51,0	45,6	12,3	11,9	20,6
1981	18,8	20,7	53,9	46,4	12,6	12,1	21,2
1982	19,5	21,1	57,0	45,9	12,8	12,4	21,9
1983	20,3	21,4	60,1	46,9	13,0	12,6	22,5
1984	21,1	21,8	63,3	45,8	13,3	12,7	23,1
1985	22,0	22,1	66,4	45,4	13,4	12,9	21,7
1986	22,9	22,4	69,7	45,4	13,7	13,2	24,3
1987	23,9	22,7	71,4	45,4	13,9	13,3	25,0
1988	24,9	23,0	76,4	45,4	14,1	13,5	25,6
1989	25,9	23,3	79,7	45,4	14,3	13,7	26,2
1990	27,0	23,6	83,3	45,4	14,5	13,9	26,8
1991	28,1	23,9	86,8	45,4	14,7	14,1	27,4
1992	29,3	24,1	90,5	45,4	14,9	14,3	27,9
1993	30,6	24,4	94,1	45,4	15,1	14,5	28,5
1994	31,9	24,6	97,7	45,4	15,3	14,7	29,1
1995	33,3	24,8	101,5	45,4	15,5	14,8	29,7
1996	34,8	25,1	105,4	45,4	15,7	15,0	30,3
1997	36,4	25,3	109,5	45,4	15,9	15,2	30,8
1998	38,0	25,5	113,4	45,4	16,1	15,4	31,4
1999	39,8	25,7	117,7	45,4	16,3	15,6	32,0
2000	41,6	25,9	121,7	45,4	16,5	15,8	32,5

SOURCE: L'auteur

TABLEAU IV.7 CEREALES: OFFRE - DEMANDE
(1000 Tn D'Unites Cereales)

PRODUITS	OFFRE-DEMANDE Donnes réels	P R O J E C T I O N S			
		SCENARIO.D.N°1		SCENARIO.D.N°2	
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2
1978-80					
Ble (A.Animal)	545				
Orge	2048				
Mais	-3020				
Sorgho	-374				
Avoine	168				
Seigle	119				
T.cereales	-514				
1981-83					
Ble (A.Animal)	-341				
Orge	-560				
Mais	-4173				
Sorgho	-688				
Avoine	45				
Seigle	76				
T.cereales	-5641				
1984					
Ble (A.Animal)	1094				
Orge	4195				
Mais	-1505				
Sorgho	-698				
Avoine	400				
Seigle	175				
T.cereales	3661				
1990					
Ble (A.Animal)		1286	475	1251	392
Orge		4244	3846	3882	3461
Mais		-2132	-710	-2454	-947
Sorgho		-451	-695	-483	-743
Avoine		340	310	319	287
Seigle		163	148	155	139
T.cereales		3450	3374	2670	2589
1995					
Ble (A.Animal)		1550	698	1480	530
Orge		5443	5025	4715	4249
Mais		-1869	-373	-2516	-849
Sorgho		-479	-736	-545	-832
Avoine		390	358	348	312
Seigle		184	167	168	150
T.cereales		5219	5139	3650	3560
2000					
Ble (A.Animal)		1803	907	1693	643
Orge		6627	6187	5476	4961
Mais		-1619	-47	-2642	-799
Sorgho		-509	-779	-613	-930
Avoine		-31	-65	-98	-137
Seigle		667	660	651	631
T.cereales		6938	6863	4467	4369

SOURCE: L'auteur

ANNEXE V

TABLEAU V.1.- FRANCE: Bilan d'auto-approvisionnement
(1000 Tn)

TABLEAU V.2.- CEE(10):

Bilan d'auto-approvisionnement
(1000 Tn)TABLEAU V.3.- Prix à la Production de certaines
céréales (MN/100 Kg) et (\$/100 Kg)TABLEAU V.4.- Prix à la Production de certaines
céréales (courants et constants)
(MN/100 Kg) et (\$/100 Kg)TABLEAU V.5.- FRANCE: Production des céréales
(1000 Tn)TABLEAU V.6.- CEE(10): Production des céréales
(1000 Tn)

TABLEAU V.7.- Degré d'auto-approvisionnement (%)

TABLEAU V.8.- Prix à l'exportation du maïs (Base
FOB: USA) (\$/Tonne)TABLEAU V.9.- Rendements des certains céréales:
CEE(10), France (Q/Ha)

TABLEAU V.1

FRANCE
BILAN D'APPROVISIONNEMENT (1000 Tn)

PRODUITS	PROD. UTIL.	V. STOCKS	IMPORT.	EXPORT.	CONS. TOT.	ALIM. ANI.	SERENCES	U. INDUST.	ALIM. H.	AUTRES	TOTAL
1977/78											
BLE DUR	246	-337	172	256	499	0	13	0	483	3	499
BLE TENDRE	17086	180	258	7827	9337	3955	610	10	4657	105	9337
SEIGLE ET M.	610	-6	6	102	320	277	8	2	32	1	320
ORGE	10272	97	418	4498	6095	5293	368	294	20	120	6095
MAIS	9511	302	1188	2736	6661	5695	89	757	89	31	6661
AVOINE ET M.E	2337	26	4	178	2137	2027	93	0	10	7	2137
AUT. CEREALES	343	-9	35	196	191	176	4	0	9	2	191
TOTAL	39205	253	2081	15793	25240	17423	1185	1063	5300	269	25240
1978/79											
BLE DUR	296	12	340	122	502	0	14	0	482	6	502
BLE TENDRE	20663	1509	283	9596	9841	4419	666	53	4612	91	9841
SEIGLE ET M.	455	9	4	91	359	321	6	2	30	0	359
ORGE	11321	241	141	4803	6418	5578	399	315	20	106	6418
MAIS	9531	278	909	3231	6931	6014	104	722	60	31	6931
AVOINE ET M.E	2712	12	5	335	2370	2258	90	0	10	12	2370
AUT. CEREALES	412	13	30	206	223	199	3	0	18	3	223
TOTAL	45390	2074	1712	18384	26644	18789	1282	1092	5232	249	26644
1979/1980											
BLE DUR	320	-4	329	155	498	0	14	0	480	4	498
BLE TENDRE	19202	-406	293	10424	9477	4077	636	61	4556	147	9477
SEIGLE ET M.	378	-9	5	68	324	284	7	2	31	0	324
ORGE	11196	180	50	4731	6335	5618	330	282	20	85	6335
MAIS	10413	-257	649	4025	7294	6335	109	751	57	42	7294
AVOINE ET M.E	2357	-47	3	282	2125	2023	80	0	12	10	2125
AUT. CEREALES	351	-21	27	166	233	213	3	0	15	2	233
TOTAL	44217	-564	1356	19851	26286	18550	1179	1096	5171	290	26286
1980/1981											
BLE DUR	417	-1	307	170	555	0	14	0	530	11	555
BLE TENDRE	23256	-56	443	13327	10428	4887	666	72	4650	153	10428
SEIGLE ET M.	430	7	3	63	363	321	6	2	34	0	363
ORGE	11716	-206	67	5544	6443	5773	322	217	20	111	6443
MAIS	9365	531	893	3048	6679	5679	86	776	87	51	6679
AVOINE ET M.E	2426	1	6	273	2158	2062	74	0	13	9	2158
AUT. CEREALES	363	10	25	195	183	168	2	0	10	3	183
TOTAL	47973	288	1744	22620	26809	18890	1170	1067	5344	338	26809
1981/82											
BLE DUR	414	45	443	182	630	0	14	0	602	14	630
BLE TENDRE	22363	-974	647	13321	10663	5134	684	107	4583	155	10663
SEIGLE ET M.	349	-5	6	31	329	286	6	0	37	0	329
ORGE	10102	-348	202	4706	5946	5198	299	300	20	129	5946
MAIS	9142	96	843	3263	6626	5665	102	712	86	61	6626
AVOINE ET M.E	2200	-1	4	202	2003	1907	77	0	11	8	2003
AUT. CEREALES	365	-2	29	229	167	148	2	0	14	3	167
TOTAL	44935	-1189	2174	21934	26364	18338	1184	1119	5353	370	26364
1982/83											
BLE DUR	372	-3	441	264	552	0	15	0	518	19	552
BLE TENDRE	24997	1483	828	13156	11186	5566	842	122	4460	196	11186
SEIGLE ET M.	352	-2	6	18	342	303	6	0	33	0	342
ORGE	10036	290	408	4151	6003	5109	360	394	20	120	6003
MAIS	10400	317	899	4379	6603	5564	78	807	99	55	6603
AVOINE ET M.E	2208	-3	4	234	1981	1887	69	0	12	13	1981
AUT. CEREALES	313	-6	27	174	172	153	5	0	12	2	172
TOTAL	48678	2076	2613	22376	26839	18582	1375	1323	5154	405	26839
1983/84											
BLE DUR	398	-28	406	180	633	0	34	0	593	6	633
BLE TENDRE	24397	-1149	417	14277	11918	6250	893	161	4417	197	11918
SEIGLE ET M.	304	-3	8	7	308	264	7	0	37	0	308
ORGE	9773	-263	290	3896	5430	4611	368	320	21	110	5430
MAIS	10520	-846	781	5891	6256	4981	109	469	639	58	6256
AVOINE ET M.E	1750	-100	4	158	1606	1515	71	0	12	8	1606
AUT. CEREALES	326	4	24	161	185	171	4	0	3	2	185
TOTAL	46468	-2385	1930	24570	26336	17792	1486	950	5727	381	26336

SOURCE: FRANCE. Ministère de l'Agriculture.- Annuaire de
Statistique Agricole

TABLEAU V.2

CEE(10)
BILAN D'APPROVISIONEMENT (1000 TN)

PRODUITS	PROD.UTIL.	V.STOCKS	IMPORT.	EXPORT.	E.I.-CEE	CONS.TOT	ALINT.AMI	SERENCES	U.INDUST	ALINT.H	AUTRES	TOTAL
1977/78												
BLE DUR	2503	-572	1475	410	540	4140	0	347	0	3772	21	4140
BLE TENDRE	37351	-554	3494	5245	7650	36154	10781	1779	227	23017	350	36154
ORGE	37998	274	1258	4805	5208	34177	26494	1512	5283	129	559	34177
SEIGLE	3495	161	91	198	228	3227	1727	143	48	1275	34	3227
MAIS	15998	195	13124	542	5066	28385	22386	218	4507	1108	166	28385
AVOINE ET M.E	7812	119	389	41	290	8041	7355	344	0	310	32	8041
AUT.CEREALES	396	-30	425	40	266	811	782	6	5	14	4	811
TOTAL	105553	-407	20256	11281	19248	114935	69725	4349	10070	29625	1166	114935
1978/79												
BLE DUR	4280	5	384	621	494	4539	0	371	0	4138	30	4539
BLE TENDRE	45770	2455	3510	8624	6319	38201	11919	1852	345	23614	471	38201
ORGE	40110	365	1085	5073	4115	35757	27899	1552	5544	122	640	35757
SEIGLE	3471	156	66	323	182	3058	1569	120	53	1260	56	3058
MAIS	16858	399	13298	457	5398	29300	23154	230	4742	1004	170	29300
AVOINE ET M.E	8676	194	368	167	320	8683	7956	325	0	324	78	8683
AUT.CEREALES	466	13	338	16	286	775	739	4	3	24	5	775
TOTAL	119631	3587	19549	15281	17114	120313	73236	4454	10687	30486	1450	120313
1979/80												
BLE DUR	4095	-118	1117	803	523	4526	0	374	0	4127	25	4526
BLE TENDRE	44649	-1464	3793	10797	6041	39109	12394	1851	355	23923	584	39109
ORGE	39788	234	1003	4752	4287	35805	28124	1480	5396	88	717	35805
SEIGLE	2992	174	64	317	138	2913	1444	98	52	1246	73	2913
MAIS	18100	-274	11400	616	6162	29159	22878	178	4873	1021	209	29159
AVOINE ET M.E	7725	-231	241	127	272	8070	7336	324	0	305	105	8070
AUT.CEREALES	414	-33	307	10	241	744	707	4	5	24	4	744
TOTAL	117763	-1712	17925	17422	17664	120326	72883	4309	10681	30734	1719	120326
1980/81												
BLE DUR	4725	172	1024	850	539	4727	65	399	0	4235	28	4727
BLE TENDRE	50232	242	3395	14175	6193	39210	13151	1873	402	23133	651	39210
ORGE	41352	-535	752	6273	4722	36225	28666	1440	5266	94	759	36225
SEIGLE	2960	-69	74	264	114	2822	1369	95	38	1249	71	2822
MAIS	17714	71	9799	602	5562	26666	20375	161	4676	1156	298	26666
AVOINE ET M.E	7395	31	215	132	244	7427	6708	302	0	323	94	7427
AUT.CEREALES	425	6	168	14	261	573	550	3	2	13	5	573
TOTAL	124803	-82	15427	22390	17635	117650	70884	4273	10384	30203	1906	117650
1981/82												
BLE DUR	4491	-237	1440	1428	598	4740	0	410	0	4300	30	4740
BLE TENDRE	49728	-1659	3589	14323	6686	40653	13550	1954	401	24164	584	40653
ORGE	39442	-354	495	5946	5604	34348	26963	1399	5110	80	796	34348
SEIGLE	2475	-114	75	77	94	2587	1159	82	39	1244	63	2587
MAIS	18551	-5	8327	796	5753	26087	20120	182	4536	1109	140	26087
AVOINE ET M.E	7118	-27	184	108	226	7221	6488	305	0	334	94	7221
AUT.CEREALES	474	-1	187	4	298	658	633	3	0	17	5	658
TOTAL	122279	-2397	14297	22682	19259	116294	68913	4335	10086	31248	1712	116294
1982/83												
BLE DUR	4049	55	1210	1414	715	3790	46	395	0	3308	41	3790
BLE TENDRE	35619	3652	2253	13566	6117	40654	14778	2026	551	22728	571	40654
ORGE	41101	1295	146	5863	5362	34089	26909	1412	5062	80	626	34089
SEIGLE	2412	-101	56	23	103	2546	1178	107	37	1163	61	2546
MAIS	19728	229	5567	905	7048	24161	18298	156	4085	1503	119	24161
AVOINE ET M.E	7686	49	140	108	232	7669	6908	260	0	319	102	7669
AUT.CEREALES	420	-25	131	6	214	570	545	7	0	15	3	570
TOTAL	131015	5154	9503	21885	19791	113479	68742	4363	9735	29116	1523	113479
1983/84												
BLE DUR	3884	-271	623	1076	975	3702	30	424	0	3220	28	3702
BLE TENDRE	55192	-4392	2463	14999	6868	47048	20140	2142	656	23351	759	47048
ORGE	36137	-1543	1185	5542	4345	33323	25537	1375	5525	84	902	33323
SEIGLE	2385	-21	66	69	104	2403	1011	114	36	1179	63	2403
MAIS	19819	-967	4389	1063	7685	24112	17752	202	3350	2689	119	24112
AVOINE ET M.E	5428	-125	284	54	231	5783	5100	255	0	345	83	5783
AUT.CEREALES	442	5	149	4	200	582	566	5	0	9	2	582
TOTAL	123287	-7314	9159	22807	20408	116953	70136	4517	9567	30877	1856	116953

SOURCE: COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - La situation de l'agriculture dans la Communauté: Rapports annuels

TABLEAU V.3

PRIX A LA PRODUCTION POUR CERTAINES CEREALES
(AN/100 Kg)PRIX A LA PRODUCTION DES CERTAINES CEREALES
(€/100Kg)

PRODUITS		1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	
BLE TENDRE																		
Deutschland	DM	48,7	48,9	49,5	51,0	49,4	48,8	41,9	42,1	24,2	26,3	27,2	21,9	20,3	19,1	14,7	14,3	
France	FF	79,7	82,4	87,8	97,6	109,5	119,8	114,3	116,0	17,7	19,4	20,8	18,0	16,7	15,7	13,1	12,9	
Italia	LIT	20409,0	22120,0	25392,0	28425,0	30906,0	30950,0	31813,0	31880,0	24,0	26,6	29,6	25,0	22,9	20,4	18,1	16,7	
Nederland	HFL	45,0	45,0	46,0	49,8	51,6	52,8	48,4	45,5	26,8	22,4	23,1	19,9	19,3	18,5	15,1	14,2	
Belgique	BFR	683,0	674,0	710,0	765,0	859,0	929,0	826,2	791,3	21,7	23,0	24,3	20,6	18,8	18,2	14,3	13,3	
Luxembourg	LFR	636,0	644,0	622,0			805,0	770,0	770,0	20,2	22,0	21,3				13,9	13,0	
United Kingdom	UKL	8,6	9,6	9,9	10,9	11,4	12,7	11,4	11,2	16,8	20,3	23,0	22,1	20,0	19,3	15,2	14,3	
Ireland	IRL	9,5	9,4	9,0		11,1	13,2	12,0		18,2	19,3	18,5		15,8	14,5	13,1		
Danmark	DKR	108,0	116,8	127,1	139,2	153,4	168,2	159,0		19,6	22,2	22,5	19,5	18,4	18,4	15,4		
Ellas	DR	742,0	783,0	982,0	1061,0	1469,0	1734,0	1757,0	1947,0	20,0	21,1	23,0	19,1	21,4	19,7	15,6	14,1	
Espagne		PTS	1400,0	1541,0	1675,0	1836,0	2027,0	2200,0	2376,0	2604,0	18,3	23,0	23,4	19,9	18,5	15,3	14,8	15,3
ORGE																		
Deutschland	DM	46,2	45,7	44,8	48,1	46,3	47,6	44,9	39,9	23,0	25,0	24,6	21,3	19,1	18,7	15,7	13,6	
France	FF	69,9	75,3	78,8	88,8			109,9	110,0	15,5	17,7	18,6	16,3			12,6	12,2	
Italia	LIT	16900,0	18900,0	20500,0	24000,0	26700,0	29200,0	31693,0	30035,0	19,9	22,7	23,9	21,1	19,7	19,2	18,0	15,7	
Nederland	HFL	43,1	43,5	43,9	48,3	49,6	52,9	49,3	45,8	19,9	21,6	22,0	19,3	18,6	18,5	15,3	14,3	
Belgique	BFR	509,0	616,0	612,0	682,0	773,0	865,0	800,5	759,9	16,2	21,0	20,9	18,4	16,9	16,9	13,9	12,8	
Luxembourg	LFR							780,0	740,0							13,5	12,5	
United Kingdom	UKL	7,8	8,9	9,3	10,0	10,9	11,8	11,3	10,7	15,0	19,0	21,6	20,3	19,0	18,0	15,0	13,7	
Ireland	IRL	8,6	8,9	8,6		10,2	12,9	11,7		16,4	18,2	17,7		14,6	16,1	12,7		
Danmark	DKR	101,8	108,3	118,2	133,2	147,0	160,0	156,2		18,5	20,6	21,0	18,7	17,6	17,5	15,1		
Ellas	DR			940,0	1009,0			1669,0	1919,0			22,1	18,2			14,8	13,9	
Espagne		PTS	1029,0	1153,0	1264,0	1467,0	1718,0	1940,0	2172,0	2200,0	13,4	17,2	17,6	15,9	15,6	13,5	13,5	12,9
MAIS																		
Deutschland	DM					49,0	51,4	51,5	47,6					20,1	20,2	18,1	16,2	
France	FF	75,8	77,7	84,8	96,1	107,8	118,3	119,1	126,1	16,8	18,3	20,1	17,7	16,4	15,5	13,6	14,0	
Italia	LIT	17009,0	18922,0	21324,0	24026,0	27731,0	31925,0	35810,0	33943,6	20,0	22,8	24,9	21,1	20,5	21,0	20,4	17,8	
Nederland	HFL																	
Belgique	BFR																	
Luxembourg	LFR																	
United Kingdom	UKL																	
Ireland	IRL																	
Danmark	DKR																	
Ellas	DR	673,0	729,0	943,0	1056,0	1303,0	1678,0	1602,0	1818,0	18,1	19,6	22,1	19,1	18,9	19,1	14,2	13,2	
Espagne		PTS	1259,0	1406,0	1552,0	1773,0	1956,0	2416,0	2570,0	2636,0	16,4	20,9	21,6	19,2	17,8	16,8	16,0	15,5
SEIGLE																		
Deutschland	DM	46,8	45,3	46,3	47,4	46,8	47,9	47,0	41,9	23,3	24,7	25,4	21,0	19,3	18,8	16,5	14,3	
France	FF	63,8	69,5	79,0	84,9	97,7	104,6	101,2	90,5	14,1	16,3	18,7	16,0	14,9	13,7	11,6	10,1	
Italia	LIT	18738,0	18200,0	20300,0	22700,0	25000,0	28890,0	31230,0	28280,9	22,1	21,9	23,7	20,0	18,5	19,0	17,8	14,8	
Nederland	HFL	42,8	43,8	45,1	48,0	49,9	50,8	46,5	43,6	19,8	21,8	22,7	19,2	18,7	17,8	14,5	13,6	
Belgique	BFR	579,0	603,0	640,0	698,0	797,0	893,0	843,6	775,3	16,8	20,6	21,9	18,8	17,4	17,5	14,6	13,1	
Luxembourg	LFR	576,0	584,0	594,0			805,0	780,0	780,0	18,3	19,9	20,3					13,1	
United Kingdom	UKL	7,6	8,9	10,2	10,0	11,1	12,1			14,6	18,9	23,7	20,2	19,4	18,3			
Ireland	IRL																	
Danmark	DKR	95,0	106,2	118,3	131,1	138,5	155,6	146,0	138,8	17,2	20,2	21,0	18,4	16,6	17,0	14,1	13,1	
Ellas	DR			947,0	1058,0							22,2	19,1					
Espagne		PTS	1098,0	1237,0	1347,0	1510,0	1777,0	2000,0		14,3	18,4	18,2	16,4	16,2	13,9			
AVOINE																		
Deutschland	DM	43,1	41,1	43,2	45,1	43,3	45,7	47,7	38,6	21,4	22,5	23,7	19,9	17,8	17,9	16,7	13,1	
France	FF	63,6	63,7	74,2	86,8	89,4	101,1	120,7	96,1	14,1	15,0	17,6	15,7	13,6	13,3	13,8	10,7	
Italia	LIT	17300,0	18300,0	21400,0	24900,0	27300,0	29600,0	35293,0	38240,5	20,4	22,0	25,0	21,9	20,2	19,5	20,1	20,0	
Nederland	HFL	39,1	39,7	43,7	45,3	44,9	51,5	49,0	42,1	18,1	19,7	21,9	18,1	16,8	18,1	15,3	13,1	
Belgique	BFR	581,0	584,0	612,0	682,0	718,0	853,0	849,8	694,6	18,5	19,9	20,9	18,4	15,7	16,7	14,7	11,7	
Luxembourg	LFR						780,0	700,0	700,0							13,5	11,9	
United Kingdom	UKL	7,5	8,8	9,8	9,7	10,2	11,2	12,1	10,0	14,3	18,7	22,9	19,7	17,8	17,0	16,1	12,9	
Ireland	IRL	9,1	9,1	8,8			11,5			17,4	18,6	18,1				12,5		
Danmark	DKR	100,5	111,3	121,1	128,0	142,0	156,9	160,7		18,2	21,2	21,5	18,0	17,0	17,2	15,5		
Ellas	DR	839,0	727,0	951,0	1126,0	1629,0	1929,0	2279,0	2597,0	22,6	19,6	22,3	26,3	23,7	21,9	20,2	18,8	
Espagne		PTS	1032,0	1166,0	1250,0	1441,0	1690,0	1900,0		13,5	17,4	17,4	15,6	15,4	13,2			

TABLEAU V.4

PRIX A LA PRODUCTION POUR CERTAINES CEREALES
(NN/100 Kg)PRIX CONSTANTS A LA PRODUCTION DES CERTAINES CEREALES
(NN/100 Kg)

PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
BLE TENDRE																
Deutschland DM	48,7	48,9	49,5	51,0	49,4	48,8	41,9	42,1	54,7	52,1	49,5	46,4	43,4	42,6	35,8	36,8
France FF	79,7	82,4	87,8	97,6	109,5	119,8	114,3	116,0	100,0	94,3	87,8	86,5	86,5	86,5	76,9	76,3
Italia LIT	20409,0	22120,0	25392,0	28425,0	30906,0	30950,0	31813,0	31880,0	25258,7	25107,8	25392,0	23806,5	23202,7	21083,1	19883,1	19546,3
Nederland HFL	45,0	45,0	46,0	49,8	51,6	52,8	48,4	45,5	52,3	48,3	46,0	45,6	45,2	44,9	39,8	39,1
Belgique BFR	683,0	674,0	710,0	765,0	859,0	929,0	826,2	791,3	780,6	731,8	710,0	699,3	709,9	705,9	594,0	579,7
Luxembourg LFR	636,0	644,0	622,0						718,6	700,8	622,0	0,0	0,0	0,0	583,3	567,0
United Kingdom UKL	8,6	9,6	9,9	10,9	11,4	12,7	11,4	11,2	10,7	10,7	9,9	9,9	9,7	10,1	8,7	8,4
Ireland IRL	9,5	9,4	9,0		11,1	13,2	12,0		12,0	10,6	9,9		8,9	9,8	8,3	0,0
Danmark DKR	108,0	116,8	127,1	139,2	153,4	168,2	159,0		133,1	134,6	127,1	118,7	117,1	121,0	108,2	0,0
Ellas DR	742,0	783,0	982,0	1061,0	1469,0	1734,0	1757,0	1947,0	1166,7	1027,6	982,0	857,0	1033,1	976,9	861,7	814,3
Espagne PTS	1400,0	1541,0	1675,0	1836,0	2027,0	2200,0	2376,0	2604,0	1902,2	1834,5	1675,0	1548,1	1550,9	1454,1	1397,6	1451,5
ORGE																
Deutschland DM	46,2	45,7	44,8	48,1	46,3	47,6	44,9	39,9	51,9	48,7	44,8	43,8	40,7	41,5	38,3	34,7
France FF	69,9	75,3	78,8	88,8	99,4	104,7	109,9	110,0	87,7	86,2	78,8	78,7	78,7	75,6	73,9	72,3
Italia LIT	16900,0	18900,0	20500,0	24000,0	26700,0	29200,0	31693,0	30035,0	20915,8	21452,9	20500,0	20100,5	20045,0	19891,0	19808,1	18415,1
Nederland HFL	43,1	43,5	43,9	48,3	49,6	52,9	49,3	45,3	50,0	46,7	43,9	44,2	43,4	45,0	40,5	39,3
Belgique BFR	509,0	616,0	612,0	682,0	773,0	865,0	800,5	759,9	581,7	668,8	612,0	623,4	638,8	657,3	575,5	556,7
Luxembourg LFR							780,0	740,0							565,2	544,9
United Kingdom UKL	7,8	8,9	9,3	10,0	10,9	11,8	11,3	10,7	9,8	10,0	9,3	9,1	9,2	9,4	8,6	8,0
Ireland IRL	8,6	8,9	8,6		10,2	12,9	11,7		10,8	10,0	8,6	9,0	8,2	9,6	8,0	0,0
Danmark DKR	101,8	108,3	118,2	133,2	147,0	160,0	156,2		125,5	124,7	118,2	113,6	112,2	115,1	106,3	0,0
Ellas DR			940,0	1009,0			1669,0	1919,0			940,0	815,0			818,5	802,6
Espagne PTS	1029,0	1153,0	1264,0	1467,0	1718,0	1940,0	2172,0	2200,0	1398,1	1372,6	1264,0	1236,9	1314,5	1282,2	1277,6	1226,3
MAIS																
Deutschland DM					49,0	51,4	51,5	47,6					43,0	44,9	44,0	41,4
France FF	75,3	77,7	84,8	96,1	107,8	118,3	119,1	126,1	95,1	88,9	84,8	85,2	85,4	85,4	80,0	82,9
Italia LIT	17009,0	18922,0	21324,0	24026,0	27731,0	31925,0	35810,0	33943,6	21050,7	21477,9	21324,0	20122,3	20819,1	21747,3	22381,3	20811,5
Nederland HFL																
Belgique BFR																
Luxembourg LFR																
United Kingdom UKL																
Ireland IRL																
Danmark DKR																
Ellas DR	673,0	729,0	943,0	1056,0	1303,0	1678,0	1602,0	1818,0	1058,2	956,7	943,0	853,0	916,3	945,4	785,7	760,4
Espagne PTS	1259,0	1406,0	1552,0	1773,0	1958,0	2416,0	2570,0	2636,0	1710,6	1673,8	1552,0	1494,9	1496,6	1596,8	1511,8	1469,3
SEIGLE																
Deutschland DM	46,8	45,3	46,3	47,4	46,8	47,9	47,0	41,9	52,5	48,2	46,3	43,2	41,1	41,8	40,1	36,5
France FF	63,8	69,5	79,0	86,9	97,7	104,6	101,2	90,5	90,0	79,5	79,0	77,1	77,3	75,5	68,0	59,5
Italia LIT	18738,0	18200,0	20300,0	22700,0	25000,0	28890,0	31230,0	28280,9	23190,6	20658,3	20300,0	19011,7	18768,9	19679,8	19518,9	17339,6
Nederland HFL	42,8	43,8	45,1	48,0	49,9	50,8	46,5	43,6	49,7	47,0	45,1	44,0	43,7	43,2	38,3	37,4
Belgique BFR	579,0	603,0	640,0	698,0	777,0	893,0	843,6	775,3	661,7	654,7	640,0	638,0	658,7	678,6	606,5	568,0
Luxembourg LFR	576,0	584,0	594,0				805,0	780,0	650,8	635,5	594,0				583,3	574,4
United Kingdom UKL	7,6	8,9	10,2	10,0	11,1	12,1			9,5	10,0	10,2		9,0	9,4	9,6	
Ireland IRL																
Danmark DKR	95,0	106,2	118,3	131,1	138,5	155,6	146,0	138,8	117,1	122,4	118,3	111,8	105,7	111,9	99,3	97,2
Ellas DR			947,0	1058,0							947,0	854,6				
Espagne PTS	1098,0	1237,0	1307,0	1510,0	1777,0	2000,0			1491,8	1472,6	1307,0	1273,2	1359,6	1321,9		
AVOINE																
Deutschland DM	43,1	41,1	43,2	45,1	43,3	45,7	47,7	38,6	48,4	43,8	43,2	41,0	38,0	39,8	40,7	33,6
France FF	63,6	63,7	74,2	86,8	89,4	101,1	120,7	96,1	79,8	72,9	74,2	76,9	70,9	73,0	81,1	63,2
Italia LIT	17300,0	18300,0	21400,0	24900,0	27300,0	29600,0	35293,0	38240,5	21410,9	20771,9	21400,0	20854,3	20495,5	20163,5	22058,1	23446,1
Nederland HFL	39,1	39,7	43,7	45,3	44,9	51,5	49,0	42,1	45,4	42,6	43,7	41,5	39,3	43,8	40,3	36,1
Belgique BFR	581,0	584,0	612,0	682,0	718,0	853,0	849,8	694,6	664,0	634,1	612,0	623,4	593,4	648,2	610,9	508,9
Luxembourg LFR							780,0	700,0							565,2	515,5
United Kingdom UKL	7,5	8,8	9,8	9,7	10,2	11,2	12,1	10,0	9,3	9,9	9,8	8,8	8,6	8,9	9,2	7,6
Ireland IRL	9,1	9,1	8,8				11,5		11,4	10,2	8,8				7,9	
Danmark DKR	100,5	111,3	121,1	128,0	142,3	156,9	160,7		123,9	128,2	121,1	109,1	108,4	112,9	109,3	
Ellas DR	839,0	727,0	951,0	1126,0	1629,0	1929,0	2279,0	2597,0	1319,2	954,1	951,0	909,5	1145,6	1086,8	1117,7	1086,2
Espagne PTS	1032,0	1166,0	1250,0	1441,0	1690,0	1900,0			1402,2	1388,1	1250,0	1215,0	1293,0	1255,8		

SOURCE: COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - La situation de l'agriculture dans la Communauté: Rapports annuels
 ESPAGNE. Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentación. - Boletín Mensual de Estadística

TABLEAU V.5

PRODUCTION FRANCE (1000 Tn)

ANNEES	BLE	ORGE	MAIS	AVOINE	SEIGLE	SORGH0	TOTAL.C
1956/60	9785	4916	1888	3249	493	550	20881
1966	11297	7421	4331	3031	378	200	26658
1967	14288	9874	4139	3376	371	200	32248
1968	14985	9139	5379	3066	351	100	33020
1969	14459	9452	5723	2842	330	100	32906
1970	12922	8126	7588	2556	306	100	31598
1971	15481	8910	8954	3154	313	234	37046
1972	18046	10466	8257	3121	349	285	40524
1973	17792	10844	10671	2818	346	298	42769
1974	19105	9972	8884	2613	330	293	41197
1975	15013	9344	8209	2539	308	310	35723
1976	16125	8530	5625	1828	310	251	32669
1977	17349	10272	8511	2337	410	331	39210
1978	20970	11321	9531	2712	455	381	45370
1979	19544	11196	10413	2357	378	340	44228
1980	23683	11716	9365	2426	430	321	47941
1981	22777	10102	9142	2200	349	321	44891
1982	25342	10044	10446	2228	351	259	48670
1983	24795	8773	10525	1750	304	248	46395
1984	32885	11543	10321	2331	362	256	57618

SOURCE: COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - La situation de l'agriculture dans la Communauté: Rapports annuels

TABLEAU V.6

PRODUCTION CEE (1000 Tn)

ANNEES	BLE	ORGE	MAIS	AVOINE	SEIGLE	SORGH0	TOTAL.C
1956/60 (6)	23579	8497	5566	7900	5241	550	51333
1966 (6)	26526	12482	7970	7750	3560	200	58488
1967 (6)	31332	16019	8198	8750	4112	220	68631
1968 (6)	32418	15383	9660	8400	4108	200	70169
1969 (6)	31548	15873	10646	8425	3708	220	70420
1970 (6)	29679	14100	12858	7103	3400	170	67310
1971 (9)	40057	31080	14101	11071	4028	242	100579
1972 (9)	41377	33682	13645	10453	3842	288	103287
1973 (9)	41393	34427	16377	9816	3405	326	105744
1974 (9)	45352	34785	14486	9999	3347	305	108274
1975 (9)	38092	32462	14114	9509	2851	323	97351
1976 (9)	39524	30052	11458	7099	2885	286	91304
1977 (9)	38499	37678	15579	7865	3569	403	103593
1978 (10)	50467	40451	16930	8796	3523	446	120613
1979 (10)	49010	39893	18162	7742	2992	393	118192
1980 (10)	55214	41466	17770	7411	2961	382	125204
1981 (10)	54457	39552	18613	7137	2475	425	122659
1982 (10)	59616	41481	19796	7702	2413	305	131313
1983 (10)	59392	36228	19852	5470	2380	361	123683
1984 (10)	76306	43905	20174	6896	3079	361	150721

TABLEAU V.7

DEGRE D'AUTO-APPROVISIONNEMENT (%)

PRODUITS	CEE (10)	FRANCE	ESPAGNE	
	1983/84	1983/84	1983/84	1984/85
Ble tendre	117,3	204,7	95,0	113,8
Seigle et Met.	99,3	98,7	114,5	142,5
Orge	108,4	161,6	87,6	140,3
Avoine et Met.	93,9	108,9	105,4	171,7
Mais	82,8	168,1	28,3	54,1
Sorgho	-	-	13,1	12,7
Aut. Cereales	75,9	176,2	9,0	12,1
Total Cereales	105,4	176,4	68,4	107,2

SOURCE: COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - La situation de l'agriculture dans la Communauté: Rapports annuels
ESPAGNE. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
Boletín Mensual de Estadística Agraria

TABLEAU V.8

PRIX A L'EXPORTATION
DU MAIS (Base= FOB U.S.A.; \$/Tn)

ANNEES	U.S.A Gulf#3 yen	ARGENTINE
1981	134	137
1982	110	109
1983	137	133
1984	138	132
1985	113	102

SOURCE: United States. Department of Agriculture Foreign Agricultural Service (USDA)

TABLEAU V.9

RENDREMENTS DES CERTAINES CEREALES
(CEE (10), ESPAGNE) (Q/Ha)

PRODUITS	EUR (10)	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	HOLANDE	BELGIQUE	LUXEMB.	U.K.	IRLANDE	DANMARK	HELLAS	ESPAGNE
1982												
Ble tendre	51,3	54,7	52,9	37,1	73,9	58,9	40,5	62,0	70,2	66,7	30,2	16,0
Seigle et met.	38,1	40,3	29,4	24,2	44,6	41,9	34,2	41,9	50,4	42,8	19,4	8,0
Orge	44,6	46,8	42,0	30,5	56,7	56,8	38,0	49,3	50,4	42,8	27,4	15,0
Avoine	36,9	43,0	34,8	16,4	57,5	45,5	36,5	44,3	44,7	40,9	16,8	10,0
Mais	66,3	65,8	63,3	67,5	56,0	78,6					88,7	56,0
1983												
Ble tendre	50,4	54,4	51,8	36,0	70,4	53,0	29,9	63,7	65,6	63,7	21,1	16,0
Seigle et met.	35,1	36,0	28,9	23,7	38,7	38,3	30,3	36,8	47,9	41,0	17,5	12,0
Orge	40,7	44,0	40,9	30,9	47,4	48,3	22,0	46,5	47,9	32,5	17,6	18,0
Avoine	31,2	34,4	32,6	15,1	45,2	38,0	13,5	43,3	45,5	29,5	11,3	10,0
Mais	65,9	55,3	62,5	68,2	48,0	75,3					95,8	51,0
1984												
Ble tendre	61,6	62,7	65,1	36,7	78,9	69,5	43,7	76,3	84,5	73,2	28,3	26,0
Seigle et met.	43,0	43,9	34,3	26,1	42,9	45,7	34,1	42,2	54,5	49,4	20,0	14,0
Orge	51,5	51,3	54,6	37,2	56,5	64,3	38,6	55,1	54,5	51,0	24,9	27,0
Avoine	14,1	45,2	42,1	22,7	48,0	48,9	32,2	51,5	57,2	46,5	16,3	16,0
Mais	65,5	56,5	59,9	70,4	50,0	67,6					97,2	57,0

SOURCE: COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - La situation de l'agriculture dans la Communauté: Rapports annuels

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- ALTMAN (C.) et MASSAN (D.). - L'alimentation des animaux en Europe : Quels modèles ? - Paris : Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), 1985. - 49 p. - (Série Economie et Sociologie Rurales).
- ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.). Paris. 52. Congrès. 1976. Arles. - Les céréales dans l'alimentation animale, Arles : 52e Congrès, 15-16-17 juin 1976. - Paris : A.G.P.B., juin 1976. - 76 p.
- BOUTONNET (J.P.), REMUS (L.), RIOU (Y.). - Evolution du marché international et européen de la viande ovine : perspectives 1984-1990. - Montpellier : Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), 1980. - 77 p. - (Série Etudes et Recherches ; 61).
- BRIZ (J.). - Anotaciones al funcionamiento del mercado español del trigo. - in REVISTA DE ESTUDIOS AGROSOCIALES, n° 130, Enero-Marzo, 1985, pp. 89-114.
- BRIZ (J.). - El régimen de importación de cereales-pienso en España y su incidencia en el mercado nacional. - in AGRICULTURA Y SOCIEDAD, n° 19, Abril-Junio 1981, pp. 185-203.
- BURGAZ (J.J.). -Un marco juridico para el futuro : La ley por la que se regula la produccion y el comercio del trigo y sus derivados. -in REVISTA DE ESTUDIOS AGROSOCIALES, n° 130, Enero-Marzo 1985, pp. 36-52.
- CENA (F.). -L'évolution de la politique céréalière espagnole de 1937 à 1984 : Le cas du blé. -in OPTIONS MEDITERRANENNES, céréales et produits céréaliers en Méditerranée, Décembre 1986, pp. 235-242.

- COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission) Bruxelles. - Viande. - Bruxelles : Office des Publications Officielles des C.E., 1986. - 198 p. - (Série Cahiers de la P.A.C.).
- COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission). - Céréales et riz. - Bruxelles : Office des Publications Officielles des C.E., 1986. - 215 p. - (Série Cahiers de la P.A.C.).
- COMMUNAUTE EUROPEENNE. - Les perspectives de l'offre et de la demande de produits agricoles dans la Communauté : Horizon 1990. - in l'EUROPE VERTE, n° 212, 1986, 17 p. - (Nouvelles de la Politique Agricole Commune).
- DEBATISSE (M.L.). - Cerealexport : Stratégies et techniques d'exportation des céréales françaises. - Paris : ATYA, 1982. - 312 p.
- GARCIA (J.). - El sector del trigo en la C.E.E. - in REVISTA DE ESTUDIOS AGROSOCIALES, n° 130, Enero-Marzo 1985, pp. 53-88.
- INSTITUT TECHNIQUE DES CEREALES ET DES FOURRAGES (I.T.C.F.) Paris, ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET L'AMELIORATION DU SORGHO (PRO-SORGHO) Paris et GROUPEMENT NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES SEMENCES (G.N.I.S.) Paris. - Le sorgho grain : Culture, utilisation et marché. - Paris : I.T.C.F., Pro-sorgho, G.N.I.S. 1985, - 32 p.
- LOPEZ (J.). - Antecedentes de la nueva ley del trigo. - in REVISTA DE ESTUDIOS AGROSOCIALES, n° 130, Enero-Marzo 1985, pp. 15-33.
- MARLOIE (M.). - Problèmes des stratégies alimentaires et analyse des flux d'exportation des céréales européennes. - Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (I.A.M.). - Laboratoire d'Economie Internationale, Mars 1985. - 39 p. - (Economie et Géopolitique des échanges de céréales et d'oléoprotéagineux en méditerranéen - Programme EGECOM.).

- MARLOIE (M.). - Le rôle de transports dans la concurrence sur les marchés des céréales, des oléagineux et des aliments du bétail. - Montpellier : Groupe d'Economie Internationale (G.E.I.) (INRA-ENSAM), 1985. - 113 p.
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (O.C.D.E.) Paris. - L'utilisation des céréales dans l'alimentation animale. - Paris : O.C.D.E., 1971. - 86 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - Projections dans l'agriculture 1975-1985. - Rome : F.A.O., 1968. - 128 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - La agricultura hacia el año 2000. - Rome : F.A.O. - 268 p. - (Conferencia F.A.P., 10-29 noviembre 1979).
- RODRIGUEZ Z. (M.). - El sector ganadero. - in PAPELES DE ECONOMIA ESPANOLA, n° 16, 1983, pp. 127-137.
- VIGREUX (M.H.). - L'agriculture européenne dans le monde. - in CAHIERS DU BAC, n° 1, Mai 1981, pp. 31-35.

OUVRAGES CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA C.E.E. : SECTEURS DES CEREALES ET DE L'ELEVAGE

- BUYSSE (D.). - L'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal. - Bruxelles : Agence Européenne d'Information, 1984. - 388 p.
- CAMILLERI (A.). - La agricultura española ante la C.E.E. - Madrid : Instituto de Estudios Económicos, 1984. - 750 p.
- COLINO S. (J.). - La integración de la agricultura gallega al capitalismo : El horizonte de la C.E.E.. - Madrid : Instituto de Estudios Agrarios, Pesqueros y Alimentarios, 1984. - 438 p.

- COMMUNAUTE EUROPEENNE. - Les aspects agricoles de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. - in l'EUROPE VERTE, n° 214, 1986, 58 p. - (Nouvelles de la Politique Agricole Commune).
- COURLET (C.). - L'économie espagnole : Perspectives et enjeu européen. - Paris : la Documentation Française, 1981. - 176 p. - (Notes et Etudes Documentaires ; 4643-4644 ; 20 novembre 1981).
- EL impacto de la adhesión en la ganadería española. - in EL CAMPO, n° 77, Madrid, Mayo-Junio 1980, pp. 78-81.
- ESPAGNE, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (M.A.P.A.) Madrid. - Tratado de adhesión Espagne-CEE : Agricultura. - in BOLETIN DE INFORMACION EXTRANJERA, Mayo-junio, 1985, 148 p.
- ESPAGNE, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (M.A.P.A.) Madrid. - Principales disposiciones de la CEE en el sector de los cereales. - Madrid : Secretaría General Técnica (M.A.P.A.), 1985. - 149 p.
- GARCIA A. (T.). - Consecuencias sobre las agriculturas regionales de la adhesión de España a las Comunidades Europeas. - Madrid : Fundación Juan March, 1985. - 53 p. - (Série Universitaria ; 223).
- GARRIDO (L.) - El sector de cereales en la CEE y en España. - Montpellier : sn, sd. - 17 p. - (Coloquio sobre las consecuencias de la ampliación de la CEE, le 8-10 juillet 1986).
- GROUPE D'ECONOMIE BOVINE (I.T.E.B.) Paris. - L'élevage bovin espagnol à la veille de l'adhésion à la CEE. - in DOSSIER DU MOIS, n° 115, Septembre 1984, 20 p.
- OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES (O.N.I.C.) Paris. - L'Espagne et le Marché Commun : Le volet céréales. - Paris : Bureau des Etudes Economiques (O.N.I.C.), 1984. - 27 p. - (dossier; 2).

- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (O.C.D.E.) Paris. - Statistiques de la consommation des denrées alimentaires. - Paris : O.C.D.E., 1985. - 564 p.
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (O.C.D.E.) Paris. - Bilans de la viande dans les pays de la C.E.E. 1978, 1984. - Paris : O.C.D.E. 1985. - 155 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - Rapport et perspectives sur les produits 1983-1984. - Rome : F.A.O., 1984. - 129 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - Projections relatives aux produits agricoles 1975-1985. - Rome : F.A.O., 1979. - 144 p.
- PELACH P. (A.), WESLEY (E.), PETERSON (F.). - Impacto de la adhesión de España a la CEE en el sector cerealista y ganadero. - in AGRICULTURA Y SOCIEDAD, n° 22, Enero-Marzo 1982, pp. 131-172.
- SANCHEZ R. (P.). - Integración de España en la CEE. - in PAPELES DE ECONOMIA ESPAÑOLA, n° 16, 1983, pp. 37-56.

OUVRAGES STATISTIQUES

- COMMUNAUTE EUROPEENNE (Commission) Bruxelles. - La situation de l'agriculture dans la Communauté : Rapports annuels de 1978 à 1985. - Bruxelles : Commission des Communautés Européennes).
- COMMUNAUTE EUROPEENNE (Office Statistique). - Prix agricoles (trimestriel). - Bruxelles : Office des Publications Officielles des C.E., 1985. - (Eurostat).
- ESPAGNE : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (M.A.P.A.) Madrid. - Anuarios de Estadística Agraria de 1965 hasta 1983. - Madrid : Secretaría General Técnica (M.A.P.A.).

- ESPAGNE : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (M.A.P.A.) Madrid. - Boletines Mensuales de Estadística Agraria. - Madrid : Subdirección General de Estudios Agrarios, Pesqueros y Alimentarios (M.A.P.A.), de Diciembre 83 hasta Agosto 86.
- ESPAGNE : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (M.A.P.A.) Madrid. - Boletines Mensuales de Precios. - Madrid : Instituto de Estudios Agrarios, Pesqueros y Alimentarios (M.A.P.A.), 1986.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (Paris). - Annuaire de statistique Agricole 1984 et 1985. - Paris : Service Central des Enquetes et Etudes Statistiques (Ministère de l'Agriculture). - (vol. I et II).
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - Annuaire de la Production de 1965 à 1984. - Rome : F.A.O.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) Rome. - Annuaire de Commerce Extérieur de 1965 à 1984. - Rome : F.A.O.

A B R É V I A T I O N S

C.E.E.	Communauté Economique Européenne
S.N.C.	Service National du Blé
F.O.R.P.A.	Fond de Régulation des Prix et des Produits Agricoles
S.E.N.P.A.	Service National des Produits Agricoles
O.C.M.	Organisation Commune du Marché
M.C.A.	Montants Compensatoires d'Adhésion
M.C.E.	Mécanisme Complémentaire Applicable aux Echanges
S.T.H.	Surface Toujours en Herbe
U.G.B.	Unité de Gros Bétail
S.A.U.	Surface Agricole Utile
O.N.I.C.	Office National Interprofessionnel des Céréales
U.C.	Unité Céréale
P.A.C.	Politique Agricole Commune
A.G.P.M.	Association Générale des Producteurs de Maïs.

LISTE DES TRAVAUX

TABEAU N° 1 : Importations espagnoles de blé tendre panifiable en provenance de la C.E.E. (10).

TABEAU N° 2, 3 et 4 : Prévisions après l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. Secteurs "élevage et céréales."

TABEAU N° 5 : Tendence d'effectifs des différents cheptels en Espagne (1975-2000).

TABEAU N° 6 : Analyse des tendances des effectifs des cheptels en Espagne (1975-2000) (1000 têtes).

TABEAU N° 7 : Analyse des tendances des effectifs des cheptels en Espagne (1975-2000) (1000 U.G.B.).

TABEAU N° 8 : Demande de céréales pour l'alimentation animale en Espagne.

TABEAU N° 9 : Pourcentage de la consommation intérieure de céréales utilisées pour l'alimentation animale en Espagne (1978-1984) (%).

TABEAU N° 10 : Répartition de la consommation utilisée dans l'alimentation animale parmi les différentes céréales (1978-1984) (%).

TABEAU N° 11 : Densité de la population en Espagne (hab/km²).

TABEAU N° 12 : Relation entre les prix à la production de certaines céréales en Espagne.

TABEAU N° 13 : Clef d'unités céréales

TABEAU N° 14 : Part des diverses céréales et du soja dans les rations animales (%). Espagne - Années 1983-1984.

TABEAU N° 15 : Part des diverses céréales et du soja dans les rations animales (%). Espagne. Coefficients techniques.

TABEAU N° 16 : Répartition de la demande totale des céréales et du soja (milliers Tn d'U.C.). Année 2000 - Scénario demande n° 1. Espagne.

TABEAU N° 17 : Consommation de poissons et crustacés par personne (kg/personne/an). Espagne et France.

TABEAU N° 18 : Consommation de viande par personne (kg/personne/an). Espagne et France.

TABEAU N° 19 : Répartition de la demande totale de céréales et du soja (milliers Tn d'U.C.). Année 2000. Scénario de demande n° 2. Espagne.

TALBEAU N° 20 : Production de céréales projetées en l'an 2000 en Espagne.

TABEAU N° 21 : Répartition du blé en Espagne selon hypothèse n° 1 (milliers de tonnes).

TABEAU N° 22 : Ration animale en céréales. Année 2000. Espagne.

TABEAU N° 23 : Nouvelle ration animale en céréales tenant compte de 4 millions de tonnes des excédents d'orge. Année 2000. Espagne.

TABLEAU N° 24 : Tendence des rendements (Q/ha).

TABLEAU N° 25 : Répartition de l'offre et la demande de céréales par produit en Espagne (1000 Tn d'U.C.).

TABLEAU N° 26 : Déficit du maïs en Espagne (1000 Tn d'U.C.).

TABLEAU N° 27 : Relation entre les prix à la production des céréales. Espagne, France, C.E.E. (10) (moyenne 1984-85) (\$/100 kg).

TABLEAU N° 28 : Pourcentages de répartition de la consommation des céréales pour l'alimentation animale par produits (1977-78 ; 1983-84) (%). C.E.E. (10).

TABLEAU N° 29 : Pourcentages de répartition de la consommation des céréales pour l'alimentation animale par produits (1977-78 ; 1983-84). France.

TABLEAU N° 30 : Pourcentages de répartition de la consommation des céréales pour l'alimentation animale par produits (1978-84). Espagne.

TABLEAU N° 31 : Besoins des céréales à moyen et long termes en Espagne.

TABLEAU N° 32 : Pourcentage de la production totale céréalière destinée aux exportations nettes de la France (1977-78 ; 1983-84).

INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN
DE MONTPELLIER

THESE DE MASTER OF SCIENCES

AUTEUR : Priscila FERNANDEZ-CAÑADAS MARIN

TITRE : LES IMPORTATIONS DE CEREALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE EN ESPAGNE :
L'IMPACT DE L'ENTREE DANS LA C.E.E.

RESUME :

L'intégration de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne (1.1.86), impliquera vraisemblablement des changements significatifs, en ce qui concerne l'origine des importations espagnoles de céréales pour l'alimentation animale.

Afin de pouvoir déceler ces changements, nous avons divisé cette étude en trois parties. Dans une première partie, nous avons procédé à l'analyse des secteurs d'élevage et des céréales en Espagne, préalable nécessaire pour établir la projection, dans une deuxième partie, de l'offre et de la demande de céréales pour l'alimentation animale jusqu'en l'an 2000.

Enfin, nous avons réalisé une analyse du secteur céréalier et de l'élevage dans la C.E.E. et en France, ainsi qu'une étude des dernières négociations de la C.E.E. avec les Etats-Unis à propos des importations espagnoles de maïs et de sorgho.

RESUMEN :

La integración de España en la Comunidad Económica Europea (1.1.86), provocará cambios importantes en el origen de las importaciones españolas de cereales-pienso.

Con el fin de poder detectar estos cambios, se realiza, en este trabajo, un análisis del sector ganadero y cerealista en España, necesario para poder proyectar la oferta y la demanda de cereales para la alimentación del ganado hasta el año 2000. Como tercera parte de este trabajo, se incluye un análisis de los sectores cereales y ganadería en la CEE y en Francia, así como las últimas negociaciones de la CEE con Estados Unidos a propósito de las importaciones españolas de maíz y sorgo.

MOTS CLES :

Espagne, élargissement CEE, France, aliments pour animaux, consommation, viande, céréales, blé, orge, maïs, avoine, seigle, sorgho, importations, bilan fourrager, offre, demande, perspectives, projections.

CIHEAM

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier



Série «Thèses et Masters»

Numéros parus

- 1/ **Fernandez Canadas (Priscilla)**, 1987.- *Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.*- 135 p.
- 2/ **Koutsou (Stavriani)**, 1988.- *Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).*- 102 p. + ann.
- 3/ **Bokias (Efthimios)**, 1988.- *Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.*- 89 p. + ann.
- 4/ **Brum (Argemiro Luis)**, 1988.- *L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.*- 189 p. + ann.
- 5/ **Deybe (Daniel)**, 1989.- *Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : Une méthodologie pour leur analyse.*- 95 p.
- 6/ **Vicien (Carmen)**, 1989.- *Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole.* - 133 p.
- 7/ **Brunschwig (Gilles)**, 1990.- *Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.* - 368 p. (200 FF)
- 8/ **Bravo (Gonzalo)**, 1990.- *Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).*- 96 p.
- 9/ **Dorado (Guillermo)**, 1990.- *Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).*- 82 p. + ann.

Ces numéros peuvent être commandés au :

Bureau des Publications

CIHEAM - IAMM

3191, route de Mende - B.P. 5056 - 34033 Montpellier Cédex 1 (France)

Tél. : 67 63 28 80

Prix : 75 FF (le numéro), sauf mention contraire